RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

TABLEAU DE BORD

DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE

ÉDITION
2021

WWW.BUSINESSFRANCE.FR

Tableau de bord
DE L'ATTRACTIVITÉ
DE LA FRANCE

Édition 2021

Édito
Bruno LE MAIRE
Franck RIESTER
—
P. 6

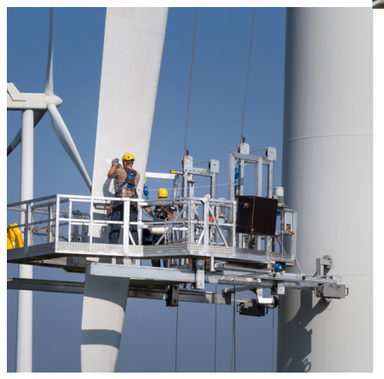

Avant-Propos
Pascal CAGNI
Christophe LECOURTIER
—
P. 8

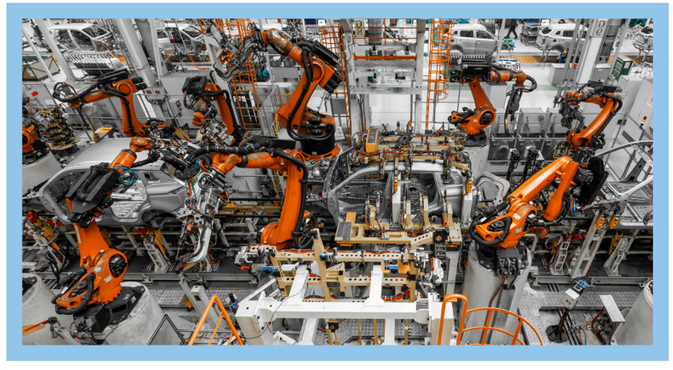

Chapitre 1
Les indicateurs de résultats

1.1. Les investissements directs étrangers *14*
1.2. Activités stratégiques *18*
1.3. Contribution des filiales étrangères à l'économie française *24*
1.4. Les compétences étrangères *28*

Chapitre 2
Les déterminants de l'attractivité

2.1. Taille et dynamisme du marché *36*
2.2. Éducation et capital humain *42*
2.3. Recherche et innovation *48*
2.4. Infrastructures *56*
2.5. Environnement administratif et réglementaire *64*
2.6. Environnement financier *72*
2.7. Coût du travail et fiscalité *78*
2.8. Qualité de vie *92*
2.9. Énergie et croissance verte *104*

Tableau de bord de l'attractivité de la France

ÉDITORIAL

BRUNO LE MAIRE

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET
DE LA RELANCE

FRANCK RIESTER

MINISTRE DÉLÉGUÉ
AU COMMERCE EXTÉRIEUR
ET À L'ATTRACTIVITÉ

Ce Tableau de bord de l'attractivité de la France en 2021 témoigne de la solidité des fondamentaux économiques de notre pays et de sa capacité de résistance.

Le constat est clair : malgré la crise, et grâce à la stratégie économique et sanitaire du Président de la République et du gouvernement, la France continue d'être de plus en plus attractive pour les entreprises internationales.

En 2019 et 2020, notre pays était la première destination européenne pour les investissements internationaux – devant l'Allemagne, devant le Royaume-Uni. Le site France est leader en Europe pour les projets de production et pour les implantations dans la R&D. Dans certains secteurs, le nombre de projets a même battu des records ; c'est le cas de la santé, qui enregistre une hausse de plus de 30 % en 2020 dans le recensement du Bilan France. Plus des deux-tiers des projets étaient des projets d'extension : ceux qui s'implantent en France sont convaincus de nos atouts et décident non seulement d'y rester, mais de s'y développer.

L'année 2021 devrait confirmer cette bonne tenue de notre attractivité : les équipes de Business France et de la DG Trésor déployées dans nos Ambassades ont pu constater une très nette reprise du nombre d'entreprises étrangères envisageant un investissement dans notre pays – en hausse de 18 % par rapport à 2020.

Cette résilience et ce sursaut, nous les devons à nos entreprises et à leurs employés. Elles témoignent également de la force persistante de nos atouts économiques structurels et de la réactivité des pouvoirs publics. La France conserve un potentiel de marché élevé grâce à sa position centrale en Europe, et à la présence frontalière des quatre autres plus grands marchés européens qui, ajoutés au nôtre, représentent plus de 320 millions de consommateurs : en un mot, grâce à l'Union européenne. La France est également le pays le plus attractif d'Europe car c'est une terre d'innovation : nous figurons aux premiers rangs pour les infrastructures de transport et de communication, la formation et la productivité de la main d'œuvre, le dynamisme entrepreneurial et créatif, l'ampleur des dépenses de R&D et la capacité d'innovation - ainsi que pour les services financiers, particulièrement dans le capital investissement et le capital-risque, deux segments essentiels au financement des entreprises spécialisées dans les nouvelles technologies. Elle continue, de s'améliorer dans les domaines de la fiscalité des entreprises et de l'environnement administratif et réglementaire, tous deux sujets, on le sait, à des attentes fortes de la part des investisseurs. Elle bénéficie, enfin, de son positionnement pionnier en matière de responsabilité, tant environnementale que sociale, de son économie.

Nous devons donc nous projeter au-delà de la crise. L'un des mérites de ce Tableau de bord est de nous faire prendre du recul pour considérer le temps long et distinguer le durable de l'immédiat. Au-delà des vicissitudes qui affectent notre quotidien, il y a les tendances profondes et leurs évolutions lentes. Ce sont elles qui déterminent l'attractivité. Celle-ci est donc un bon reflet de l'état de santé économique du pays. Puisqu'elle se porte bien, comme le montre cette édition 2021 dont nous vous recommandons la lecture, nous pouvons être optimistes sur les perspectives à venir de notre économie.

PASCAL CAGNI
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BUSINESS FRANCE ET AMBASSADEUR DÉLÉGUÉ AUX INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

CHRISTOPHE LECOURTIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BUSINESS FRANCE

Avant-PROPOS

DE PASCAL CAGNI
ET CHRISTOPHE LECOURTIER

Malgré la pandémie, la France n'a rien perdu de son attractivité : telle est la leçon de l'édition 2021 du *Tableau de bord de l'attractivité*. « *Fluctuat nec mergitur* », dit la devise de notre capitale : le bateau France a vaillamment affronté la tempête sanitaire ; loin de sombrer, il a renforcé sa carène et sa voilure, et fend aujourd'hui les flots à vive allure. Notre pays a consolidé ses atouts et connaît une croissance économique exceptionnelle.

En 2020, l'année de la pire crise économique depuis l'après-guerre, la France est restée comparativement très attractive pour les investisseurs étrangers. Alors que les flux mondiaux d'investissements ont chuté de près de 40 %, le nombre de projets vers la France est resté dans la moyenne des cinq années antérieures et le score en termes d'emplois créés ou sauvegardés l'a même dépassée. La France demeure la première destination européenne des investissements internationaux, selon le *Baromètre de l'attractivité* d'EY, notamment dans les domaines déterminants de l'industrie et de la R&D. Cette résilience s'explique en grande partie par la bonne santé de nos facteurs d'attractivité.

1. Notre marché est structurellement dynamique, en raison notamment d'une démographie plus favorable que chez nos voisins européens. La rétraction brutale de l'activité économique, liée au choc initial de la pandémie, a été moindre qu'en Italie, au Royaume-Uni ou en Espagne, et l'activité a redémarré avec vigueur dès le second semestre 2020, pour s'accélérer en 2021 au point d'atteindre un niveau de croissance inconnu depuis cinquante ans – près de 7 %, selon toutes les estimations.

   Cette reprise s'illustre à l'export – auquel contribuent, pour un tiers, les filiales d'entreprises étrangères. Après la forte baisse enregistrée de mars à mai 2020, nos exportations sont reparties à la hausse, dès le mois de juin, à un rythme soutenu. Au premier semestre 2021, elles ont quasiment retrouvé, pour les biens, leur niveau d'avant la crise. Quant au nombre d'entreprises exportatrices, il est resté stable sur l'année, tout en renouant avec sa croissance antérieure pour atteindre, début 2021, le record de 135 600, soit 10 000 de plus qu'en 2018.

2. Les coûts du travail et de la fiscalité sont devenus plus compétitifs. La main-d'œuvre française, très qualifiée, a une productivité horaire parmi les plus fortes du monde, supérieure à celles de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Si la productivité par tête a chuté en 2020, en raison du chômage partiel imposé par le confinement strict, la productivité horaire a pour sa part légèrement progressé. Depuis 2015 et jusqu'à la fin du premier semestre 2021, la France est, parmi les grands pays de la zone euro, celui où la compétitivité-coût a le plus progressé. La fiscalité aussi s'améliore : le taux de l'impôt sur les sociétés, ramené à 28 % en 2020, est désormais inférieur à celui de l'Allemagne. Quant au traitement fiscal de la R&D, il reste le meilleur des pays de l'OCDE.

3. Le dynamisme français est favorisé par la modernisation considérable de l'environnement administratif et réglementaire, qu'illustre notre gain de 7 places au titre de l'efficacité du secteur public dans l'édition 2021 du *World Competitiveness Yearbook* de l'IMD. La création d'une e-administration efficace facilite les démarches des acteurs privés et permet de mieux les accompagner. La France est notamment l'un des pays où le nombre de jours nécessaires à la création d'une entreprise est le plus faible. L'entrepreneuriat est d'ailleurs en plein essor : le nombre d'entreprises créées sur les onze premiers mois de l'année 2021, plus de 900 000, dépasse le nombre de créations observées sur toute l'année 2020, qui présentait déjà des valeurs historiques. L'activité est également soutenue par un ensemble de facteurs constitutifs de la qualité de vie, dont l'excellence est mondialement reconnue, que ce soit l'efficience du système de santé, le haut niveau de protection sociale, l'abondance des services de garde d'enfants, l'ampleur des dépenses publiques en matière d'éducation ou encore l'intensité carbone – l'une des plus faibles en Europe.

4. La solidité de nos atouts structurels contribue à expliquer la résilience puis le rebond de l'attractivité comme de notre économie en 2020. Malgré les vents contraires alimentés par les résurgences de l'épidémie, la France tient résolument le cap sur l'attractivité et continue de faire la course en tête. Cette douzième édition du *Tableau de bord* en rend clairement compte, à travers une analyse comparée des facteurs clés de la puissance économique, fondée sur les indicateurs internationaux les plus accrédités. Bonne lecture !

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'attractivité économique peut être définie comme la capacité à attirer les activités nouvelles et les facteurs de production mobiles – capitaux, travailleurs qualifiés – sur un territoire. Cette capacité renvoie à une large gamme de déterminants macro-économiques. En rassemblant un vaste ensemble de données économiques sans postuler un système d'agrégation, nous proposons un diagnostic objectif de l'attractivité du site France.

Nous avons identifié 9 déterminants clés de l'attractivité (via 120 indicateurs) affectant la localisation des firmes multinationales : la taille des marchés, l'éducation et le capital humain, la recherche et l'innovation, les infrastructures de transport et de communication, l'environnement administratif et réglementaire, l'environnement financier, le coût du capital et celui du travail (au sein desquels la fiscalité joue un rôle important), sans oublier la qualité de vie et la croissance verte.

Les pays étudiés sont :

EUROPÉENS :

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Espagne
- Finlande
- France
- Irlande
- Italie
- Pays-Bas
- Pologne
- Royaume-Uni
- Suède

NON EUROPÉENS :

- États-Unis
- Japon

Ces pays ont un poids important dans les marchés des investissements internationaux et des compétences et/ou des relations économiques importantes avec la France. La Pologne a été choisie pour intégrer un pays d'Europe centrale et orientale ayant récemment rejoint l'UE. Les performances relatives de ces 14 pays sont autant que possible comparées à la moyenne européenne. Pour certains indicateurs déterminants, une comparaison mondiale est proposée.

Principaux résultats

Dans un contexte international compétitif, il est important de pouvoir évaluer l'attractivité d'un pays et de pouvoir la comparer à celle de ses principaux concurrents. Cette attractivité représente un enjeu majeur pour le dynamisme des économies. L'investissement direct étranger est en effet un moteur de croissance : les entreprises sous contrôle étranger emploient plus de 2 millions de personnes en France. L'attractivité est cependant une notion complexe et multifactorielle qui ne peut être résumée par un seul indice composite. Le *Tableau de bord de l'attractivité* ambitionne de l'illustrer en rassemblant un vaste ensemble d'indicateurs économiques permettant un diagnostic objectif de l'attractivité du site France.

La France est restée en 2020 une économie hautement attractive, et ce malgré le contexte inédit de crise sanitaire mondiale. Pour preuve, notre pays est, pour la deuxième année consécutive, la première destination des investissements internationaux en Europe, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne. Cette douzième édition du *Tableau de bord de l'attractivité* révèle que la France peut compter sur des points forts solides.

La France est au cœur de l'Europe. Cette position géographique est un de ses atouts majeurs. Elle a un accès direct aux quatre autres plus grands marchés du continent européen : l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne. Elle dispose par ailleurs d'infrastructures de qualité. L'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle est ainsi le premier aéroport européen pour le fret.

La France est pays assurément tourné vers l'avenir. Elle mobilise un large panel d'outils de soutien à la R&D, son taux de soutien public à R&D est le plus élevé des pays de l'OCDE. La France est d'ailleurs en 2020 le pays le plus attractif en Europe pour les investissements en R&D. Elle se distingue notamment dans des secteurs stratégiques comme la santé et les énergies renouvelables. Elle est le 2e producteur européen d'énergie primaire tirée des énergies renouvelables. L'intensité en carbone de son économie est une des plus basses d'Europe.

La France est une économie compétitive et sa compétitivité s'est améliorée significativement au cours de la dernière décennie. En effet, une productivité très élevée associée à une évolution mesurée des coûts de la main-d'œuvre ont permis à la France d'améliorer sa compétitivité par rapport aux autres économies européennes. Par ailleurs, créer une entreprise en France est aisé : quatre jours seulement sont nécessaires pour créer une entreprise, ce qui est bien moins que dans la plupart de ses concurrents européens.

La France dispose d'une qualité de vie unique. Son système public offre un ensemble de services de qualité, notamment en matière d'éducation et de santé, tout en soutenant le niveau de vie des ménages. La France est ainsi parmi les meilleurs pays au monde en termes d'accessibilité aux soins de santé et de temps consacré aux loisirs et à soi.

Le *Tableau de bord de l'attractivité* met aussi en avant des indicateurs pour lesquels des progressions sont encore nécessaires, notamment sur les questions en lien avec la fiscalité.

CHAPITRE 1
LES INDICATEURS DE RÉSULTATS

Les investissements directs étrangers
→ *14*
Activités stratégiques
→ *18*
Contribution des filiales étrangères à l'économie française
→ *24*
Les compétences étrangères
→ *28*

1.1 LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) mondiaux se sont contractés de 35 % en 2020, pour s'établir à un montant proche de 1 000 Md$, une baisse nettement plus marquée que celles des échanges commerciaux (-9,6 %) ou de l'activité économique (-3,5 %). Les États-Unis et la Chine ont été les principaux pays d'accueil des IDE entrants en 2020 (données CNUCED).

Dans cet environnement mondial détérioré, le flux d'IDE entrants en France s'est établi à 4 Md€ en 2020 (données Banque de France), en baisse marquée par rapport à 2019 (25 Md€). Le report de décisions d'investissement a pesé sur les opérations en capitaux propres. Par ailleurs, les réinvestissements de bénéfices ont été moindres du fait de la détérioration des résultats des filiales d'entreprises étrangères en France et du retrait par les maisons mères à l'étranger des fonds de leurs filiales françaises. En termes de stock d'IDE, la France, avec environ 785 Md€, est le 10e pays d'accueil dans le monde et le 6e en Europe, derrière les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suisse, l'Irlande et l'Allemagne (classements stables par rapport à 2019) d'après la CNUCED.

Selon la CNUCED, les flux d'IDE entrants dans le monde se sont contractés de 35 % en 2020, passant de 1 530 Md$ en 2019 à 999 Md$ en 2020, soit leur niveau le plus bas depuis 2005. La baisse des flux entrants d'IDE a été plus prononcée dans les pays développés (-59 %, pour un flux de 329 Md$) que dans les pays en développement (-9 % pour un flux de 670 Md$). Les États-Unis (156 Md$ malgré une baisse de 40 %), la Chine (149 Md$), Hong-Kong (119 Md$) et Singapour (91 Md$) ont été les premiers destinataires d'investissements étrangers en 2020.

FIG. 1

FLUX D'INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS ENTRANTS (1995-2020)
EN MD$

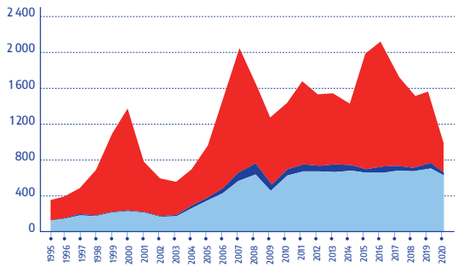

Source : CNUCED, 2021

Le flux net d'IDE entrants en France s'est établi à 4 Md€ en 2020, en forte baisse par rapport à 2019 (25 Md€) selon la Banque de France[1]. En 2020, la France est le 17e pays d'accueil[2] des flux d'investissements mondiaux (12e en 2019) et le 6e pays européen derrière le Luxembourg, l'Allemagne, l'Irlande, la Suède et le Royaume-Uni d'après les données de la CNUCED.

FIG. 2

FLUX D'INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS ENTRANTS (2020)
TOP 20 DES PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL EN MD€

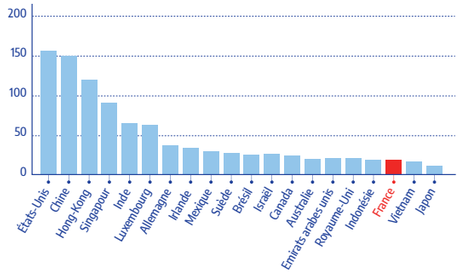

Source : CNUCED, 2021

[1] Publié en juillet 2021, ce chiffre diffère de la dernière estimation de la CNUCED, publiée en juin2021, qui estimait le flux entrant en France en 2020 à 16 Md€, après 30 Md€ en 2019.

[2] Les classements par pays présentés dans la suite de ce chapitre sont obtenus en regroupant la Chine et Hong-Kong.

[3] Cette méthodologie renseigne le pays d'où l'investissement a directement été réalisé. Aucun retraitement n'y est effectué.

[4] Ce montant résulte d'un flux entrant de 6 Md€ dans l'aéronautique, alors que le flux entrant net est négatif pour les secteurs des services (-2,6 Md€) et faible pour les autres secteurs manufacturiers (près de 400 M€). 3 Md€ de flux entrants correspondent à des prêts intra-groupe.

[5] Les sorties de capitaux intra-groupe cumulées d'Italie, des États-Unis, du Luxembourg et du Royaume-Uni s'élèvent à 14,4 Md€.

Selon l'approche du pays d'origine immédiate (données Banque de France)[3], les premiers pays investisseurs en France en 2020 en termes de flux d'IDE ont été les Pays-Bas (5 Md€)[4], la Pologne (2 Md€), l'Allemagne (2 Md€), la Belgique (1 Md€) et l'Irlande (1 Md€). À l'inverse, certains grands investisseurs traditionnels en France ont affiché des flux d'investissements négatifs (désinvestissements supérieurs aux investissements) : Royaume-Uni (-2 Md€ après +3 Md€ en 2019), Italie (-2 Md€ après +2 Md€ en 2019), États-Unis (-2 Md€ après +7 Md€ en 2019) et Luxembourg (-1 Md€ après -1 Md€).

La décomposition des flux d'IDE entrants par type d'opérations met en évidence que la baisse des opérations en capitaux propres (de 23 Md€ en 2019 à 11 Md€ en 2020) et des réinvestissements de bénéfices (de 9 Md€ en 2019 à 5 Md€ en 2020) ont fortement contribué à la baisse des IDE, ainsi qu'à d'importantes sorties de capitaux liées à des flux intra-groupe (12 Md€ en 2020[5] contre 7 Md€ en 2019).

FIG. 3

INVESTISSEMENTS DIRECTS ENTRANTS EN FRANCE (STOCKS ET FLUX)
EN MD€

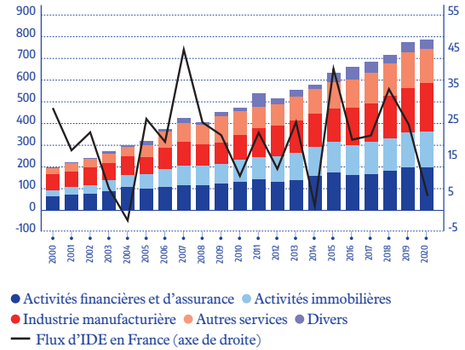

Source : Banque de France

Le stock d'investissements entrants en France a atteint 785 Md€ en fin d'année 2020, en hausse de 3 % par rapport à 2019 d'après les estimations de la Banque de France. La France accueille le 10e stock d'IDE dans le monde et le 6e en Europe, derrière les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suisse, l'Irlande et l'Allemagne (classements stables par rapport à 2019) selon les données de la CNUCED.

FIG. 4

STOCK D'IDE ENTRANTS
TOP 20 DES PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL
EN MD$

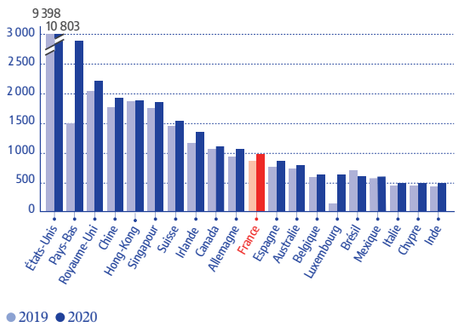

Source : CNUCED, 2021

Le stock d'investissements entrants, selon l'approche du pays d'origine immédiate, provient principalement du Luxembourg (144 Md€), de Suisse (104 Md€), du Royaume-Uni (101 Md€) et des Pays-Bas (94 Md€). Après retraitement de ces investissements en fonction de la localisation de la maison mère des investisseurs (méthodologie de l'« investisseur ultime[6] »), les États-Unis (133 Md€ en 2019) sont de loin le premier investisseur en France, suivis par la Suisse (97 Md€), l'Allemagne (89 Md€) et le Royaume-Uni (84 Md€).

FIG. 5

RÉPARTITION DES STOCKS D'IDE ENTRANTS EN FRANCE PAR PAYS INVESTISSEUR ULTIME (2019)
EN MD€

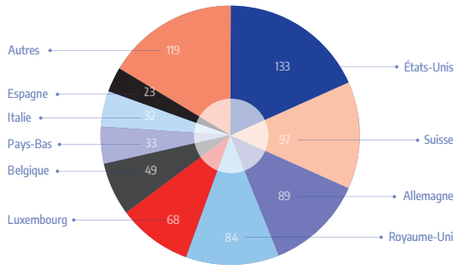

Source : Banque de France

Sur le plan sectoriel, selon la Banque de France, les industries manufacturières (224 Md€, soit 28 % du stock total, dont 7 % dans l'industrie chimique et 4 % dans l'industrie pharmaceutique), les activités financières et d'assurance (25 %) et immobilières (21 %) concentrent l'essentiel du stock d'IDE en France.

[6] La mesure dite « investisseur ultime » de la Banque de France permet d'identifier la chaîne de contrôle et ainsi le détenteur ultime d'un investissement.

MÉTHODOLOGIE

DÉFINITION

Les statistiques d'investissements directs étrangers (IDE) au niveau mondial sont collectées par la CNUCED, et par le FMI s'agissant des stocks, auprès des banques centrales, des instituts statistiques ou des autorités nationales. Sur le plan méthodologique, ces organismes s'appuient sur les recommandations de la 6e édition du *Manuel de balance des paiements du FMI*. Cependant, on observe des asymétries entre les données fournies par les différents organismes statistiques, inhérentes aux procédures de collecte des données.

L'investissement direct est établi dès lors qu'une entreprise ou un particulier (l'investisseur) détient au moins 10 % des droits de vote lors des assemblées générales d'une entreprise (considérée alors comme l'entreprise investie) ou, à défaut, 10 % du capital social. L'ensemble des opérations financières entre les deux entités sont alors enregistrées en investissements directs dans le compte financier de la balance des paiements :

- les opérations en capital social *stricto sensu*, qui comprennent les créations, les acquisitions d'entreprises réalisées sous forme d'acquisitions de titres ou d'actifs productifs, les subventions d'équilibre, les consolidations de prêts, prêts subordonnés et prêts participatifs du secteur bancaire ;

- les investissements immobiliers ;

- les bénéfices réinvestis, qui correspondent à la part des résultats opérationnels des entreprises investies revenant à la maison mère au cours d'un exercice comptable, diminuée des dividendes versés à la maison mère au cours du même exercice ;

- les autres opérations, qui recouvrent les opérations de prêt, avances, dépôts, à court et long terme, entre sociétés affiliées, à l'exception des crédits commerciaux et des crédits et dépôts entre les banques résidentes et leurs correspondants étrangers, classés en « autres investissements ».

FIABILITÉ DES DONNÉES

- Les flux d'IDE regroupent des opérations de natures très différentes, qui ne peuvent être interprétées de manière satisfaisante au niveau agrégé : créations d'entreprises et acquisition de capital, investissements productifs, investissements immobiliers (fondus au sein du poste « capital social ») et les prêts intra-groupe.

- Les flux d'IDE sont fortement volatils et soumis à des révisions. De très fortes révisions d'une année sur l'autre, liées aux difficultés techniques de recensement des flux, peuvent conduire à modifier substantiellement les évolutions et les classements des pays.

Compte tenu de ces limites méthodologiques, il est indispensable de compléter l'analyse des flux et des stocks d'IDE avec une approche plus microéconomique, ou par firmes, afin de tenir compte de la nature des différentes opérations d'investissement observées. Le Bilan annuel des investissements internationaux en France de Business France s'efforce ainsi de dérouler cette approche (étude d'impact en termes d'emploi, de valeur ajoutée, de R&D, etc.).

1.2 ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

Malgré le fort impact de la crise de la Covid-19, la France conserve en 2020 sa place de premier pays européen d'accueil des investissements étrangers selon le baromètre EY[1].

L'attractivité de la France est particulièrement marquée dans les activités industrielles, elle est depuis quinze ans le pays le plus attractif en Europe pour les projets internationaux industriels. Ces activités de production sont stratégiques et à forte valeur ajoutée, elles agissent en levier pour l'attractivité et le développement de l'économie et sont fortement créatrices d'emplois.

La France est également à la première place des pays d'accueil des investissements étrangers dans les activités de R&D. Ces activités produisent des effets d'entraînement sur le reste de l'économie à travers des transferts de connaissances, de technologies et de savoir-faire. En ce sens, les activités de R&D sont identifiées comme des activités stratégiques. Elles sont essentielles afin de développer la compétitivité future de l'économie française.

Les flux de projets d'investissement étrangers ont connu une baisse importante en 2020 du fait de la crise sanitaire de la Covid-19 : le nombre de projets d'investissement vers les pays européens a baissé de 13 %. Bien que la baisse ait été plus marquée en France (-18 % de projets enregistrés), l'Hexagone **reste le premier pays d'accueil des investissements étrangers en Europe en 2020,** il est destinataire de 17,7 % de l'ensemble des projets d'investissement créateurs d'emploi accueillis en Europe en 2020, suivi de près par le Royaume-Uni (17,5 %), puis par l'Allemagne (16,7 %)[2].

[1] Le classement du baromètre de l'attractivité réalisé par EY est établi sur la base du nombre de projets d'investissement étrangers créateurs d'emploi réalisés dans chaque pays et non pas, contrairement à la CNUCED, sur les montants des flux financiers.

[2] EY, Baromètre de l'attractivité de la France, juin 2021.

FIG. 6

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN FRANCE, EN ALLEMAGNE ET AU ROYAUME-UNI (2010-2020)

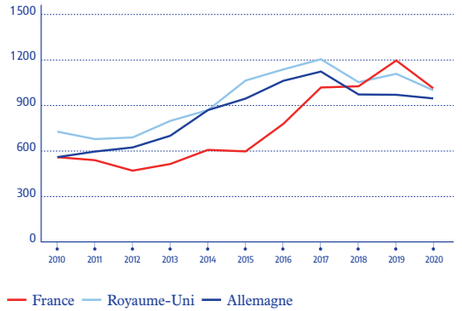

Source : EY, Baromètre de l'attractivité de la France 2021

FIG. 7

TOP 10 DES PAYS D'ACCUEIL EN EUROPE (2020)

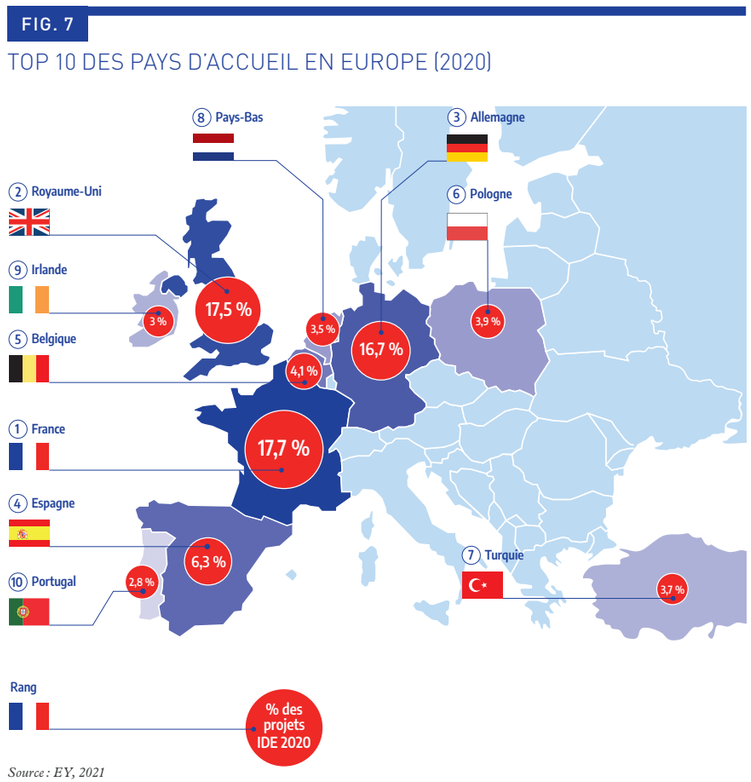

Source : EY, 2021

En 2020, la France confirme sa place de 1er pays d'accueil des investissements de production en Europe. Attirés par les nombreux atouts français (présence de filières et de grands donneurs d'ordre, savoir-faire, infrastructures de transport), les investisseurs internationaux ont renouvelé leur confiance dans le tissu industriel français porteur d'innovation et d'une expertise unique. Fin 2020, les investisseurs internationaux étaient d'ailleurs près d'un sur deux à présenter la France comme faisant partie des pays européens les plus attractifs pour l'industrie[3].

FIG. 8

IMPLANTATION DES FIRMES MULTINATIONALES PAR NATURE DE L'ACTIVITÉ (2020)
EN PART DES PROJETS EUROPÉENS

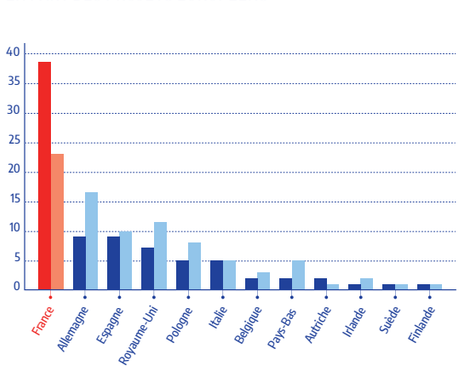

Source : Observatoire Europe, Business France

La progression du coût horaire du travail dans le secteur de l'industrie a été plus modérée en France que dans l'Union européenne entre 2012 et 2020 (+10,4 % contre +16,1 % en UE 27 et +18,6 % en Allemagne). Son niveau (40,20 €/h en 2020) est inférieur de 1,6 €/h à celui de l'Allemagne. À cette progression mesurée des coûts salariaux s'ajoutent une productivité élevée du travail en France et une qualification importante des travailleurs.

Les investissements dans les activités de production en France correspondent pour 70 %[4] à des extensions de sites déjà existants et pour 21 % à de nouvelles implantations. Ainsi, en 2020, on recense 217 extensions de sites industriels et 66 créations de nouvelles usines. À noter que les implantations de nouveaux sites de production ont fortement progressé en 2020 (+32 %).

Deux tiers des investissements étrangers dans la fonction de production sont originaires d'Allemagne, des États-Unis, d'Italie, d'Espagne, de Suisse, du Royaume-Uni et des Pays-Bas. L'Allemagne, avec 18 % des projets de production, est le 1er investisseur étranger en France dans cette fonction. Les premiers secteurs cibles des projets d'investissement en production sont la chimie-plasturgie, les machines et équipements mécaniques et l'agroalimentaire (10 % des projets chacun), suivis de la construction automobile et de par le secteur de l'énergie-recyclage (9 %).

[3] Baromètre Kantar - Business France, janvier 2021.

[4] Données Bilan France des investissements internationaux 2020, Business France.

En 2020, la France conserve aussi sa position de première destination européenne pour les projets d'investissement internationaux pour les activités de R&D dans le baromètre EY, juste devant le Royaume-Uni. Selon le Baromètre Business France réalisé par Kantar Public, les dirigeants étrangers étaient, fin 2019, 69 % à présenter l'innovation et la R&D comme des atouts majeurs de l'attractivité de la France par rapport aux autres pays européens. En matière de R&D, l'attractivité de la France repose sur la proximité des marchés et des autres activités de l'entreprise (86 % des cadres dirigeants à l'étranger), la qualité du personnel de R&D (86 %), ses clusters (85 %), les possibilités de collaboration avec des équipes de recherche universitaires (82 %) et le niveau des aides publiques de la R&D (81 %).

L'Observatoire Europe de Business France révèle d'autre part que le Royaume-Uni reste le principal pays d'accueil des quartiers généraux en Europe : 20 % des implantations de centres de décision destinés à l'Europe se localisent au Royaume-Uni, contre 15 % en Allemagne, 13 % en Espagne, 12 % aux Pays-Bas et 11 % en France.

La France est leader en Europe pour l'accueil des investissements dans de nombreux secteurs de l'industrie et des services. Elle accueille notamment 42 % des projets à destination de l'Europe dans le secteur chimie-plasturgie ou encore 38 % dans le secteur machines et équipements mécaniques.

FIG. 9

IMPLANTATION DES FIRMES MULTINATIONALES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (2020)
EN PART DES PROJETS EUROPÉENS

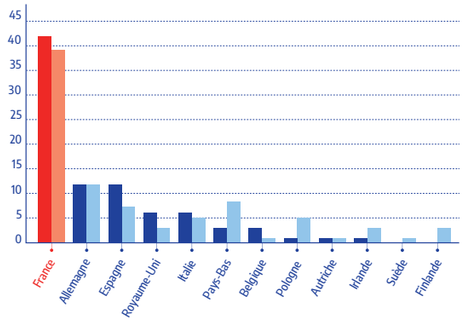

Source : Observatoire Europe, Business France

La France est **une terre d'accueil privilégiée pour les investissements étrangers dans le secteur de la santé,** dans lequel elle accueille 30 % des investissements étrangers destinés à l'Europe en 2020, ce secteur ayant connu un fort dynamisme du fait de la crise de la Covid-19. EY calcule une hausse de 123 % des projets accueillis dans l'industrie pharmaceutique et de 40 % de projets dans les équipements médicaux et chirurgicaux en 2020 en France. Ces performances soulignent l'attractivité de la France et la reconnaissance de l'expertise de nos entreprises dans ce secteur clé.

FIG. 10

IMPLANTATION DES FIRMES MULTINATIONALES DANS LA SANTÉ (2020)

EN PART DES PROJETS EUROPÉENS

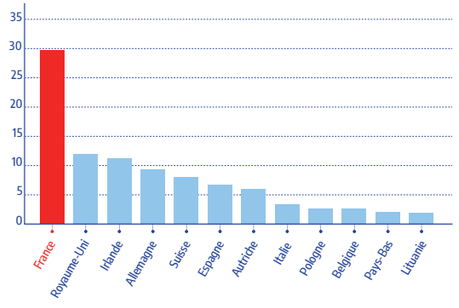

Source : Observatoire Europe, Business France

Malgré le Brexit et la délocalisation de nombreux sièges de banques en 2019, le Royaume-Uni reste le premier pays d'accueil des investissements financiers en Europe en 2020 avec 21 % des projets européens accueillis, suivi de l'Espagne (14 %) et de la France (11 %). Dans le secteur des transports et du stockage, la France est en revanche à la tête des pays d'accueil avec 17 % des projets d'investissement européens, devant l'Espagne (14 %) et le Royaume-Uni (11 %).

FIG. 11

IMPLANTATION DES FIRMES MULTINATIONALES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (2020)

EN PART DES PROJETS EUROPÉENS

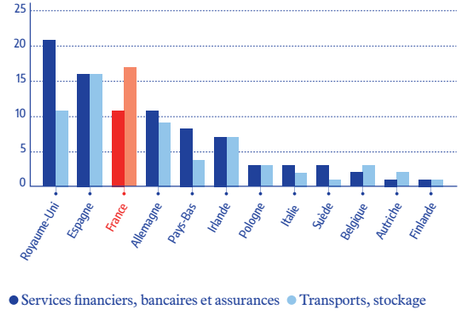

Source : Observatoire Europe, Business France

1.3 CONTRIBUTION DES FILIALES ÉTRANGÈRES À L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Les filiales des entreprises étrangères présentes en France jouent un rôle important dans notre économie, à travers divers canaux tels que l'emploi, la contribution à la création de valeur ajoutée et les dépenses de recherche et développement réalisées en France. L'enquête européenne IFATS (Inward Foreign Affiliate Statistics) conduite en France par l'Insee auprès des sièges des groupes permet de mesurer ces effets. La part de la détention par des non-résidents dans la capitalisation boursière française reflète également l'ouverture et l'attractivité de notre économie.

Le nombre de filiales étrangères implantées en France s'est établi à 15 859 en 2018 (dernières données disponibles – enquête filiales de l'Insee). La France a été le 4e pays de l'Union européenne d'accueil des filiales étrangères derrière la Roumanie, l'Allemagne et la République tchèque en termes de nombres de filiales. Ces filiales ont réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 783 M€ (2e rang dans l'UE derrière l'Allemagne avec environ 1,6 Md€ de chiffre d'affaires). Elles employaient 2,2 millions de personnes (2e rang dans l'UE derrière l'Allemagne avec 3,7 millions de personnes), soit près de 9 % des emplois en France[1].

FIG. 12

NOMBRE DE FILIALES ÉTRANGÈRES (2018)

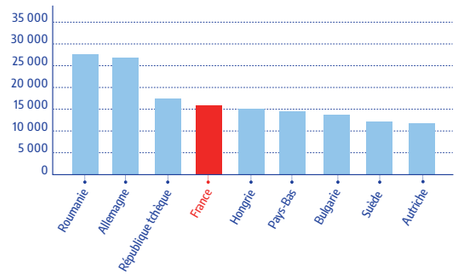

Sources : IFATS, Eurostat

[1] Ce ratio est obtenu en utilisant la dernière estimation de l'Insee du nombre d'emplois en France en fin d'année 2018 (25,25 millions).

FIG. 13

CHIFFRE D'AFFAIRES GÉNÉRÉ PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES (2018)
EN MD€

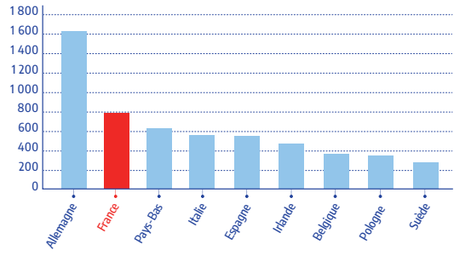

Sources : IFATS, Eurostat

FIG. 14

EMPLOIS DIRECTS GÉNÉRÉS PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES (2018)
EN MILLIONS

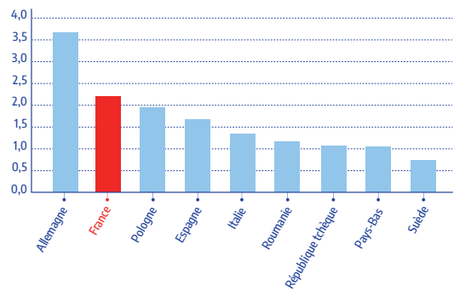

Sources : IFATS, Eurostat

Les filiales des entreprises étrangères présentes en France contribuent significativement aux dépenses de recherche et développement (R&D) réalisées sur le territoire national. Le montant total de leurs dépenses de R&D en interne est ressorti à 5,9 Md€ en 2017 (dernières données disponibles), soit près de 25 % des dépenses totales de R&D réalisées en France sur l'année. Il s'agit du deuxième montant le plus élevé recensé par Eurostat en 2017 parmi les pays européens derrière l'Allemagne (14,3 Md€ et 14 % des dépenses totales de R&D réalisées en Allemagne sur l'année).

FIG. 15

DÉPENSES DE R&D RÉALISÉES PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES (2017)
EN MD€

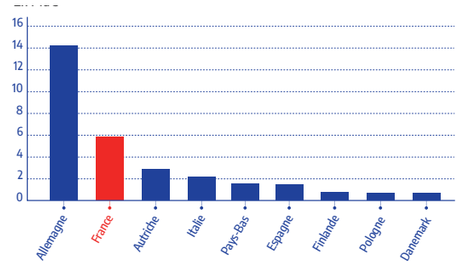

Sources : IFATS, Eurostat

En termes de valeur ajoutée créée, les filiales étrangères ont contribué en 2018 à hauteur de 65 Md€ dans l'industrie manufacturière, soit 22 % de la valeur ajoutée totale de l'industrie manufacturière en 2018 (3e rang européen derrière l'Allemagne – 162 Md€ – et l'Irlande – 94 Md€) et 104 Md€ dans le secteur des services non financiers (2e en Europe derrière l'Allemagne – 181 Md€, hors services financiers), soit 7 % de la valeur ajoutée des services non financiers.

FIG. 16

VALEUR AJOUTÉE PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES
EN MD€

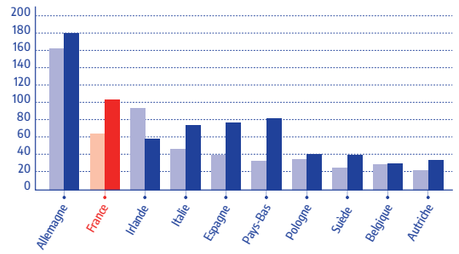

Source : Eurostat, 2020

L'attractivité de l'économie française se mesure également par la part de détention par les investisseurs étrangers de la capitalisation boursière de la place de Paris. Selon la Banque de France, la part de la capitalisation boursière des sociétés cotées au CAC 40 détenue par les non-résidents s'élevait à 39,9 % en fin d'année 2020 contre 40,6 % en fin d'année 2019, pour un montant total de 667 Md€. La détention des non-résidents dans les entreprises du CAC 40 est réalisée à hauteur de 90 % par des investissements de portefeuille et à 10 % à travers des investissements directs individuels (participation supérieure à 10 % du capital). Les investisseurs non-résidents présents en France proviennent pour 44 % de la zone euro, pour 32 % des États-Unis et pour 5 % du Royaume-Uni.

FIG. 17

CAPITAL DES SOCIÉTÉS RÉSIDENTES DU CAC 40 DÉTENUES PAR LES NON-RÉSIDENTS
EN %

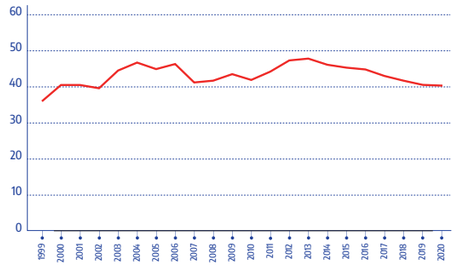

Source : Banque de France

1.4 LES COMPÉTENCES ÉTRANGÈRES

L'accueil de talents venus de l'étranger traduit, autant qu'elle conditionne, le rayonnement international et l'attractivité d'un pays. Avec près de 250 000 étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur selon l'OCDE, la France figure, en 2019, au 6e rang mondial derrière les États-Unis, l'Australie, le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Canada. La France est le 2e pays d'accueil non anglophone.

Les étudiants étrangers représentent près de 10 % des inscrits dans l'enseignement tertiaire en France et sont, en particulier, fortement présents dans les programmes de formation de haut niveau : ils représentent 38 % de l'ensemble des doctorants.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place ces dernières années pour attirer et faciliter l'accueil de travailleurs étrangers hautement qualifiés.

En 2019, dans le monde, plus de 6 millions d'étudiants se sont rendus à l'étranger pour leurs études tertiaires – ils étaient 2,7 millions, soit plus de deux fois moins, quinze ans auparavant. Le nombre d'étudiants étrangers ou en mobilité internationale a progressé de 3,7 % en moyenne par an entre 1999 et 2019. Les pays de l'OCDE accueillent 70 % de ces étudiants et, dans ces pays, les étudiants en mobilité internationale proviennent pour 67 % de pays en développement.

En 2019, l'Europe est restée une destination attractive pour les étudiants étrangers en mobilité : les 22 pays de l'OCDE également membres de l'UE et le Royaume-Uni accueillaient 1,8 million d'étudiants en mobilité internationale. Le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France en accueillent à eux seuls plus de 1 million.

La France figure, en 2019, au 6e rang mondial derrière les États-Unis, l'Australie, le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Canada. Elle est le 2e pays d'accueil non anglophone.

FIG. 18

TOP 20 DES PAYS DE L'OCDE POUR L'ACCUEIL D'ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE (2019)
EN MILLIERS D'ÉTUDIANTS

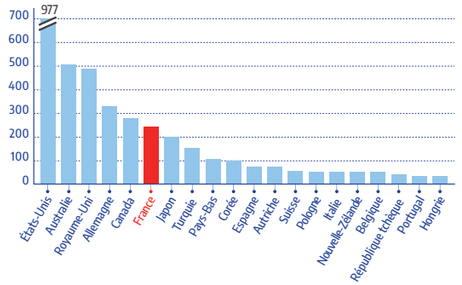

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2021

Le plan « Bienvenue en France »

En novembre 2018, le Premier ministre a présenté la stratégie nationale pour attirer les étudiants en mobilité internationale. L'objectif est notamment d'augmenter le nombre de nouveaux étudiants internationaux en France par le biais d'une simplification de la politique de visas, d'une augmentation de l'offre de cours de français langue étrangère (FLE) et de programmes en anglais. Cette stratégie repose aussi sur la mise en place de frais d'inscription différenciés en fonction du niveau de diplôme et des revenus des étudiants et de leur famille. Enfin, il est prévu d'améliorer et d'uniformiser les conditions d'accueil des étudiants internationaux par la création d'un label *(cf. infra)* et de tripler le nombre de bourses accordées. L'objectif est d'accueillir un demi-million d'étudiants étrangers d'ici 2027.

La France accueille des étudiants de toutes les régions du monde. Elle se distingue néanmoins par la proportion d'étudiants originaires d'Afrique. Les facteurs de proximité, dont la langue, les liens historiques, la distance géographique et les accords politiques (comme l'Espace européen de l'enseignement supérieur), ont une influence significative sur le choix des pays de destination des étudiants en mobilité internationale.

Ainsi, la moitié des étudiants en mobilité internationale en formation en France sont originaires d'Afrique, alors que la part de cette origine est inférieure à 10 % dans l'ensemble des autres pays de notre échantillon et est de 8 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE. L'Asie est la 2e région d'origine des étudiants en mobilité internationale en formation en France (22 %), vient ensuite l'Europe avec 17 % des étudiants. En Allemagne, les étudiants étrangers viennent avant tout de pays asiatiques (38 %) et européens (37 %).

Le rayonnement de la langue et de la culture française et l'excellence et la renommée de notre système d'enseignement supérieur constituent nos principaux atouts pour attirer en France les étudiants étrangers. Les pays où les établissements d'enseignement sont en bonne position dans les classements internationaux figurent parmi les destinations les plus prisées par les étudiants en mobilité internationale.

FIG. 19

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS (2019)

EN %

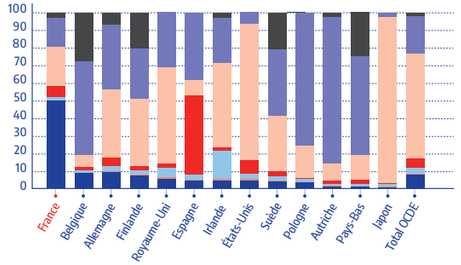

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2021

Dans les pays de l'OCDE, les étudiants en mobilité internationale représentent 6 % de l'effectif total de l'enseignement tertiaire. Ce taux, relativement faible en licence, augmente avec le niveau de diplôme : les étudiants en mobilité internationale représentent 14 % de l'effectif total en master et 22 % en doctorat.

En France, les étudiants en mobilité internationale représentent 9 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2019. Cette part est plus élevée au Royaume-Uni (19 %) et en Allemagne (10 %).

La France se distingue par une très forte proportion d'étudiants étrangers venant suivre des programmes de formation de haut niveau : 38 % des doctorants sont étrangers – alors qu'en Allemagne, seuls 12 % le sont. Signe de la vitalité de la recherche en France, les centres de recherche français recrutent de très nombreux chercheurs et doctorants étrangers et invitent des enseignants issus de tous les continents. Ainsi fin 2019, le personnel étranger représente 18,1 % de la population des chercheurs du CNRS.

FIG. 20

PART DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2019)

EN %

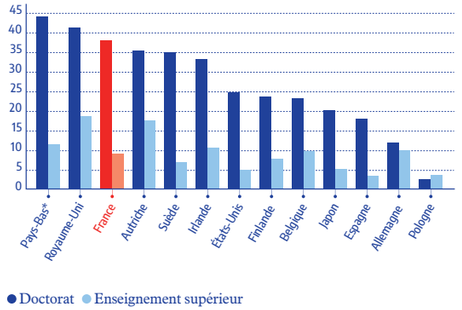

** Données 2018*
Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2021

En 2019, les migrations de travail permanentes dans les pays de l'OCDE ont enregistré une forte hausse (+13 % dans les pays pour lesquels on dispose de données). La moitié des pays ont enregistré des hausses à deux chiffres, dont le Royaume-Uni (+42 %), la Finlande (+29 %), le Luxembourg (+29 %), le Japon (+17 %) et la France (+12 %).

En France, en 2019, environ 7 150 visas scientifiques ont été délivrés à des chercheurs non ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen : 34 % l'ont été pour des séjours inférieurs ou égaux à trois mois et 66 % pour des séjours allant au-delà. Pour les visas de long séjour (durée supérieure à trois mois), 70 % ont été délivrés aux ressortissants des pays suivants : Chine, Brésil, Inde, Algérie, Tunisie, États-Unis, Liban, Iran, Maroc, Japon.

Éléments législatifs sur les talents étrangers

Après une réforme du droit des étrangers en 2016, la France a poursuivi en 2017 la mise en application des dispositions relatives notamment à la migration économique (généralisation des titres de séjour pluriannuels, nouveaux titres de séjour destinés aux talents, etc.) avec la publication de nombreux décrets d'application de la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers.

Elle a également poursuivi le travail de transposition de la Directive 2016/801/UE du 11 mai 2016 à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échanges d'élèves et de jeunes au pair.

En 2017 a été lancé le dispositif « French Tech Visa » destiné à attirer les entreprises innovantes, les start-ups et les investisseurs étrangers. Le portail France-Visas a été mis en ligne en octobre 2017 pour faciliter les demandes de visas en ligne.

La loi du 10 septembre 2018 sur l'immigration et l'asile a étendu à quatre ans la durée du permis de séjour « Passeport talent » créé en 2016. Ce permis peut désormais être délivré à des membres de la famille (conjoint et enfants) sans qu'il soit nécessaire de passer par la procédure de regroupement familial.

La loi de 2018 a aussi institué de nouveaux permis de séjour temporaire pour certaines catégories d'étudiants et de chercheurs (carte recherche d'emploi ou création d'entreprise, etc.), ainsi que pour les jeunes au pair.

Le label « Bienvenue en France »

La qualité de l'accueil des étudiants internationaux étant un enjeu fondamental pour l'internationalisation et l'attractivité de notre enseignement supérieur, le label « Bienvenue en France » est délivré par Campus France aux établissements d'enseignement supérieur désirant rendre visible les efforts faits pour améliorer l'accueil des étudiants internationaux.

Le label « Bienvenue en France » s'insère dans une démarche qualité globale des établissements, au sein de laquelle il trouve sa place comme outil de mesure, de description et de valorisation de leurs dispositifs et de leurs actions dédiées aux étudiants internationaux. Il est utilisé pour la communication et la promotion des établissements, en direction d'un public d'étudiants internationaux de plus en plus exigeant sur les questions d'accueil.

Welcome to France

Dans le cadre de sa mission d'attraction des investissements étrangers créateurs d'emploi, Business France a développé un service de mobilité internationale (le « welcome office ») en charge d'aider les investisseurs à envoyer en France les salariés étrangers nécessaires pour mener à bien leur projet d'implantation et développer leur activité (mobilité intra-groupe et recrutement de compétences spécifiques).

Ce service créé en 2017 est en charge (1) d'informer les investisseurs sur les procédures à mener pour venir en France (visa/titre de séjour/autorisation de travail, fiscalité personnelle, protection sociale, autres aspects de la vie quotidienne) et (2) de fluidifier la venue des talents étrangers et de leur famille.

Toute l'information est organisée autour d'un site internet intitulé welcometofrance.com, qui offre la possibilité de réaliser un parcours en ligne pour anticiper les démarches à entreprendre en vue d'une installation réussie en France.

Le séjour de recherche

Afin de renforcer l'attractivité de la France en matière de recherche et de développer les collaborations scientifiques entre établissements français et étrangers, la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPR), votée le 24 décembre 2020, a créé un nouveau dispositif pour faciliter l'accueil des chercheurs et doctorants étrangers boursiers : le « séjour de recherche ».

Les doctorants et chercheurs étrangers bénéficiant d'une bourse accordée selon des critères scientifiques par un gouvernement étranger, une institution étrangère ou le ministère français des Affaires étrangères pourront signer, avec l'établissement d'accueil, une convention de séjour de recherche. Les objectifs sont de :

- simplifier et améliorer l'accueil des étudiants étrangers inscrits en doctorat ;
- simplifier et faciliter l'obtention d'un titre de séjour adapté à leur situation ;
- assurer une couverture sociale complète au boursier étranger non inscrit dans un établissement français ou non salarié (assurance santé, rapatriement, responsabilité civile) ;
- autoriser le versement d'un financement complémentaire au boursier étranger, qui n'a pas le caractère de salaire.

ATTRACTIVITÉ
FRANÇAISE

CHAPITRE 2
LES DÉTERMINANTS DE L'ATTRACTIVITÉ

Taille et dynamisme du marché
→ *36*
Éducation et capital humain
→ *42*
Recherche et innovation
→ *48*
Infrastructures
→ *56*
Environnement administratif et réglementaire
→ *64*
Environnement financier
→ *72*
Coût du travail et fiscalité
→ *78*
Qualité de vie
→ *92*
Énergie et croissance verte
→ *104*

2.1 TAILLE ET DYNAMISME DU MARCHÉ

La taille de marché d'un pays (notamment appréhendée par le PIB et le nombre d'habitants), son dynamisme ainsi que sa localisation sont des facteurs déterminants dans les choix d'implantation des firmes multinationales. En 2020, la France est la 7e économie mondiale après les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Inde.

Son positionnement géographique stratégique, au cœur du deuxième marché mondial, l'Europe, associé à des infrastructures de transport de qualité et multimodales, fait de la France un « hub » potentiel vers de nombreux marchés européens et africains.

La France bénéficie d'une démographie dynamique avec l'indice de fécondité le plus élevé des pays européens, signe de confiance en l'avenir.
Du côté des entreprises, la vigueur de l'investissement en France ces dernières années et leur résilience face à la crise, notamment grâce aux mesures de soutien, sont des signes positifs.

En 2020, **la France est la 7e économie mondiale (2 620 Md$)** après les États-Unis (20 890 Md$), la Chine (14 870 Md$), le Japon (5 050 Md$), l'Allemagne (3 840 Md$), le Royaume-Uni (2 710 Md$) et l'Inde (2 660 Md$). Par ailleurs, la France occupe une position centrale au sein de l'Europe, qui est le 2e marché le plus vaste au monde avec un PIB de 19 940 Md$ courants en 2020, contre 23 660 Md$ pour l'Amérique du Nord.

FIG. 21

RÉPARTITION DE LA RICHESSE MONDIALE (2020)
PIB EN MD$ COURANTS

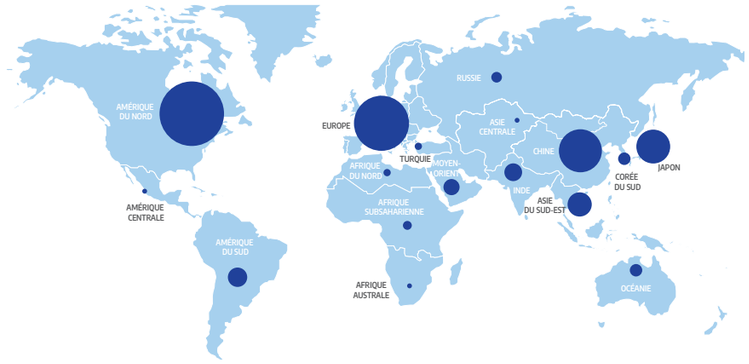

Sources : FMI, Banque mondiale

La crise de la Covid-19 a eu un impact négatif très fort sur l'ensemble des économies, le PIB mondial ayant reculé de 3,1 % en 2020. Le recul de l'activité a été fortement lié à l'intensité de la première vague. Ainsi en France, l'activité a baissé de 8 % en 2020, davantage qu'en Allemagne (-4,3 %) mais moins qu'au Royaume-Uni (-9,8 %) ou en Espagne (-10,8 %).

Cependant l'activité française a repris de manière très dynamique dès le second semestre 2020 et cette reprise est restée vive en 2021, **de sorte que les prévisions de croissance du FMI pour 2021[1] sont très hautes pour la France**, qui devrait présenter le troisième taux de croissance le plus élevé de notre échantillon en 2021 (+6,3 %) juste derrière le Royaume-Uni (+6,8 %) et devant l'Allemagne (+3,1 %). Pour l'ensemble de la zone euro, cette prévision de croissance s'établit à 5 %.

FIG. 22

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DU PIB EN VOLUME

EN %

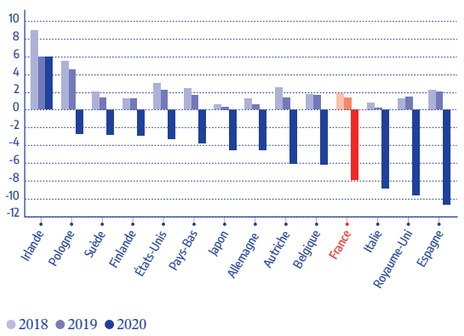

Source : FMI, World Economic Outlook, octobre 2021

FIG. 23

PRÉVISION DE CROISSANCE ANNUELLE DU PIB EN VOLUME (2021)

EN %

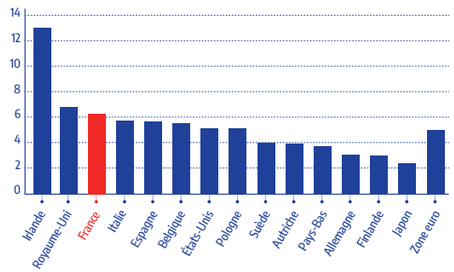

Source : FMI, World Economic Outlook, octobre 2021

La France bénéficie d'un potentiel de marché élevé grâce à sa position géographique au cœur de l'Europe et la taille de son marché domestique. Elle est limitrophe des quatre autres plus grandes économies européennes : l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne, dont trois font partie de l'Union européenne. Une implantation en France permet donc un accès direct à ces marchés et ainsi à leurs plus de 320 millions d'habitants pour un PIB dépassant les 12 000 Md$. Une façon de quantifier cette centralité est de regarder le potentiel de marché *(cf. encadré p.40)*. Selon ce critère de proximité appliqué aux marchés de l'UE 27 et du Royaume-Uni, la France est en 3e position en 2020, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni. En conséquence, les entreprises ont intérêt à se localiser en France, pays qui bénéficie simultanément d'une demande nationale élevée et d'une proximité géographique avec les grands marchés européens, associée à un accès aisé. Cet aspect est encore renforcé par la qualité des infrastructures dont dispose la France, qui permettent de desservir facilement ces marchés (*cf. chapitre 2.4 Infrastructures*).

[1] *FMI, World Economic Outlook, octobre 2021.*

Plan France Relance

Le gouvernement français a présenté en septembre 2020 un plan de relance de 100 Md€ sur deux ans autour de 3 volets principaux : l'**écologie** pour accompagner la transition vers une économie plus décarbonée et durable, la **compétitivité** pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi, et la **cohésion** pour soutenir l'emploi des jeunes et garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français.

- **L'écologie :** le premier volet du plan de relance mobilise **30 Md€** pour financer la transition écologique dans toutes ses dimensions. Il s'appuiera sur la mise en œuvre de mesures de rénovation énergétique des bâtiments, de décarbonation des sites industriels, de développement d'infrastructures et de mobilités vertes, mais également d'énergies et technologies vertes, ainsi que des mesures en faveur de la biodiversité, de la transition agricole et de lutte contre l'artificialisation des sols. Une partie de ces mesures permettra une **réduction directe des émissions de gaz à effet de serre**, par rapport à une relance qui n'aurait pas eu de considérations environnementales – avec des économies générées estimées à 57 millions de tonnes de CO_2 sur la durée de vie des projets.

- **La compétitivité :** le deuxième volet du plan de relance consacrera **34 Md€** au renforcement de la compétitivité des entreprises, notamment pour développer le tissu productif industriel dans les secteurs innovants, gagner en autonomie pour nos approvisionnements stratégiques (accompagnement de la relocalisation de secteurs critiques) et ainsi consolider la puissance économique française et européenne. **À cet égard, le plan de relance comprend des mesures de baisse massive et pérenne des impôts de production** (soit 20 Md€ sur deux ans), de renforcement des fonds propres des TPE, PME et ETI **à travers deux grandes mesures :** (1) la création du label « France Relance », pour valoriser les véhicules d'investissement favorisant le renforcement du capital d'entreprises implantées en France et **(2)** la garantie publique accordée pour l'octroi de 20 Md€ de prêts participatifs par les réseaux bancaires aux entreprises ayant un modèle viable à moyen terme mais fragilisées par la crise, soutenu financièrement par l'État, et un investissement massif dans les technologies d'avenir (aides à l'innovation, développement de marchés clés).

- **La cohésion :** le troisième volet du plan, d'un montant de **36 Md€,** sera dédié à la préservation et au développement des compétences, ainsi qu'à la cohésion sociale et territoriale. Il visera à sauvegarder l'emploi et les compétences par le déploiement de **l'activité partielle de longue durée** assorti d'un plan de formation, à stimuler l'embauche, en particulier des jeunes, par le déploiement du plan « 1 jeune, 1 solution », et à renforcer la **formation professionnelle**. Il permettra également un plan massif d'investissement dans la santé, par la mise en œuvre des mesures d'investissement du Ségur de la santé. En outre, le plan de relance renforcera à la fois la cohésion sociale (soutien au pouvoir d'achat des ménages en grande précarité) et territoriale (inclusion numérique, plan de relance de la Banque des Territoires, revitalisation des commerces dans les centres urbains, soutien aux collectivités territoriales).

FIG. 24

ACCÈS AUX MARCHÉS EUROPÉENS (2020)

INDICE FRANCE = 100

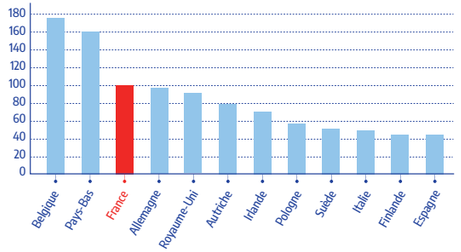

Sources : FMI, Banque mondiale ; Mayer, T. et Zignago, S. (2011), Notes on CEPII's Distances Measures : The GeoDist Database, CEPII Working Paper 2011-25 ; calculs Business France

La France bénéficie également d'une démographie dynamique : **elle est le pays de notre échantillon qui présente le plus fort taux de fécondité, avec près de deux enfants par femme (1,9) en 2019**. Ce taux est de 1,65 au Royaume-Uni et de 1,54 en Allemagne.

FIG. 25

TAUX DE FÉCONDITÉ (2019)

EN NOMBRE D'ENFANTS PAR FEMME, TOUTES TRANCHES D'ÂGE

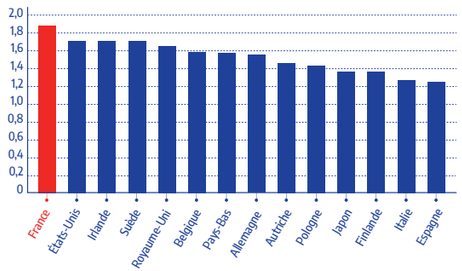

Source : Banque mondiale

MÉTHODOLOGIE

LE POTENTIEL DU MARCHÉ

Le potentiel de marché permet de prendre en compte non seulement le marché d'un pays donné, mais également la facilité avec laquelle il permet de desservir des marchés voisins importants. Il est calculé comme la somme des PIB des pays voisins pondérés par la distance géographique qui les sépare. Il est ici calculé pour les marchés de l'UE 27 et du Royaume-Uni.

L'année 2020 a été marquée par une réduction importante des exportations françaises.

La crise sanitaire interrompt une progression marquée des exportations françaises amorcée depuis une dizaine d'années. Les exportations de marchandises de la France affichaient notamment un taux de croissance annuel moyen de près de 4 % entre 2016 et 2019. La France se place en 2019 au 9e rang mondial et au 4e rang européen pour les exportations de biens en valeur. La baisse des montants exportés par la France (-16 %) est plus forte que celle observée en Allemagne (-7 %), au Royaume-Uni (-4 %) ou encore en Espagne (-4 %). Néanmoins **ce recul marqué des montants exportés par la France trouve son origine dans la structure sectorielle de ses exportations**. En effet, les échanges aéronautiques, secteur phare des ventes françaises à l'étranger, et dans une moindre mesure automobiles, qui sont les principaux contributeurs de la baisse des exportations, ont été fortement affectés par la crise sanitaire et ont connu au niveau mondial en 2020 une baisse respectivement quatre fois et deux fois plus forte des montants échangés que pour l'ensemble des secteurs.

FIG. 26

EXPORTATIONS DE MARCHANDISES (2020)

PART DE MARCHÉ DES 15 PREMIÈRES ÉCONOMIES MONDIALES EN % DES EXPORTATIONS MONDIALES

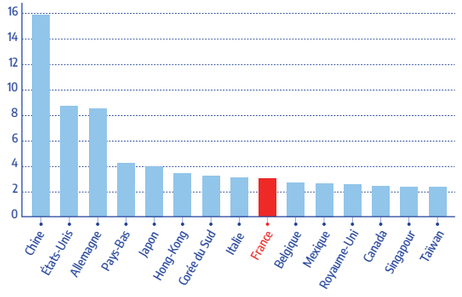

Sources : OMC ; calculs Business France

La France est la 6e économie mondiale pour les exportations de services, avec une part de marché de 5 %. Les exportations françaises ont été très affectées par l'arrêt brutal du tourisme international qui représente 20 % des exportations françaises de services. Mais comme pour les marchandises, les exportations de services de la France retrouvent à la fin du premier semestre 2021 un niveau très proche de celui observé en 2019 malgré des contraintes encore très importantes sur le tourisme international.

FIG. 27

EXPORTATION DE SERVICES (2020)

PART DE MARCHÉ DES 15 PREMIÈRES ÉCONOMIES MONDIALES EN % DES EXPORTATIONS MONDIALES

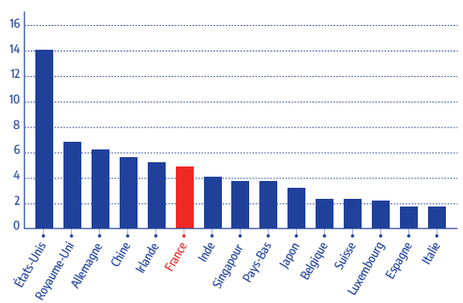

Sources : OMC ; calculs Business France

La France est totalement intégrée à la mondialisation. **Elle est l'un des principaux pays d'origine des investissements internationaux dans le monde. En 2020, la France fait partie des 10 premières économies mondiales en termes de stocks d'investissements directs à l'étranger (IDE) sortants. Elle est à l'origine de 4,4 % des stocks mondiaux,** derrière les États-Unis (21 %), les Pays-Bas (10 %), la Chine (6 %), le Royaume-Uni (5,2 %), le Japon (5,1 %), l'Allemagne (5 %), le Canada (5 %) et Hong Kong (5 %). Les stocks d'IDE sortants de la France sont principalement localisés aux Pays-Bas, aux États-Unis, en Belgique, au Royaume-Uni et en Italie (Banque de France).

FIG. 28

PART DE MARCHÉ DANS LES IDE SORTANTS (2020)

10 PREMIÈRES ÉCONOMIES MONDIALES EN % DES STOCKS MONDIAUX D'IDE SORTANTS

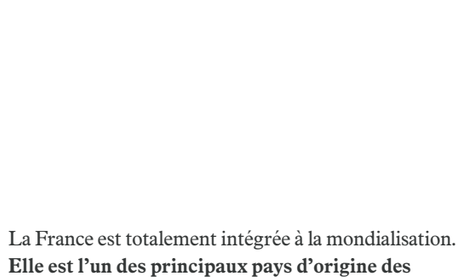

Sources : CNUCED ; calculs Business France

2.2 ÉDUCATION ET CAPITAL HUMAIN

La France dispose d'une main-d'œuvre bien formée. Pour pérenniser ses atouts et renforcer ses compétences scientifiques, elle continue d'investir dans l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation tout au long de la vie.

La formation est en effet un levier de compétitivité et d'attractivité. Les formations de l'enseignement supérieur aident les étudiants à acquérir un large éventail de connaissances, compétences et atouts pour construire la société de demain. La formation professionnelle est essentielle, afin de faciliter les reconversions et la mobilité professionnelle.

La productivité de la main-d'œuvre en sort renforcée, ainsi que l'économie tout entière. La productivité du travail en France est l'une des plus forte au monde : elle est la 10e productivité par tête la plus élevée parmi les pays de l'OCDE en 2020.

L'investissement dans l'éducation et la formation des jeunes générations conditionne la productivité future d'une économie.

Souhaitant consolider son rang de puissance économique mondiale, la France investit fortement dans l'éducation : **5,2 % du PIB ont été consacrés à l'éducation en France en 2018**, dont 1,5 % du PIB pour l'enseignement supérieur.

FIG. 29

DÉPENSES TOTALES EN ÉDUCATION (2018)
EN % DU PIB

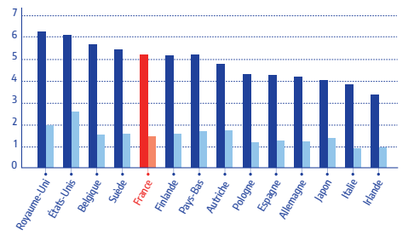

● Tous niveaux d'enseignement confondus ● Enseignement supérieur

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2021

Ces investissements importants se traduisent dans les statistiques de scolarisation, de participation à l'éducation et de niveau d'éducation atteint.

En 2019, la France enregistre de très bons niveaux de scolarisation. Les catégories d'âge 3-4 ans et 5-14 ans connaissent un taux de scolarisation de 100 % et celui-ci est de 87 % pour les 15-19 ans. Ces résultats s'expliquent par une scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans en France. Le gouvernement a par ailleurs instauré une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans afin qu'aucun d'entre eux ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi. Ce dispositif a été mis en place à partir de la rentrée 2020.

FIG. 30

TAUX DE SCOLARISATION (2019)
PART DE LA CATÉGORIE D'ÂGE
EN %

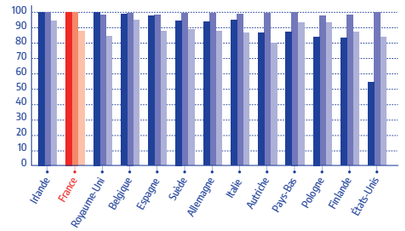

● 3-4 ans ● 5-14 ans ● 15-19 ans

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2021

La part des jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation est en net recul en France : supérieur à 12 % au début des années 2010, ce taux est tombé à 8 % en 2020. Il est inférieur à celui de l'Allemagne (10,1 %), du Royaume-Uni (10,9 % en 2019) et de la moyenne de l'UE 27 (9,9 %).

FIG. 31

JEUNES AYANT QUITTÉ PRÉMATURÉMENT L'ÉDUCATION ET LA FORMATION
PART DES 18-24 ANS
EN %

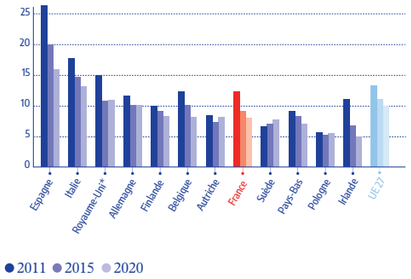

● 2011 ● 2015 ● 2020

** Données 2019*
Source : Eurostat, 2021

L'évaluation du niveau de performance des élèves de 15 ans (enquête PISA) place la France dans une position moyenne, à un niveau similaire à celui des États-Unis ou de l'Autriche.

En termes de culture scientifique, 6,5 % des élèves de 15 ans atteignent les deux niveaux les plus élevés en 2018 (niveau 5 et 6). Ce taux est similaire à celui de l'Autriche (6,3 %) et de l'Irlande (5,9 %), supérieur à celui de l'Italie (2,8 %) et l'Espagne (4,2 %), mais significativement inférieur à celui de l'Allemagne (10 %) ou du Royaume-Uni (9,7 %).

FIG. 32

NIVEAU DE CULTURE SCIENTIFIQUE DES ÉLÈVES DE 15 ANS (2018)

CLASSEMENT PAR ORDRE DÉCROISSANT DU SCORE MOYEN
% D'ÉLÈVES CLASSÉS À CHAQUE NIVEAU

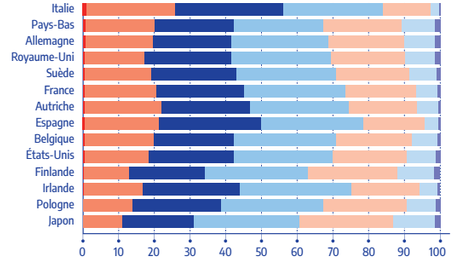

● < Niveau 1 ● Niveau 1 ● Niveau 2 ● Niveau 3
● Niveau 4 ● Niveau 5 ● Niveau 6

Source : OCDE, 2019 ; résultats PISA 2018 (volume I)

FIG. 33

DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2020)

PART DANS LA CATÉGORIE D'ÂGE
EN %

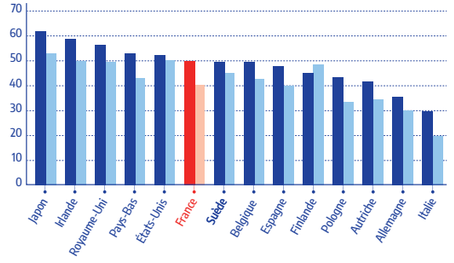

● 25-34 ans ● 25-64 ans

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2021

En 2020, les diplômés du supérieur représentaient 39,7 % de la catégorie des 25-64 ans en France. Cette part est inférieure à celle observée aux États-Unis (50,1 %) et au Royaume-Uni (49,4 %), mais elle est supérieure au niveau de l'Allemagne (31,3 %). Cet écart par rapport aux pays les mieux classés provient d'une démocratisation plus tardive de l'accès à l'enseignement supérieur en France, qui a désormais en grande partie rattrapé son retard. Ainsi, **la population des 25-34 ans est particulièrement qualifiée en France** : 49,4 % d'entre eux détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur en 2019. Ce niveau est proche de celui observé en Belgique (48,5 %) ou en Suède (49,1 %) ou encore aux États-Unis (51,9 %) ; mais il reste inférieur à celui du Royaume-Uni (55,8 %) et de l'Irlande (58,4 %), et significativement supérieur à celui de l'Allemagne (34,9 %), de l'Italie (28,4 %) ou encore de la Finlande (44,7 %).

Les ressources humaines en science et technologie (RHST) sont l'un des principaux moteurs des économies fondées sur la connaissance. Outre les diplômés de l'enseignement supérieur, elles comprennent les personnes employées sur un poste scientifique ou technologique pour lequel un haut niveau de qualification est exigé.

La France fait partie des pays où la part des RHST dans la population active représente plus de la moitié de la population active en 2020 (55,2 %). Elle se situe derrière le Royaume-Uni (59,1 % en 2019) et devant l'Allemagne (50,7 %).

FIG. 34

RESSOURCES HUMAINES EN SCIENCE ET TECHNOLOGIE (2020)

PART DANS LA POPULATION ACTIVE DES 25-64 ANS
EN %

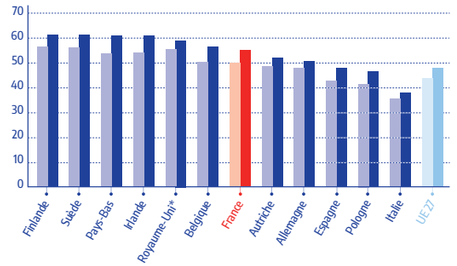

● 2015 ● 2020

** Données 2019*

Source : Eurostat, 2021

En ce qui concerne le nombre de chercheurs, la France est également très bien positionnée : elle compte 10,6 chercheurs pour 1 000 actifs en 2019, ce qui est similaire à l'Allemagne (10,3) et supérieur au niveau observé au Royaume-Uni (9,3) et aux États-Unis (9,5 en 2019).

En matière de formation professionnelle, la France s'est engagée à renforcer les compétences des individus notamment grâce à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. **La France est ainsi l'un des seuls pays au monde à proposer un compte personnel de formation,** alimenté chaque année de 500 € pour les salariés à temps plein jusqu'à un plafond de 5 000 €, et renforcé à hauteur de 800 € jusqu'à un plafond de 8 000 € pour les moins qualifiés. Elle investit plus de 15 Md€ entre 2018 et 2022 pour renforcer les moyens en faveur de l'accès à la formation des jeunes peu qualifiés et des chômeurs de longue durée, notamment au moyen du plan d'investissement dans les compétences durant l'activité partielle. Dans le cadre du plan France relance, elle investit 3 Md€ supplémentaires pour préserver les compétences, favoriser les reconversions et soutenir la digitalisation de l'offre de formation. En complément, le plan de réduction des tensions de recrutement intensifie l'investissement de la France dans les compétences au sortir du confinement. Ce plan mobilise 1,4 Md€ en 2021 et 2022 et vise à diminuer les tensions de recrutement en favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées et en élargissant les aides des plus petites entreprises à celles de 51 à 300 salariés.

Selon les données d'Eurostat, la France se situe au-dessus de la moyenne européenne (9,2 %) en ce qui concerne la participation des adultes (25-64 ans) à l'éducation et à la formation professionnelle sur les quatre dernières semaines, avec un taux de 13 %.

FIG. 35

PERSONNEL DE R&D (2019)

EFFECTIFS POUR 1 000 ACTIFS

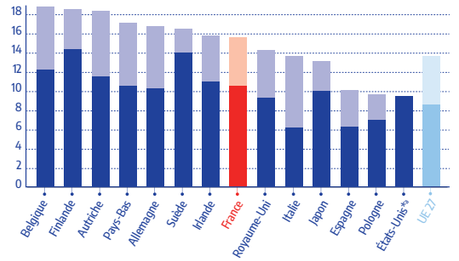

● Chercheurs ● Techniciens et personnels de soutien

** Données 2018*

[a] Données seulement disponibles pour le nombre de chercheurs
Source : OCDE (PIST)

FIG. 36

TAUX DE PARTICIPATION À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION DES PERSONNES ÂGÉES DE 25 À 64 ANS (2020)

EN %

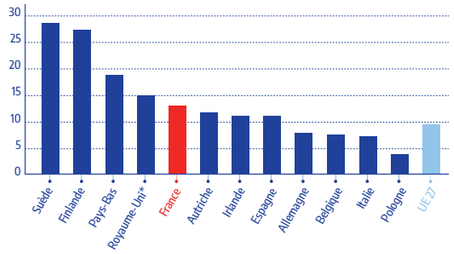

** Données 2019*
Source : Eurostat, 2021

Cette main-d'œuvre très qualifiée permet à la France de disposer d'une des plus fortes productivités du travail au monde : la France a la 10e plus forte productivité horaire du travail parmi les pays de l'OCDE en 2020 (6e de notre échantillon). Elle devance l'Allemagne et le Royaume-Uni. Grâce aux capacités d'adaptation d'une population active bien formée, les entreprises peuvent davantage investir dans les nouvelles technologies, indispensables à la croissance de la productivité.

Depuis les années 1990, la croissance de la productivité horaire en France a progressivement ralenti, comme dans de nombreux pays développés : entre +1,5 % et +2 % par an dans les années 1990, pour atteindre +1 % pendant la crise financière de 2007-2008. La productivité par tête a chuté de 7,1 % en 2020 (alors qu'elle avait progressé de 0,4 % en 2019). Elle a été affectée par l'impact important de la crise sanitaire sur l'activité économique, avec notamment la mise en place d'un chômage partiel pour une grande partie des salariés. En revanche, la productivité horaire s'est maintenue en 2020 et a même légèrement progressé (+0,1 %) après une hausse de 0,6 % en 2019 *(cf. chapitre 2.7 Coût du travail et fiscalité)*.

FIG. 37

PRODUCTIVITÉ HORAIRE DU TRAVAIL* (2020)

EN US$ À PPA - ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE

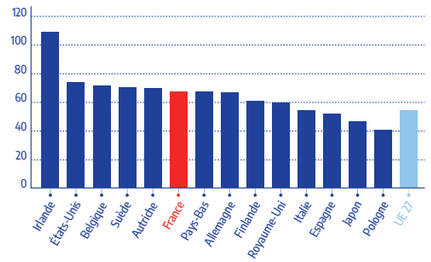

** PIB par heure travaillée*
Source : OCDE

FIG. 38

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ PAR TÊTE DU TRAVAIL*

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN - ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE

EN %

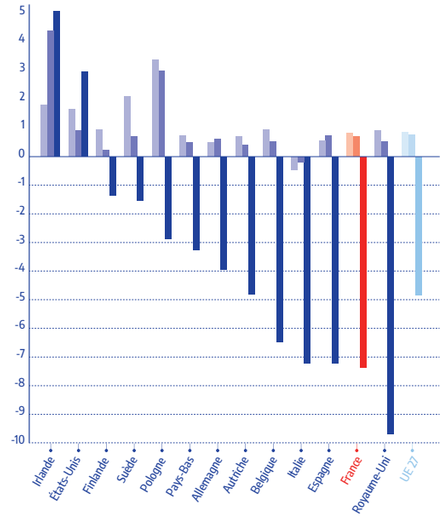

** PIB par personne employée*
Source : OCDE 2021, calculs Business France

FIG. 39

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ HORAIRE DU TRAVAIL** (2020)

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN - ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE

EN %

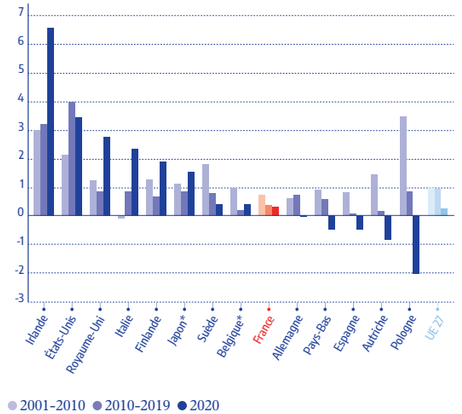

** Données 2019*
*** PIB par heure travaillée*
Source : OCDE 2021, calculs Business France

2.3 RECHERCHE ET INNOVATION

Dans la course au développement économique, innover est essentiel. L'investissement dans la recherche et développement (R&D) et les hautes technologies est un déterminant décisif de la compétitivité des pays. Les gains de productivité permis par l'innovation et la diffusion des nouvelles technologies soutiennent la croissance et les gains de bien-être de l'économie.

La richesse et le dynamisme de l'écosystème de recherche d'un territoire favorisent le transfert de connaissances et sont des facteurs d'attractivité des entreprises à forte intensité technologique.

La France possède un environnement propice à la recherche et à l'innovation ; elle est le 6e pays au monde en termes de dépenses de R&D et le 4e de notre échantillon en termes de demandes de brevets.

Le montant de dépenses intérieures de R&D (DIRD) investi par la France en 2019 est de près de 73 Md US$. La France est ainsi le 6e pays au monde ayant le plus investi en recherche et le 4e de notre échantillon derrière les États-Unis (658 Md US$), le Japon (173 Md US$) et l'Allemagne (148 Md US$). Le montant de la DIRD est le principal indicateur de l'effort réalisé dans un pays pour soutenir l'innovation et la R&D.

Les entreprises jouent un rôle prépondérant dans les investissements en R&D. En effet, elles sont à l'origine d'une part significative de ces dépenses : **en France la dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE) représente 57 % du total de la DIRD.** Cette participation est de 59 % en moyenne dans l'UE 27. En valeur, la DIRDE a atteint près de 42 Md$ en France en 2019, qui se place au 4e rang de l'échantillon. Les entreprises françaises sont les 2es contributrices aux dépenses de R&D des entreprises européennes. Elles participent à hauteur de 16 % à la DIRDE de l'Union européenne (à 27), derrière l'Allemagne (35 %).

FIG. 40

DÉPENSES INTÉRIEURES DE R&D (2019)
15 PREMIÈRES ÉCONOMIES MONDIALES
EN MD US$ EN PRIX ET À PPA COURANTS

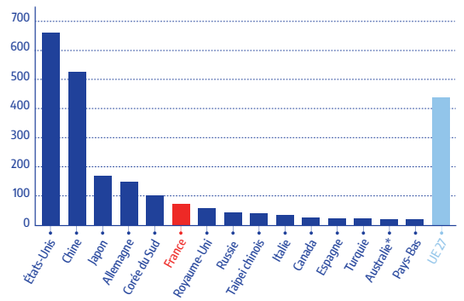

**Données 2017*
Source : OCDE

FIG. 41

DÉPENSES INTÉRIEURES DE R&D DES ENTREPRISES (DIRDE) (2019)
EN MD D'US$ EN PRIX ET À PPA COURANTS

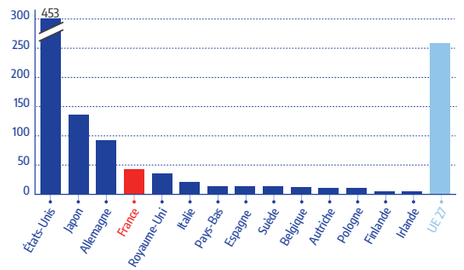

Source : OCDE

En termes d'évolution, **la DIRD en France a progressé de 2 % en 2019.** Les entreprises participent à l'augmentation des dépenses de R&D, signe de leur dynamisme. **En 2019 la DIRDE a progressé de 1,6 %.** Au sein de l'UE 27, la DIRD est en hausse de 4 % en 2019, et la DIRDE de 3,3 %.

FIG. 42

ÉVOLUTION DES DÉPENSES INTÉRIEURES DE R&D
TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN EN VOLUME
EN %

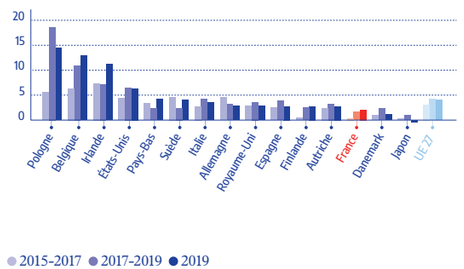

Source : OCDE ; calculs Business France

FIG. 43

ÉVOLUTION DES DÉPENSES INTÉRIEURES DE R&D DES ENTREPRISES
TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN EN VOLUME
EN %

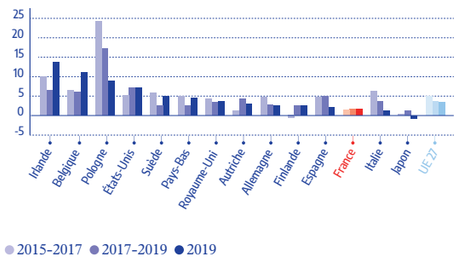

Source : OCDE ; calculs Business France

L'intensité des activités de R&D (DIRD exprimée en part du PIB) est en léger recul en France depuis 2014, après plusieurs années de progression. **En 2019, la dépense intérieure de R&D représente 2,2 % du PIB en France,** soit un niveau légèrement supérieur à celui de la moyenne de l'UE 28 (2 %). La France se positionne devant le Royaume-Uni (1,7 %), l'Italie (1,4 %) et l'Espagne (1,2 %), mais derrière l'Allemagne (3,1 %) et les États-Unis (2,8 %). Dans sa loi de programmation de la recherche (LPR), la France s'est engagée à atteindre 3 % du PIB pour l'effort de recherche d'ici 2030 *(cf. encadré infra)*.

FIG. 44

INTENSITÉ DES ACTIVITÉS DE R&D (DIRD/PIB)

EN % DU PIB

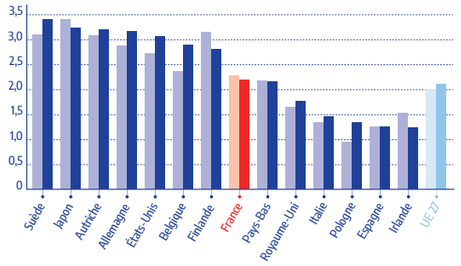

Source : OCDE

Dans tous les pays étudiés, la capacité d'innovation des petites et moyennes entreprises (PME) est plus faible que celle des entreprises de taille intermédiaires (ETI) et des grandes entreprises (250 salariés et plus). Avec **50 % des PME et 80 % des ETI et grandes entreprises qui déclarent avoir innové en 2018,** la France se situe légèrement au-dessus de la moyenne de l'UE 27.

En France**, le taux de soutien public à la DIRDE est le plus élevé des pays de l'OCDE.** Le soutien direct (subventions aux entreprises) et indirect (incitations fiscales) à la recherche des entreprises atteint 0,39 % du PIB en 2019 *(cf. chapitre 2. 7 Coût du travail et fiscalité)*.

Ce soutien reflète l'engagement des gouvernements successifs depuis une quinzaine d'années, en faveur d'une politique d'aide à l'innovation qui mobilise un large panel d'outils, au premier rang desquels le crédit d'impôt recherche (CIR), mais également le dispositif des jeunes entreprises innovantes (JEI), les aides de Bpifrance, les dispositifs des Programmes d'investissements d'avenir (PIA) entre autres *(cf. encadré infra)*.

Le secteur public est également un acteur incontournable de la recherche en France. Les organismes publics de recherche, et notamment le CNRS (Centre national de la recherche scientifique), sont mondialement reconnus. D'après le classement *Scimago Institutions Rankings,* le CNRS est en 2020 la deuxième plus importante institution de recherche en nombre de publications scientifiques, derrière l'Académie de Science de Chine.

FIG. 45

STRATÉGIES D'INNOVATION PAR TAILLE D'ENTREPRISE (2018)

ENSEMBLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

EN %

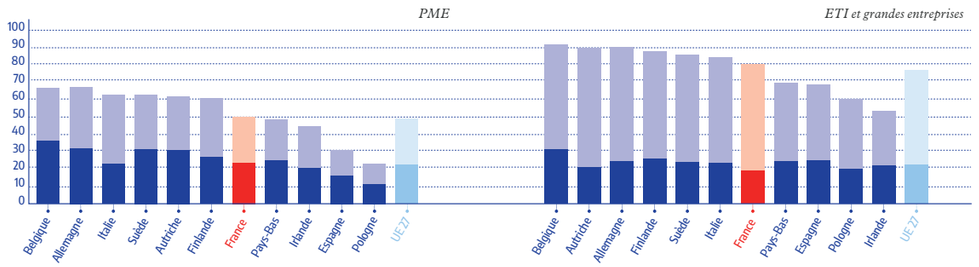

Source : Eurostat ; calculs Business France

Les dispositifs de promotion de l'innovation en France

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est un dispositif fiscal de soutien à la R&D des entreprises, sans restriction de secteur ou de taille. Le crédit d'impôt est de 30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€ et de 5 % au-delà de ce montant. Les dépenses de personnel de chercheurs et techniciens de recherche entrent dans la base du calcul de l'avantage fiscal. L'embauche de jeunes chercheurs en CDI à la fin de leur doctorat est également fortement encouragée. **En 2013, le CIR a été étendu aux dépenses d'innovation pour les PME par l'intermédiaire du crédit d'impôt à l'innovation – CII** (taux de 20 %, applicable à une assiette limitée à 400 000 €) : les dépenses concernées sont celles relatives aux activités de conception de prototypes ou d'installations pilotes de nouveaux produits.

Le statut de « jeune entreprise innovante » confère depuis 2004 aux PME de moins de 11 ans qui engagent des dépenses de R&D représentant au moins 15 % de leurs charges un certain nombre d'avantages fiscaux (exonération d'impôt sur les bénéfices et les plus-values, exonération totale de certaines cotisations sociales patronales, etc.). Il existe également un statut de « jeune entreprise universitaire », qui a vocation à encourager la création d'entreprise par toute personne impliquée dans des travaux de recherche des établissements d'enseignement supérieur.

Les Programmes d'investissements d'avenir (PIA) financent les projets innovants dans des secteurs identifiés comme stratégiques pour la France : transition écologique, enseignement supérieur et recherche, économie numérique, souveraineté industrielle, etc. Depuis 2010, quatre programmes successifs ont été lancés pour un total de 77 Md€. Une partie du PIA 4 lancé en 2020 est intégrée au plan France Relance afin d'accélérer la dynamique d'innovation.

La loi de programmation de la recherche (LPR) 2021-2030 cherche à redynamiser la recherche en France et à renforcer l'attractivité des carrières dans ce domaine. Avec 25 Md€ et un objectif de 3 % du PIB consacré à la R&D en 2030, ce programme vise entre autres à faciliter l'entrée des jeunes chercheurs sur le marché du travail, à revaloriser les carrières des acteurs de la recherche et à renforcer la diffusion de la recherche dans l'économie et la société.

Bpifrance est une banque d'investissement publique qui offre un continuum de financements, sous diverses formes (subventions, avances remboursables, garanties, prêts et fonds propres), tout au long de la trajectoire de développement des PME et des startups. Elle est l'opérateur de la plupart des aides publiques à l'innovation, en jouant le rôle d'un guichet unique pour les entreprises.

La French Tech est un grand mouvement de mobilisation collective des écosystèmes territoriaux les plus dynamiques de France pour la croissance de leurs startups et entreprises numériques. Les financements s'inscrivent dans le Programme d'investissements d'avenir (PIA).

- Accélération : 200 M€ investis dans des initiatives privées (des « programmes d'accélération ») qui aident les entreprises numériques à croître plus vite pour devenir des champions internationaux.
- Attractivité internationale : 15 M€ pour soutenir des FabLabs et attirer des talents, entrepreneurs et investisseurs étrangers.

Lancés en 2004, **les pôles de compétitivité** rassemblent sur un même territoire les acteurs de l'innovation sur une thématique donnée. 54 pôles de compétitivité sont répartis à travers tout le territoire national. L'accent est mis sur le transfert de connaissances et de technologies entre la recherche publique et les entreprises.

Le Fonds pour l'industrie et l'innovation (FII), lancé en 2018 et doté de 10 Md€, vise à garantir la souveraineté scientifique et technologique de la France, ainsi que son développement économique. Centré sur l'innovation de rupture, il dispose de 250 M€ par an dédiés aux « Grands Défis », notamment les secteurs à forts enjeux technologiques et sociétaux (IA, cybersécurité, mobilité, santé). Il accompagne également la croissance et le développement des startups spécialisées dans la deep tech.

Le plan « France 2030 »

En octobre 2021, le président de la République a lancé « France 2030 », un vaste plan d'investissement de 30 Md€ sur cinq ans pour répondre aux grands défis d'aujourd'hui et faire émerger des champions technologiques en France. Le plan fixe une dizaine d'objectifs environnementaux et de défis technologiques appliqués aux secteurs d'avenir de l'industrie pour « mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030 ».

- Le secteur de l'énergie bénéficiera de 8 Md€ pour (i) faire émerger des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets, (ii) faire de la France un leader de l'hydrogène vert, (iii) décarboner l'industrie.

- Les transports du futur recevront 4 Md€ avec pour objectifs de (iv) produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides et (v) de produire le 1er avion bas-carbone.

- L'objectif d'une (vi) alimentation saine, durable et traçable bénéficiera d'une enveloppe de 2 Md€.

- Le secteur de la (vii) santé sera doté de 3Md€ afin de produire 20 biomédicaments contre les cancers et les maladies chroniques et de créer les dispositifs médicaux de demain.

- Le secteur de (viii) l'espace et (ix) les fonds marins recevront 2 Md€.

- Enfin, (x) 2 Md€ seront investis dans le domaine culturel pour faire de la France un leader de la production de contenus culturels et créatifs.

Le nombre de demandes de brevets déposées au titre de la procédure internationale PCT (*Patent Cooperation Treaty*) est révélateur du dynamisme et de la performance des acteurs de la recherche d'un pays. **La France est le 4e pays de notre échantillon (le 2e européen) pour le nombre de demandes de brevet déposées en 2020.** Avec 7 764 demandes, elle se situe derrière les États-Unis (58 753), le Japon (50 550) et l'Allemagne (18 540) et devant le Royaume-Uni (5 905) et la Suède (4 349). Ce nombre rapporté à la population totale, la France comptabilise 115 demandes de brevet par million d'habitants en 2019.

Les dépôts de marques commerciales permettent de mesurer l'innovation en termes de marketing. **En 2019, la France a déposé 395 441 demandes d'enregistrement de marques commerciales,** soit 5 883 par million d'habitants, et se positionne au 5e rang de notre échantillon. Avec plus de 1 million de marques déposées, les États-Unis arrivent en 1re place, devant l'Allemagne (765 761), le Royaume-Uni (440 459) et l'Italie (422 459). De plus, selon l'OMPI[1], **le groupe français L'Oréal est la 1re entreprise mondiale en dépôt de marques commerciales en 2019** (selon le système de Madrid).

Les dépôts de modèles et dessins industriels sont un troisième indicateur pertinent relatif à la propriété intellectuelle. **En 2019, la France a déposé 69 758 demandes d'enregistrement de modèles ou de dessins industriels,** soit 1 038 par million d'habitants. La France se place après les États-Unis (133 456 demandes déposées) l'Allemagne (124 739) et l'Italie (70 592) et devant le Royaume-Uni (54 936) ou encore la Suède (19 454).

FIG. 46

NOMBRE DE DEMANDES DE BREVETS DÉPOSÉES AU TITRE DU PCT

PAR DATE DE DÉPÔT ET PAYS D'ORIGINE

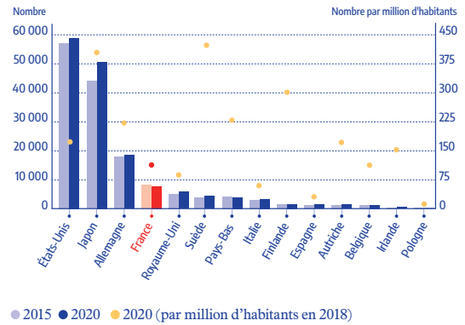

Sources : OMPI Statistics database, OCDE ; calculs Business France

[1] Propriété intellectuelle : *Faits et chiffres de l'OMPI 2020*, OMPI/WIPO.

FIG. 47

MARQUES COMMERCIALES DÉPOSÉES PAR PAYS D'ORIGINE

ENSEMBLE DES DEMANDES ENREGISTRÉES EN DIRECT ET VIA LE SYSTÈME DE MADRID

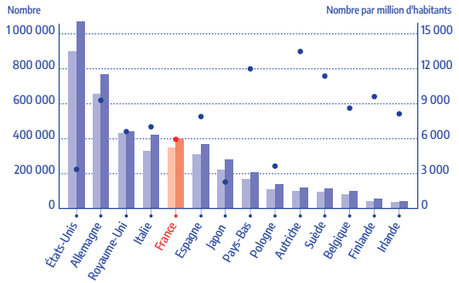

2014 ● 2019 ● 2019 (par million d'habitants en 2019)

Sources : OMPI Statistics Database, OCDE ; calculs Business France

FIG. 48

MODÈLES ET DESSINS INDUSTRIELS PAR PAYS D'ORIGINE

ENSEMBLE DES DEMANDES ENREGISTRÉES EN DIRECT ET VIA LE SYSTÈME DE LA HAYE

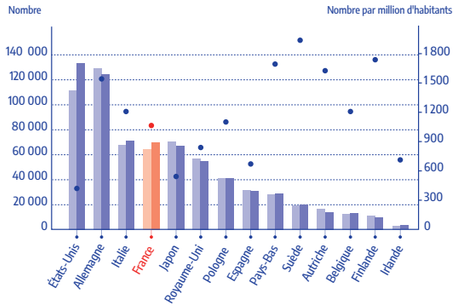

2014 ● 2019 ● 2019 (par million d'habitants en 2019)

Sources : OMPI Statistics Database, OCDE ; calculs Business France

MÉTHODOLOGIE

LES BREVETS, LES MARQUES ET LES MODÈLES ET DESSINS INDUSTRIELS COMME INDICATEURS DE L'ACTIVITÉ D'INNOVATION

Un brevet est un titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire un droit exclusif d'exploitation sur l'invention brevetée, durant une durée limitée (généralement vingt ans) et sur un territoire déterminé. Les demandes de brevets peuvent concerner uniquement le territoire national, ou viser un territoire plus large (pays de l'Union européenne, par exemple, dans le cas des demandes déposées auprès de l'Office européen des brevets). Un brevet peut également être déposé au titre de la **procédure PCT**, selon le **Traité de coopération en matière de brevets** *(Patent Cooperation Treaty)*. Ce traité « permet de demander la protection d'un brevet pour une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une demande "internationale" de brevet ». Depuis mars 2017, 152 États membres ont adhéré au Traité, plaçant le PCT au cœur de la coopération internationale pour la propriété intellectuelle. Cette procédure présente l'avantage d'améliorer la comparabilité internationale en termes de brevets.

Selon l'INPI, « au sens de la propriété industrielle, la marque est un "signe" servant à distinguer précisément les produits ou services d'une entreprise de ceux de ses concurrents ». Le dépôt d'une marque constitue une protection de la propriété intellectuelle qui donne au détenteur un droit exclusif d'utilisation. Elle sert à signaler la nouveauté (innovations de produit mais également de commercialisation et de services) et à s'approprier les avantages des innovations lors du lancement de nouveaux produits sur le marché. **Le système de Madrid** offre au titulaire d'une marque la possibilité d'obtenir la protection de sa marque dans plusieurs pays en déposant une seule demande d'enregistrement directement auprès de son office national ou régional.

Un dessin ou modèle industriel est constitué par l'aspect ornemental ou esthétique d'un objet. Il ajoute à la valeur marchande du produit et en accroît le potentiel commercial. Dans la plupart des pays, le dessin ou modèle industriel doit être enregistré afin d'être protégé par la loi. Selon la législation nationale considérée et le type de dessin ou modèle, il peut aussi être protégé par le droit d'auteur en tant que dessin ou modèle non enregistré ou en tant qu'œuvre d'art. **Le système de La Haye** concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels offre au propriétaire d'un dessin ou modèle industriel la possibilité d'obtenir une protection dans plusieurs pays grâce au dépôt d'une demande unique.

2.4 INFRASTRUCTURES

Les infrastructures de réseaux sont essentielles à l'activité économique et leur niveau de qualité joue un rôle central pour la compétitivité des entreprises et l'attractivité d'un pays. Les secteurs les plus stratégiques liés à l'économie de réseaux sont les transports, les télécommunications et l'énergie (*cf. chapitre 2.9 Énergie et croissance verte*). Ce facteur d'attractivité représente un atout majeur dans la distribution géographique des activités productives et dans la circulation des marchandises et des personnes.

Le « site France » se caractérise par des infrastructures de transport de grande qualité, offrant des connexions rapides et efficaces avec le reste du monde, en particulier l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Les entreprises implantées en France bénéficient également d'infrastructures de télécommunications de qualité et d'une très bonne couverture du réseau internet haut débit. La France présente le taux de pénétration de l'internet haut débit fixe le plus élevé des pays de l'échantillon.

Pour développer et maintenir des infrastructures de haut niveau, les collectivités publiques françaises investissent fortement. En effet, la France se caractérise par un des taux d'investissement public les plus élevés de notre échantillon (3,6 % du PIB en 2020), soit plus que les États-Unis (3,3 % en 2019), le Royaume-Uni (2,9 % en 2019) et l'Allemagne (2,7 % en 2020).

FIG. 49

FBCF* DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
EN % DU PIB

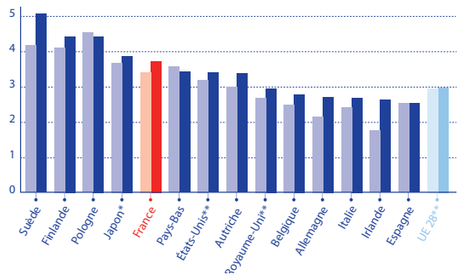

2015 ● 2020

** Formation brute de capital fixe*
*** Données 2019*
Source : OCDE ; calculs Business France

Les infrastructures de transport

Les investissements dans les infrastructures de transport intérieur représentent 0,9 % du PIB en France en 2019. Ce niveau est supérieur à celui de l'Allemagne (0,7 %) et des États-Unis (0,6 %).

FIG. 50

INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT INTÉRIEUR
DÉPENSES BRUTES D'INVESTISSEMENT EN % DU PIB

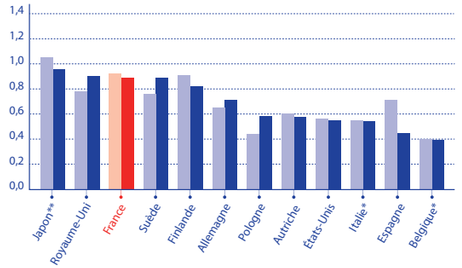

2014 ● 2019

** Données 2018*
*** Dernière année disponible 2016*
Source : OCDE

La France dispose d'un réseau intérieur d'infrastructures de transport particulièrement dense, avec plus de 11 000 km d'autoroutes, près de 30 000 km de lignes ferroviaires et 8 500 km de voies navigables.

La qualité des infrastructures de transport peut être estimée par le biais des volumes transportés par chaque moyen de transport (routier, ferroviaire, maritime, aérien). À cet égard, la France démontre toujours une activité importante.

Le volume de transport routier est élevé : 170 000 millions de tonnes-kilomètres chargées ont été enregistrés en 2020, ce qui place la France à la 4e place des pays européens de l'échantillon, derrière la Pologne, l'Allemagne et l'Espagne.

FIG. 51

TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES
TOTAL CHARGÉ EN MILLIONS DE TONNES-KM

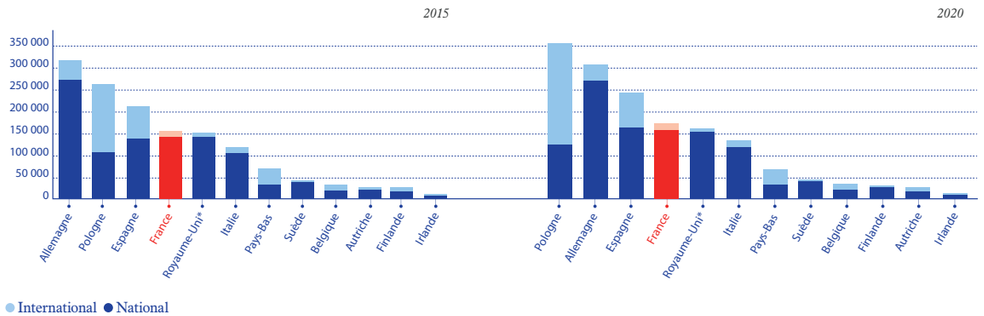

** Données 2019*
Source : Eurostat

Le transport ferroviaire de marchandises est également développé en France : près de 31 000 millions de tonnes-kilomètres ont été convoyées en 2020, positionnant la France à la 3e place des pays européens de l'échantillon, derrière l'Allemagne et la Pologne.

FIG. 52

TRANSPORT FERROVIAIRE DE MARCHANDISES
TOTAL CHARGÉ EN MILLIONS DE TONNES-KM

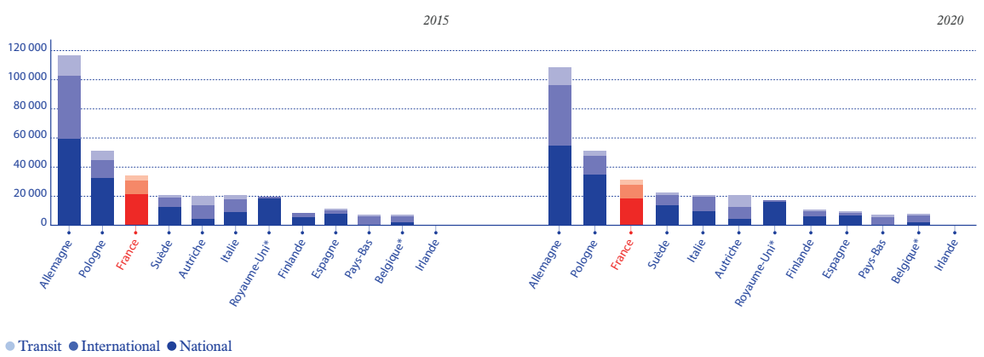

** Dernières données disponibles 2011*
Source : Eurostat

Pour un nouveau pacte ferroviaire

La réforme ferroviaire du 27 juin 2018 a engagé **un nouveau pacte ferroviaire** en France à travers la modernisation du système actuel et la préparation à l'ouverture à la concurrence.

La transformation de l'ancien groupe public ferroviaire, composé d'établissements publics à caractère industriel et commercial, en un groupe unifié composé de sociétés, est effective depuis le 1er janvier 2020.

Cette nouvelle organisation vise à rendre le groupe SNCF plus efficace, compétitif et intégré, tout en maintenant son caractère public. La société nationale SNCF, dont le capital est intégralement détenu par l'État, assure désormais le pilotage du nouveau groupe.

Cette réforme a également permis la réunification de la gestion des gares de voyageurs, au sein de la société fille SNCF Gares & Connexions, filiale de SNCF Réseau.

Le calendrier de l'ouverture à la concurrence a été précisé : depuis décembre 2020 pour le TGV ; depuis décembre 2019 pour les trains régionaux TER (au rythme décidé par les régions, chacune pouvant continuer jusqu'en décembre 2023 à attribuer des contrats de gré à gré à la SNCF, pour une durée maximale de dix ans) ; et entre 2023 et 2039 pour les Transiliens et les lignes RER d'Île-de-France.

Enfin, des garanties sont associées à l'ouverture à la concurrence : les salariés, en cas de transfert, garderont leurs acquis sociaux et de rémunération ; la continuité des dessertes sera assurée ; enfin les tarifs sociaux nationaux (familles nombreuses, handicapés…) seront maintenus.

Sources : https://www.gouvernement.fr/action/sncf-pour-un-nouveau-pacte-ferroviaire et https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2019-06-03

Mise en place d'un plan de soutien au secteur ferroviaire dans le cadre du plan de relance

Le train offre une alternative efficace au transport routier, tant pour les passagers que pour les marchandises. Il contribue à la diminution de l'empreinte carbone et environnementale des transports. Il importe d'accroître et d'améliorer l'offre ferroviaire et son attractivité en conséquence. La France est résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et poursuit l'objectif d'une neutralité carbone en 2050. Le secteur des transports, l'un des principaux émetteurs de CO_2, doit y contribuer de façon importante. Le plan de relance alloue 4,7 Md€ au secteur ferroviaire.

Un des objectifs de cet investissement est de moderniser le réseau national afin, en cohérence avec les priorités définies par la loi d'orientation des mobilités, d'améliorer la régularité (limitation des incidents et des retards qui en découlent) et la sécurité (notamment aux passages à niveau) en tenant compte de l'évolution des techniques (dont l'exploitation par des technologies digitales). Dans ce cadre, un effort particulier sera fait pour la préservation de l'environnement.

Il s'agit également de réinvestir, aux côtés des Régions, dans les lignes de desserte fine du territoire pour augmenter l'offre dans les territoires moins denses et mieux les relier aux zones urbaines, notamment lorsqu'il n'existe pas d'autre mode de transport adapté. Cette action porte un véritable enjeu de désenclavement et d'équilibre territorial.

Cet investissement a aussi pour ambition d'accélérer les travaux pour la qualité d'accueil dans les gares, notamment pour l'accès des personnes à mobilité réduite, et de redévelopper des offres de trains de nuit. L'État a en ce sens déjà engagé depuis 2015 un grand programme de renouvellement du matériel roulant des trains d'équilibre du territoire (TET) d'un montant de 3,5 Md€. Ce programme devrait s'achever à l'horizon 2027.

Enfin, il prévoit d'adapter le réseau ferroviaire pour développer le transport de marchandises, afin de desservir au plus près les entreprises, les plateformes logistiques et les ports dans de bonnes conditions économiques.

Par ailleurs, dans le cadre du nouveau plan de soutien au fret ferroviaire, 170 M€ sont investis tous les ans jusqu'en 2024.

La France possède également de nombreux atouts concernant le transport maritime. Avec 66 ports de commerce maritimes et plus de 500 ports décentralisés, elle est ouverte sur trois grandes façades maritimes européennes (Atlantique, Méditerranée, Manche et mer du Nord) et sur trois océans (Atlantique, Indien et Pacifique). En 2020, le trafic de marchandises dans les ports français approche les 275 millions de tonnes, plaçant la France au 6e rang européen.

FIG. 53

TRANSPORT MARITIME DE MARCHANDISES

POIDS BRUT EN MILLIERS DE TONNES

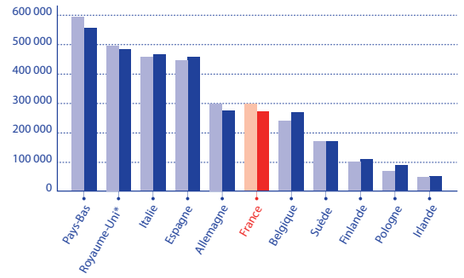

* *Données 2019*
Source : Eurostat

Ces réseaux terrestre et maritime sont complétés par des infrastructures aéroportuaires de premier plan. Avant la crise de Covid-19, la France comptait près de 60 aéroports dont le trafic annuel de passagers était supérieur à 100 000 passagers par an. En 2019, deux aéroports parisiens sont classés parmi les 15 premiers aéroports de l'UE 28. **Paris-Charles-de-Gaulle est à la 2e place en nombre de passagers transportés,** derrière l'aéroport London Heathrow.

FIG. 54

15 PREMIERS AÉROPORTS EN EUROPE (2019)

EN MILLIONS DE PASSAGERS À BORD

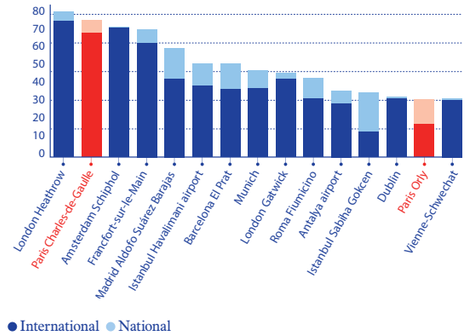

Source : Eurostat

Concernant le transport de fret, **Paris-Charles-de-Gaulle est classé au 1er rang des aéroports de l'UE 28 en 2019,** devant l'aéroport de Francfort et devant celui de London Heathrow en milliers de tonnes de fret et courrier chargés et déchargés.

FIG. 54

15 PREMIERS AÉROPORTS DE L'UE 28 (2019)

EN MILLIERS DE TONNES DE FRET ET COURRIER CHARGÉS ET DÉCHARGÉS

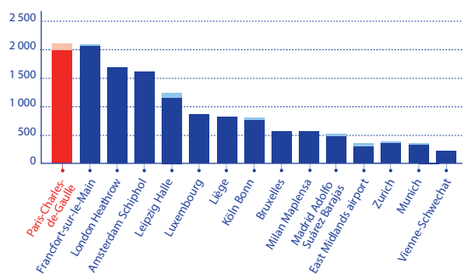

Source : Eurostat

Infrastructures de télécommunications

Le taux de pénétration de l'internet haut débit est un indicateur de la « connectivité » d'un pays. La France détient le taux de pénétration haut débit fixe le plus élevé des pays de l'échantillon, soit 45,6 abonnés pour 100 habitants. Ce taux est plus élevé que celui de l'Allemagne (43,4), du Royaume-Uni (40,9) ou encore des États-Unis (36,5). Les écarts entre pays sont plus marqués pour le réseau haut débit sans fil, où la France affiche un taux de pénétration de 96 abonnés pour 100 habitants.

FIG. 56

TAUX DE PÉNÉTRATION DE L'INTERNET HAUT DÉBIT (T4 2020)

NOMBRE D'ABONNÉS POUR 100 HABITANTS

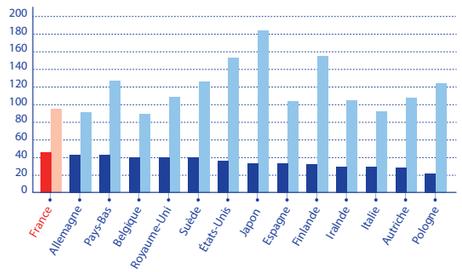

Source : OCDE, Broadband Statistics

De plus, les prix des services de communications électroniques sont parmi les plus bas en Europe. La France se place en effet au 4e rang (2e dans notre échantillon) de l'indice des prix calculé par la Commission européenne.

FIG. 57

INDICE DES PRIX DE L'INTERNET HAUT DÉBIT* (EN 2021)

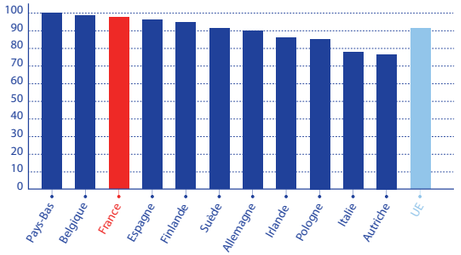

* *Tous les paniers (score 0-100, 100 signifiant les prix les plus bas)*
Source : Digital Economy and Society Index Report 2021, Commission européenne

Accès internet très haut débit

Le plan France Très Haut Débit est une stratégie d'investissement nationale visant à couvrir intégralement le territoire en très haut débit (débit supérieur à 30 Mbit/s) d'ici 2022. Lancé au printemps 2013, ce plan repose sur un investissement de 20 Md€ en dix ans, partagé entre les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État. L'objectif intermédiaire de couvrir 50 % du territoire d'ici 2017 a été atteint dès fin 2016 (51,2 %). Un nouvel objectif de couverture généralisée en fibre optique sur le territoire a été fixé pour 2025.

La part des souscriptions à un abonnement internet fixe assurant une vitesse supérieure ou égale à 10 Mbit/s dans le total des souscriptions atteint 97,3 % en France, au-dessus de la moyenne de l'UE 27 (91,6 %) et de l'Allemagne (91,3 %).

FIG. 58

PART DES SOUSCRIPTIONS À UN ABONNEMENT INTERNET FIXE (>= 10 MBIT/S)

EN % DU TOTAL (JUIN 2020)

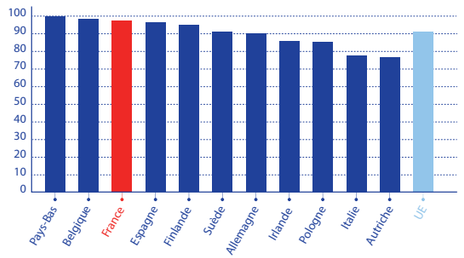

Source : Commission européenne, Digital Scoreboard

En termes de déploiement des technologies de l'IPv6, la France est en bonne position. Selon Cisco, son ratio de déploiement est de 60,4 % en novembre 2021, ce qui la place au 3e rang des pays de l'échantillon.

FIG. 59

DÉPLOIEMENT DE LA TECHNOLOGIE IPV6 (NOVEMBRE 2021*)

EN %

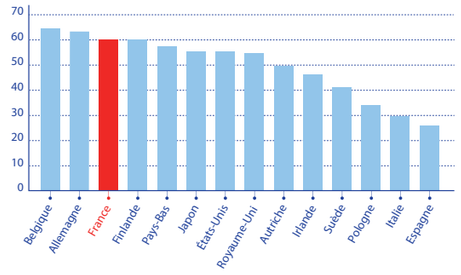

** Ratio calculé par Cisco afin de mesurer le déploiement de la technologie IPv6 en prenant en compte le pourcentage des préfixes, du trafic, des contenus et des utilisateurs d'internet l'utilisant*
Source : Cisco

MÉTHODOLOGIQUE: L'IPV6

L'IPv6 est la dernière version du protocole d'identification des appareils connectés à internet, qui est destinée à remplacer le système précédent appelé IPv4. Ce dernier, encore largement utilisé, permettait d'identifier environ 4 milliards d'adresses. Pendant la période de transition actuelle, qui dure plusieurs années, les deux systèmes d'identification coexistent. Disposer des infrastructures rendant possible l'utilisation du protocole IPv6 permet à un pays de faire face à l'épuisement des adresses IPv4.

Afin que l'utilisateur final utilise l'IPv6, il faut que les sites web qu'il consulte, son serveur ainsi que son fournisseur d'accès aient adopté les modifications nécessaires.

Cisco a élaboré un ratio afin d'assurer le suivi du déploiement de ce protocole, qui varie de 0 (pas de déploiement de l'IPv6) à 100. Ce ratio dépend du trafic, du contenu et des utilisateurs finaux, selon la formule :

$$\text{DeploymentRatio} = \frac{\%\text{TransitAS} + 3 \times \sqrt{\%\text{content} \times \%\text{user}}}{4}$$

Bureaux d'affaires

Le marché français de l'immobilier d'entreprise est l'un des plus dynamiques d'Europe : Paris centre devance les principales métropoles européennes en termes de transactions en 2019, et trois autres métropoles françaises sont présentes dans ce classement (Lyon, Lille, et Marseille).

FIG. 60

INDICATEURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS EUROPÉENS DE BUREAUX

	Transactions[1] (m²)		Taux de vacance (en %)	
	2019	2018	Q4 2019	Q4 2018
Paris centre	2 064 363	2 206 488	4,9 %	5,5 %
Londres centre	1 147 084	1 400 461	5,7 %	5,0 %
Berlin	1 016 000	831 000	1,5 %	1,7 %
Munich	770 000	975 000	2,4 %	2,3 %
Birmingham	724 700	70 155	12,8 %	12,4 %
Francfort	635 000	678 000	6,8 %	7,4 %
Madrid	617 133	533 595	8,4 %	9,6 %
Varsovie	583 000	657 000	7,8 %	8,6 %
Bruxelles	514 680	361 423	7,1 %	7,9 %
Hambourg	512 000	563 000	4,1 %	4,5 %
Milan	488 087	389 530	9,8 %	10,6 %
Lyon	441 838	331 910	4,7 %	5,5 %
Barcelone	400 169	354 569	6,7 %	8,8 %
Budapest	361 980	385 787	5,6 %	7,3 %
Bucarest	329 519	292 019	10,5 %	8,3 %
Dublin	309 847	359 480	5,1 %	6,4 %
Prague	284 063	340 504	5,5 %	5,1 %
Amsterdam	282 387	377 798	6,2 %	7,2 %
Rome	272 619	172 529	8,0 %	8,7 %
Lille	264 106	277 691	4,7 %	4,7 %
Luxembourg	260 606	247 882	3,6 %	3,7 %
Vienne	220 000	270 000	4,7 %	5,3 %
Lisbonne	188 527	206 428	4,8 %	5,8 %
Stockholm	165 900	180 750	5,5 %	5,5 %
Marseille	138 586	124 634	6,5 %	6,1 %

Source : BNP Paribas Real Estate, European Office Market 2020

[1] Note : les transactions correspondent aux superficies sur lesquelles un bail ou un contrat de vente a été signé.

2.5 ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE

L'environnement administratif et réglementaire français s'est considérablement modernisé ces dernières années, à la suite de profondes réformes qui se poursuivent. Dotés d'une e-administration moderne et efficace, les pouvoirs publics français peuvent accompagner plus facilement les acteurs privés et les particuliers dans leurs démarches.

Preuve de l'impact de ces réformes, la place de la France s'améliore dans les classements internationaux concernant l'environnement administratif et réglementaire. Bien qu'occupant une place médiane parmi les grandes économies développées, la France gagne sept places pour l'indicateur réglementation des affaires du classement de l'Institute for Management Development (IMD) sur la compétitivité des économies, illustrant la dynamique impulsée par les réformes mises en place au cours des dix dernières années.

Le nombre élevé de créations d'entreprises témoigne de ce nouvel environnement, que ce soit dans l'ensemble de l'économie ou dans l'industrie manufacturière. La France est la 1re économie européenne en termes de créations nettes d'entreprises.

Le classement de l'IMD, *World Competitiveness Yearbook*, évalue pour 64 économies la capacité à maintenir et à stimuler la compétitivité des entreprises. Le rapport propose un indice composite de la compétitivité en retenant quatre piliers : la performance économique, l'efficacité du secteur public, l'efficacité des entreprises et les infrastructures.

Dans l'édition 2021, la France occupe la 29e place (10e de notre échantillon) et gagne 3 places par rapport à l'édition précédente. Elle gagne notamment 7 places dans le pilier efficacité du secteur public en passant de la 46e à la 39e place, illustrant l'impact des mesures mises en place par les pouvoirs publics depuis plusieurs années visant à faciliter l'entrepreneuriat dans notre pays. En particulier, la France se positionne en 28e place pour l'indicateur réglementation des affaires, le Royaume-Uni en 14e et l'Allemagne en 24e. Au sein de cet indicateur, la France se distingue notamment sur le nombre de jours nécessaires pour créer une entreprise – seulement quatre –, ce qui positionne la France à la 2e place de notre échantillon pour cette dimension, devant le Royaume-Uni (4,5 jours) et l'Allemagne (8 jours).

FIG. 61

NOMBRE DE JOURS NÉCESSAIRES POUR CRÉER UNE ENTREPRISE

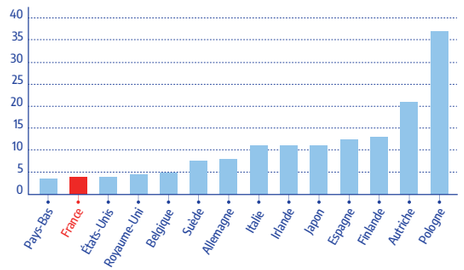

Source : IMD ; World Competitiveness Yearbook

FIG. 62

RANG POUR L'INDICATEUR RÉGLEMENTATION DES AFFAIRES

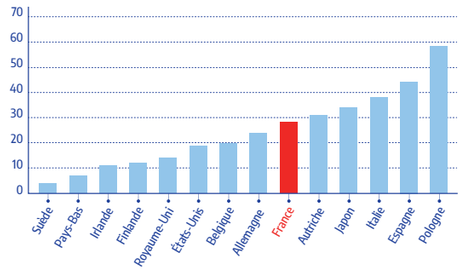

Source : IMD ; World Competitiveness Yearbook

La modernité et l'efficacité de l'action de l'administration publique sont un facteur essentiel d'attractivité et de développement économique d'un territoire. Ainsi le développement de l'e-administration (administration électronique ou digitale) est un atout supplémentaire.

De nombreuses réformes ont été engagées dans ce sens depuis 2012, dont la loi relative à la simplification de la vie des entreprises (2014), la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (2015), la réforme de la fonction publique (2019), la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) du 7 décembre 2020 (*cf. encadrés infra*). Enfin, le plan de relance prévoit une enveloppe de 1,5 Md€ pour accélérer la transformation numérique des administrations et des collectivités territoriales.

Le taux d'interaction en ligne des particuliers avec les pouvoirs publics est révélateur du degré de digitalisation des services publics. **En 2019, 75 % des particuliers sont entrés en contact *via* internet avec les pouvoirs publics en France** (contre seulement 48 % en 2008), un des taux les plus élevés de notre échantillon. La France se place devant le Royaume-Uni (57 % en 2020) et l'Allemagne (66 % en 2020) et au-dessus de la moyenne de l'UE 27 (57 % en 2020).

FIG. 63

ACTIVITÉS DES PARTICULIERS SUR LES SITES INTERNET DES POUVOIRS PUBLICS EN 2020

EN % DES PARTICULIERS

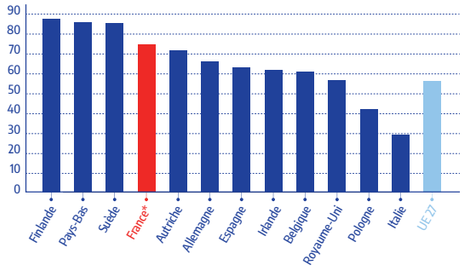

** Données 2019*
Source : Eurostat

Loi du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social

La réforme s'appuie sur trois axes : le renforcement de la négociation collective, la simplification et le renforcement du dialogue économique et social ainsi que la sécurisation des relations de travail entre salariés et employeurs.

Les ordonnances accordent une place centrale à la négociation collective d'entreprise et facilitent son développement dans les TPE-PME par des mesures spécifiques (possibilité de négocier directement avec un élu du personnel dans les entreprises de moins de 50 salariés ou avec les salariés dans les entreprises de moins de 20, accès à un code du travail numérique clair, formulaire type de licenciement, dispositions spécifiques TPE-PME à inclure dans les accords de branche).

Le dialogue social est simplifié et rendu plus opérationnel par la fusion des instances représentatives du personnel en une instance unique, le conseil social et économique (CSE), pour toutes les entreprises d'au moins 11 salariés. Les entreprises peuvent également définir à leur niveau l'agenda social des négociations collectives (fréquence, contenu et niveau des consultations) dans la limite de trois ans. Pour valoriser leur parcours syndical, les acteurs du dialogue social disposeront d'un accès renforcé à la formation professionnelle et au bilan de compétences pour concilier engagement syndical et évolution professionnelle.

Afin de s'adapter rapidement aux évolutions du marché, **les entreprises peuvent conclure, par accord majoritaire, des aménagements sur le temps de travail, la rémunération et la mobilité, nécessaires à leur bon fonctionnement et à leur compétitivité**. En cas de refus du salarié de se voir appliquer ces aménagements, l'employeur peut recourir à son licenciement. Celui-ci ne constituera pas un licenciement pour motif économique et reposera sur une cause réelle et sérieuse. Le salarié bénéficie alors d'un abondement de la part de l'employeur de 100 heures sur son compte personnel de formation (CPF).

En vue d'une meilleure prise en compte de la spécificité des secteurs d'activité, **les branches se voient attribuer de nouvelles compétences**. Les branches peuvent ainsi définir les conditions d'emploi et de travail des salariés, ainsi que les garanties qui leur sont applicables, notamment en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elles peuvent préciser les règles encadrant les CDD, les contrats temporaires et les contrats de chantier.

Les indemnités prud'homales sont désormais plafonnées en cas de licenciement abusif afin de donner davantage de sécurité et de visibilité sur les contentieux potentiels, et les délais de recours sont abaissés à un an. Par ailleurs, **les indemnités légales de licenciement sont augmentées de 25 %[1].**

Plusieurs mesures tendent également à faciliter la restructuration des entreprises et renforceront l'attractivité de la France pour les investisseurs étrangers. **En cas de licenciement collectif, le périmètre d'appréciation du motif économique est ainsi fixé au niveau national.** La présentation des offres de reclassement est simplifiée et rend les procédures de reclassement plus transparentes et plus équitables. Enfin, **l'instauration de la rupture conventionnelle collective** permet de définir par accord collectif d'entreprise un cadre commun de départs volontaires, évitant ainsi de recourir à un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) et aux licenciements.

Afin de prendre en compte les nouveaux modes de travail liés à la diffusion du numérique, **la mise en œuvre du télétravail est désormais sécurisée et assouplie,** permettant une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle.

[1] Décret du 25 septembre 2017 portant revalorisation de l'indemnité légale de licenciement.

Les créations d'entreprises sont très dynamiques en France. Ainsi plus de 500 000 entreprises[2] ont été créées en France en 2019, c'est deux fois plus qu'en Allemagne (249 547 créations). Le taux de création d'entreprises[3] atteint 12 % pour l'ensemble de l'économie et 10 % pour l'industrie manufacturière en France en 2019. L'Allemagne est moins dynamique dans ce domaine avec un taux de 9,1 % pour l'ensemble de l'économie et 4,6 % pour l'industrie manufacturière.

La population des entreprises actives dans l'ensemble de l'économie s'accroît fortement en France en 2019. Le nombre de créations nettes d'entreprises[4] dépasse 270 000, soit un taux de croissance nette d'entreprises de 6,8 %. À titre de comparaison, ce taux atteint 1,5 % en Allemagne.

Dans l'industrie manufacturière, la population des entreprises actives en France s'accroît de 5,9 % en 2019, soit 16 168 créations nettes.

FIG. 64

TAUX DE CRÉATION D'ENTREPRISES (2019)
EN %

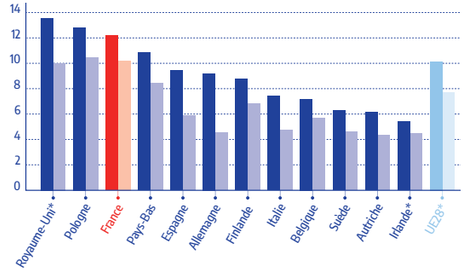

** Données 2018*
Source : Eurostat

FIG. 65

CROISSANCE NETTE DE LA POPULATION D'ENTREPRISES (2019)
ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE
EN %

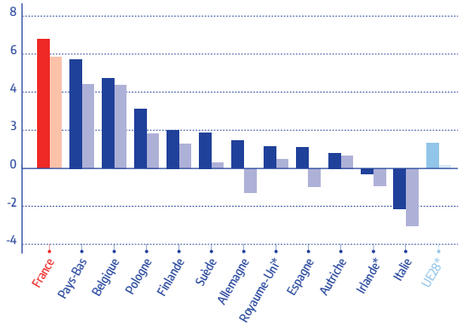

** Données 2018*
Source : Eurostat

Concernant les données les plus récentes, la Banque de France note dans l'édition d'octobre 2021 de son suivi mensuel des défaillances d'entreprises que, malgré la fin des dispositifs de soutien, les chiffres de défaillances restent à un niveau historiquement bas. De même l'Insee révèle en octobre 2021 que le nombre de créations d'entreprises sur un an était en hausse.

[2] L'Insee annonce 800 000 annonces de créations d'entreprises pour 2019, la différence de valeurs provient de la non-prise en compte ici des auto-entrepreneurs n'ayant pas démarré d'activité.

[3] Il s'agit du nombre de créations d'entreprises durant la période de référence (t) divisé par le nombre d'entreprises en t.

[4] Différence entre le nombre de créations et de défaillances d'entreprises.

Loi sur un État au service d'une société de confiance

La loi du 10 août 2018 « sur un État au service d'une société de confiance » vient simplifier les relations entre l'administration et ses usagers et renforcer la confiance de ces derniers.

Ce texte, structuré autour de deux axes, a créé tout d'abord un droit à l'erreur pour les usagers de bonne foi dans l'ensemble de leurs relations avec l'administration. Ainsi, en cas de premier manquement à une obligation, la charge de la preuve est inversée : il revient à l'administration de démontrer la mauvaise foi de l'usager, et non plus à l'usager de démontrer sa bonne foi.

La loi contient également une série de mesures destinées à simplifier les démarches administratives ainsi que des expérimentations. À titre d'exemple, la médiation dans les Urssaf, expérimentée en Île-de-France, a été généralisée, permettant ainsi aux 2 millions d'employeurs concernés de régler rapidement, à l'amiable, leurs difficultés et d'éviter un contentieux.

Source : https://www.modernisation.gouv.fr/home/loi-essoc-faire-le-pari-dune-relation-apaisee-entre-les-usagers-et-leurs-administrations

Loi Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises

La loi Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) a été définitivement adoptée par le parlement le 11 avril 2019 et a été promulguée le 22 mai 2019. Elle vise à rénover et moderniser le fonctionnement des entreprises, leur financement et leur rôle dans la société.

L'ambition de cette loi pour le gouvernement est de lever les obstacles à la croissance des entreprises à toutes les étapes de leur développement, de leur création à leur transmission, en passant par leur financement. La loi PACTE a modifié le droit commun – en particulier le code civil et le code de commerce – pour y faire entrer le droit de la responsabilité sociétale des entreprises, notamment par l'intégration les notions de « raison d'être » et de « société à mission » :

- **simplifier les seuils applicables aux PME ;**
- **faciliter les dispositifs de partage de la valeur** pour les entreprises de moins de 250 salariés en supprimant le forfait social sur l'intéressement et la participation ;
- **repenser la place de l'entreprise dans la société ;**
- **créer son entreprise 100 % en ligne** à moindre coût ;
- **faciliter les procédures de liquidation judiciaire,** en délais et en coûts ;
- **rapprocher la recherche publique de l'entreprise** en simplifiant les parcours public-privé ;
- **faciliter la transmission d'entreprise ;**
- **simplifier et assurer la portabilité des produits d'épargne retraite** tout au long du parcours professionnel.
- **soutenir les PME à l'export** à travers la création d'un guichet unique en région ;
- **protéger les entreprises stratégiques nationales.**

Source : https://www.economie.gouv.fr/plan-entreprises-pacte

Loi de transformation de la fonction publique

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a pour objectif de « bâtir la fonction publique du XXIe siècle, plus agile, plus ouverte et plus attractive, avec des services publics plus efficaces et au plus près des territoires ».

Les principaux objectifs de ce texte sont les suivants :

- promouvoir un dialogue social plus stratégique dans le respect des garanties des agents publics ;
- développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace ;
- simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics ;
- favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé ;
- renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Les mesures emblématiques adoptées sont la fusion des instances de dialogue social, la création d'un CDD « de projet », le recrutement par voie de contrat sur les emplois permanents (catégories A, B et C) dans la fonction publique d'État (FPE) et l'harmonisation du temps de travail hebdomadaire à 35 heures.

Source : https://www.fonction-publique.gouv.fr/loi-de-transformation-de-la-fonction-publique

Loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP)

La loi ASAP promulguée le 7 décembre 2020 vise à faciliter l'accès aux services publics. Elle concrétise plusieurs engagements pris à la suite du grand débat national : rapprocher l'administration du citoyen, faciliter le développement des entreprises et simplifier les démarches administratives des particuliers. Elle prévoit notamment :

- **la réduction du nombre de commissions administratives consultatives ;**
- **la simplification de certaines démarches administratives** pour les citoyens ;
- **la simplification de certaines procédures applicables aux installations industrielles** afin de développer l'activité et l'emploi sur les territoires.

Source : https://www.vie-publique.fr/loi/273138-loi-asap-7-decembre-2020-acceleration-et-simplification-action-publique

2.6 ENVIRONNEMENT FINANCIER

La France dispose d'infrastructures de marché (et de post-marché) performantes avec Euronext, la chambre de compensation LCH SA et le dépositaire central Euroclear France, qui appartient au groupe Euroclear, leader en Europe.

Le dynamisme de la place financière de Paris, adossée au savoir-faire reconnu des financiers français et au volume conséquent d'émetteurs côté entreprises, est une composante majeure de l'attractivité française dans les services financiers.

D'une manière générale, la place parisienne est caractérisée par une forte activité sur tous les segments de l'intermédiation financière : banques, assurances et gestionnaires d'actifs. Par ailleurs, la France dispose d'acteurs du capital investissement (*private equity*) reconnus à l'international et son industrie du capital-risque, essentielle pour renforcer la création de nouvelles entreprises dans les secteurs technologiques innovants, est particulièrement dynamique.

La place de Paris a confirmé son attractivité en matière de services financiers dans le contexte du Brexit. En témoignent l'installation de l'Autorité bancaire européenne à La Défense en 2019, ainsi que les relocalisations d'activités et de personnels hautement qualifiés des plus grandes banques mondiales (HSBC, JP Morgan, Goldman Sachs, Morgan Stanley, Bank of America) et de sociétés de gestion d'actifs telles que BlackRock.

Selon les données de la Banque de France, l'accès des entreprises au crédit se situait à un niveau très élevé au 2e trimestre 2021. Ces résultats sont dus au recours important des entreprises aux dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics afin de faire face à la crise de la Covid-19 (en particulier la mise en place des prêts garantis par l'État).

ENQUÊTE TRIMESTRIELLE AUPRÈS DES ENTREPRISES SUR LEUR ACCÈS AU CRÉDIT EN FRANCE

2e trimestre 2021, Banque de France

La Banque de France mène une enquête trimestrielle auprès d'entreprises sur leur accès au financement bancaire ; environ 4 000 PME et 500 ETI ont répondu, ainsi que 2 500 TPE grâce à un partenariat avec la Fédération des centres de gestion agréés (FCGA).

Le taux d'obtention de crédits de trésorerie par les TPE s'élève à 79 % au 2e trimestre 2021 (part des entreprises ayant obtenu en totalité ou en grande partie les crédits souhaités), en très nette augmentation par rapport au niveau constaté avant-crise (67 % au 3e trimestre 2019), mais en baisse par rapport au pic de l'année précédente (90 % au T2 2020).

De même, le taux d'accès aux crédits de trésorerie des PME s'élève à 87 % des PME, même s'il est en baisse par rapport à l'année précédente où il avait atteint un pic à 94 % au 2e trimestre 2020, plus haut niveau atteint depuis 2012.

Les taux d'accès aux crédits d'investissement se situent à des niveaux similaires à ceux observés l'année dernière (96 % des PME et 85 % des TPE).

Enfin, le taux d'obtention des ETI demandant des nouveaux crédits de trésorerie atteint 83 %, contre 91 % il y a un an. Cependant, seuls les crédits bancaires sont considérés ici ; les ETI ont aussi accès au marché des titres privés, ce qui leur offre des sources de financement supplémentaires non décrites par cette enquête.

Source : Banque de France, *Accès des entreprises au crédit*, 2e trimestre 2021

Sur une longue période, les données de la Banque de France confirment la bonne disponibilité du crédit bancaire aux entreprises en France : les encours de crédit ont bien résisté lors de la crise des dettes souveraines en zone euro et sont en nette augmentation depuis 2014. Au contraire, les autres principales économies de la zone euro, en dehors de l'Allemagne dont la croissance du crédit reste moins forte qu'en France, ont connu une stagnation, voire un repli, des encours de crédits aux entreprises.

Par ailleurs, le financement des entreprises est favorisé par des conditions très favorables sur le marché obligataire, en lien avec la persistance d'un environnement de taux bas. La mise en place en avril 2020 des prêts garantis par l'État (PGE) a eu comme effet immédiat d'abaisser de manière significative le taux d'intérêt moyen sur les crédits aux sociétés non financières inférieurs ou égaux à 1 M€ à 0,8 %, contre 1,6 % au mois de mars. Ils se sont depuis août 2020 stabilisés autour de 1,3 %, un nombre bien inférieur au taux moyen de la zone euro (environ 1,8 %).

FIG. 66

ÉVOLUTION DES CRÉDITS AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES DE LA ZONE EURO (2009-2021)

INDICE 100 EN DÉCEMBRE 2007

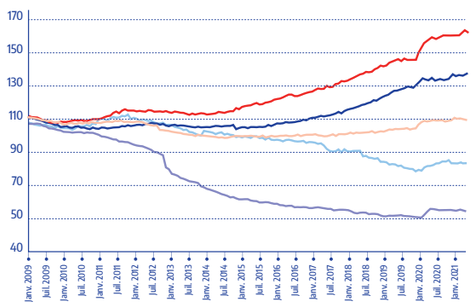

Source : Banque de France ; calculs Business France

FIG. 67

TAUX D'INTÉRÊT DES CRÉDITS AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES

CRÉDITS SUPÉRIEURS À 1 M€

EN %

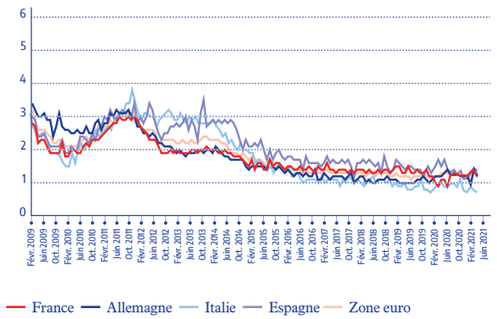

Source : Banque centrale européenne

FIG. 68

ÉVOLUTION DES CONDITIONS D'ACCÈS AUX FINANCEMENTS OBLIGATAIRES ET BANCAIRES

TAUX D'INTÉRÊT DES CRÉDITS INFÉRIEURS OU ÉGAUX À 1 M€

EN %

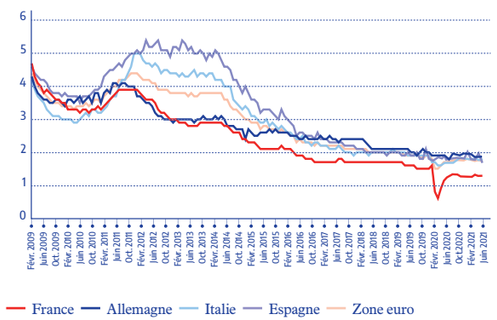

Source : Banque centrale européenne

Le capital-risque (*venture capital*) est l'un des atouts de la France, qui occupe le 3e rang des pays de notre échantillon : l'investissement en capital-risque représente 0,10 % du PIB en 2020, soit un peu moins qu'au Royaume-Uni (0,14 %), mais plus que dans la plupart des pays de l'échantillon, dont l'Allemagne (0,05 %).

FIG. 69

INVESTISSEMENT EN CAPITAL-RISQUE (2020)

EN % DU PIB

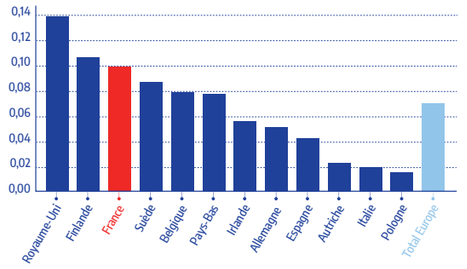

Source : 2020 European Private Equity Activity, Invest Europe (ex-EVCA) ; données basées sur l'Industry Statistics

Concernant les marchés financiers, Euronext, l'opérateur des Bourses de Paris, Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne, Dublin et d'Oslo, a poursuivi sa croissance en rachetant la Bourse de Milan en avril 2021. En décembre 2020, avant le rachat, l'opérateur boursier **était déjà le 6e opérateur mondial** et le 1er européen en termes de capitalisation boursière, avec 5,4 Md$, soit une progression de +15,8 % sur un an.

La gestion d'actifs joue un rôle majeur dans le financement d'une économie, au service de la croissance et de l'innovation. Une économie dotée d'un secteur développé de la gestion d'actifs assurera un financement sain et diversifié de son économie et de ses acteurs.

La France est l'un des principaux pays européens en matière de gestion d'actifs. Selon Willis Towers Watson, la France concentre 6,05 % du total des actifs gérés par les 500 plus grands fonds d'investissement mondiaux. Elle se situe au 3e rang mondial derrière les États-Unis (54,6 %) et le Royaume-Uni (6,95 %). De plus, selon l'EFAMA, la France occupe le 4e rang européen en termes d'actifs nets gérés par des fonds domiciliés en Europe en 2019 (après le Luxembourg, l'Irlande et l'Allemagne), avec une part de marché de 11 % (3e rang parmi les pays de l'échantillon).

FIG. 70

CAPITALISATIONS BOURSIÈRES DES 10 PREMIÈRES PLACES FINANCIÈRES

EN MD$

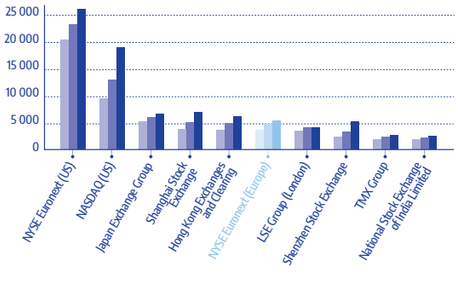

Source : WFE, World Federation of Exchanges

FIG. 71

PART DES ACTIFS EN GESTION (2019)

PAR PAYS DE DOMICILIATION DES FONDS D'INVESTISSEMENT EN % DU TOTAL DES ACTIFS EN GESTION PAR LES 500 PLUS GRANDS FONDS D'INVESTISSEMENT

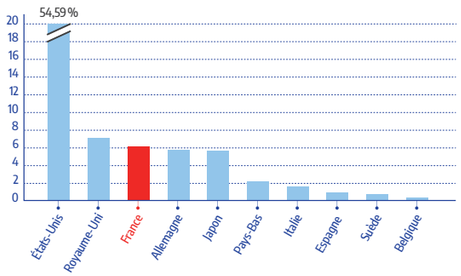

En Irlande, Autriche, Finlande et Pologne, part inférieure à 0,1 %, données exactes non disponibles.
Sources : The World's 500 Largest Asset Managers, Willis Towers Watson

FIG. 72

PART DE MARCHÉ DES FONDS D'INVESTISSEMENT EUROPÉENS

PAR PAYS DE DOMICILIATION EN PART DU TOTAL DES ACTIFS NETS GÉRÉS PAR DES FONDS DOMICILIÉS EN EUROPE EN %

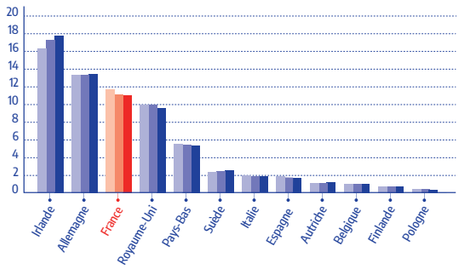

Source : EFAMA

En 2019, la France disposait de 4 gestionnaires d'actifs dans le top 25 mondial (AXA Group, Amundi, BNP Paribas et Natixis). À ceux-ci s'ajoutent les dizaines de « boutiques spécialisées » dont la thèse d'investissement s'articule notamment autour de sujets innovants, comme l'investissement socialement responsable.

[1] Selon le *Top Global Banks 2021*, S&P Global Market Intelligence.

FIG. 73

CLASSEMENT MONDIAL DE SOCIÉTÉS DE GESTION DE FONDS (2019)

TOTAL DES ACTIFS EN GESTION EN MD$ - TOP 25

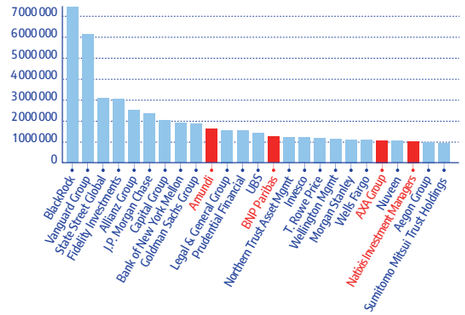

Source : The World's 500 Largest Asset Managers, Willis Towers Watson

Sur le plan bancaire, le modèle français de banque universelle, regroupant une large gamme de métiers au sein d'une même institution, a fait ses preuves. La France totalise ainsi 4 des 10 acteurs les plus importants en Europe[1] (BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BPCE), dont 2 dans le top 3.

FIG. 74

CLASSEMENT EUROPÉEN DES GROUPES BANCAIRES

TOTAL DES ACTIFS EN MD€ DÉCEMBRE 2020

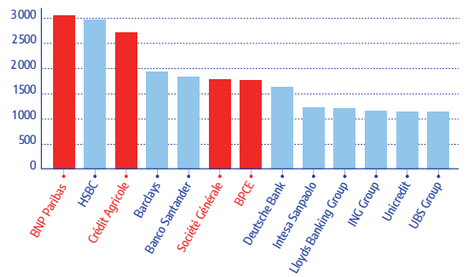

Source : Top Global Banks 2020, *S&P Global Market Intelligence*

Les lois et mesures gouvernementales récentes facilitant le capital-risque et le financement des PME

Plusieurs mesures législatives ont été adoptées ces dernières années dans l'objectif de faciliter et de soutenir l'investissement en capital-risque en France, et plus spécifiquement l'investissement dans les PME :

- **La loi de finances rectificative de 2015, révisée en 2018** a pérennisé le dispositif « Madelin » de réduction d'IR accordée au titre de la souscription au capital de PME non cotées : pour les contribuables qui investissent dans une PME, la loi prévoit, sous certaines conditions, une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 18 % (25% pour les investissements effectués entre le 9 mai et le 31 décembre 2021 – une prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 est à l'étude) des montants investis, dans la limite annuelle de 50 000 € d'investissements pour un célibataire (plafond doublé pour un couple) ; en cas d'investissement dans des PME au travers de fonds (FIP ou FCPI), le plafond de versement est réduit à 12 000 € pour un célibataire (doublé pour un couple). Ces réductions d'impôt entrent dans le plafonnement global des niches fiscales.

- **La loi sur le financement participatif (2014)** : la loi définit un cadre légal simplifié pour le financement participatif. Les principales mesures sont la création d'un statut de conseil en investissement participatif (CIP) pour les deux types de plateforme existants (de prêt ou d'investissement en capital), la limite fixée à 2 000 € pour un prêt par un particulier, l'absence de seuil pour les investissements en capital et une obligation d'information des investisseurs par les plateformes.

- **La réforme sur le capital investissement d'entreprise (ou « *corporate venture* ») (2016)** : la loi permet aux sociétés investissant dans des PME innovantes ou des fonds communs de placement majoritairement investis dans des PME innovantes d'amortir fiscalement sur cinq ans, et dans une certaine limite de leurs actifs, ces investissements, en prenant une participation maximum de 20 % dans le capital de la PME.

- **La loi PACTE (2019)** renouvelle le fonds eurocroissance afin de renforcer la contribution de l'assurance-vie au financement de l'économie et d'offrir des possibilités élargies d'investissement. La réforme facilite le paiement des contrats d'assurance vie en titres ou en parts de fonds de capital-risque, ce qui favorisera le développement de ces investissements par les assureurs. Elle a en outre élargi la liste des fonds éligibles à l'assurance-vie, notamment les fonds professionnels de capital investissement (FPCI), et a accru les possibilités d'investissement dans les fonds communs de placement à risques (FCPR). Par ailleurs, la gestion pilotée des encours d'épargne retraite permettra de les orienter vers les fonds propres des entreprises tout en assurant un rendement plus élevé pour l'épargnant. Pour rappel, la gestion pilotée consiste à tenir compte de l'horizon de temps d'investissement de l'épargnant. Lorsque le départ en retraite est lointain, l'épargne est fortement investie en actions, puis progressivement investie dans des supports garantis (fonds en euros et fonds eurocroissance des entreprises d'assurance) ou des supports obligataires ou monétaires.

Au-delà de ces évolutions législatives, le plan France Relance crée un label « Relance » octroyé à des fonds d'investissement participant à l'effort de recapitalisation des entreprises françaises, et notamment des PME et ETI. Ce label doit permettre d'orienter l'épargne vers l'investissement en fonds propres, et en particulier vers des véhicules de capital investissement. En novembre 2021, 205 fonds d'investissement, issus d'un peu plus de 110 sociétés de gestion, arboraient ce label. Pour inciter les épargnants à investir dans ces fonds, France Relance prévoit également un renforcement significatif de la capacité de garantie de Bpifrance que pourront actionner les fonds de capital investissement éligibles finançant des PME françaises non cotées. Ainsi, en cas de défaillance d'une société, les fonds investis garantis seront remboursés entre 50 % à 70 % de l'investissement. Cette garantie devrait permettre de couvrir 1,2 Md€ d'investissements.

2.7 COÛT DU TRAVAIL ET FISCALITÉ

Le niveau du coût du travail et de la fiscalité sur les entreprises mais aussi la productivité de la main-d'œuvre ont un impact fort sur la compétitivité d'une économie et sur son attractivité.

Le niveau du coût du travail en France est dans la moyenne haute de notre échantillon. Cependant, la productivité du travail y est l'une des plus fortes au monde : 10e des pays de l'OCDE et 6e de notre échantillon. Par ailleurs, depuis 2013, la France a significativement amélioré sa compétitivité-coût et l'évolution des coûts salariaux unitaires est maîtrisée, notamment dans l'industrie, grâce à l'instauration du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du pacte de responsabilité et de solidarité (PRS). Cette baisse du coût du travail a été renforcée par la transformation du CICE au 1er janvier 2019 en allègement pérenne de cotisations sociales patronales et par la baisse supplémentaire des cotisations au niveau du salaire minimum au 1er octobre 2019, et qui permet aujourd'hui à la France d'afficher un coût du travail très contenu au niveau du salaire minimum en comparaison internationale.

La France se distingue par une part significative de cotisations sociales dans les prélèvements obligatoires, qui financent une offre importante de services publics. Enfin, la France offre le traitement fiscal de la R&D le plus avantageux au monde pour les entreprises, grâce au crédit d'impôt recherche (CIR).

Coût du travail

Le coût de la main-d'œuvre est l'un des déterminants de l'attractivité d'une économie pour les investissements internationaux. Il doit s'apprécier en regard **de la productivité du travail, qui reflète la capacité à produire d'une économie en fonction des ressources en main-d'œuvre utilisées.** Au-delà de leurs niveaux, l'étude de l'évolution des indicateurs du coût du travail dans le temps est primordiale dans le contexte de concurrence internationale.

En 2020, le coût de la main-d'œuvre en France est relativement plus élevé que dans les autres pays de notre échantillon : en moyenne nationale, le coût horaire de la main-d'œuvre atteint 37,5 € en France, contre 36,6 € en Allemagne et 28,5 € dans l'UE 27. Dans l'industrie, il est en revanche moins élevé en France (40,2 €) qu'en Allemagne (41,8 €), tout en restant supérieur à la moyenne européenne (28,8 €). Au sein de notre échantillon, la France se positionne à la 10e place pour le coût du travail dans l'ensemble de l'économie et à la 8e place dans l'industrie.

L'activité partielle en réponse à la crise sanitaire s'est traduite par une hausse des coûts horaires de la main-d'œuvre en zone euro. Cette hausse provient (i) de la partie de l'indemnité de chômage partiel non prise en charge par les administrations publiques, intégrée dans le coût du travail alors que le nombre d'heures travaillées baisse ; et (ii) d'un effet de composition : comme les salariés les plus concernés par le chômage partiel sont en grande partie des ouvriers et des employés dont les salaires horaires sont les plus faibles, la baisse de leurs heures rémunérées a conduit à une pondération plus importante des salaires les plus élevés. Les comparaisons avec les pays partenaires traduisent en 2020 davantage des différences de modalités d'activité partielle (conditions d'éligibilité, champ, durée, taux de remplacement) que des évolutions structurelles[1].

FIG. 75

COÛT HORAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE
ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE
EN €

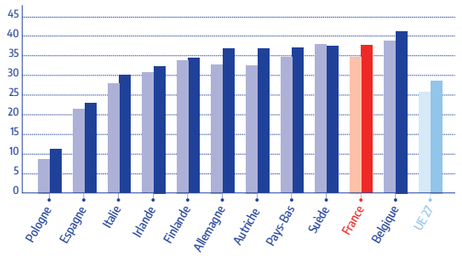

2016 ● 2020

Source : données historiques révisées par Eurostat

[1] Néanmoins les évolutions du coût horaire du travail en 2020 n'ont que peu modifié les classements observés en 2019 et les hausses des coûts horaires sont restées limitées dans une grande partie des économies.

FIG. 76

COÛT HORAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE
INDUSTRIE (SAUF CONSTRUCTION)
EN €

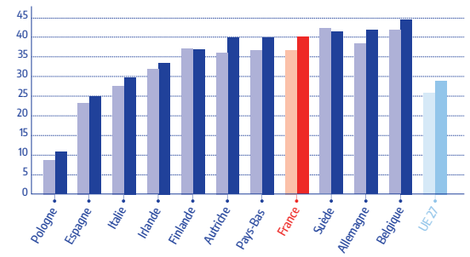

2016 ● 2020

Source : données historiques révisées par Eurostat

Néanmoins, l'appréciation du coût du travail doit être faite en relation avec la productivité horaire du travail, qui est très élevée en France. En effet, elle atteint, en 2020, 67,6 €, contre 66,9 € pour l'Allemagne et 54,6 € pour l'UE 27. La France se positionne ainsi au 6e rang de notre échantillon (*cf. chapitre 2.2 Éducation et capital humain*).

FIG. 77

PRODUCTIVITÉ HORAIRE DU TRAVAIL* (2020)
EN US$ À PPA - ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE

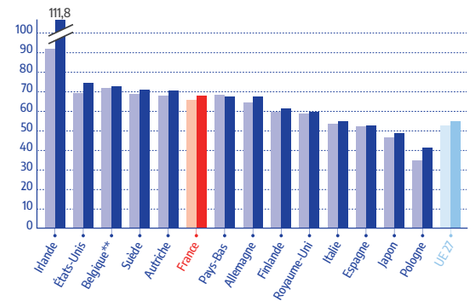

2015 ● 2020

** PIB par heure travaillée*
*** Données 2019*
Source : OCDE

MÉTHODOLOGIE

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE : COÛTS SALARIAUX UNITAIRES ET INDICATEURS DE COMPÉTITIVITÉ

La compétitivité-coût compare les coûts salariaux unitaires (CSU) entre différents pays. Les coûts salariaux unitaires (CSU) correspondent au coût du travail pondéré par la productivité. La notion de coût salarial unitaire permet de mesurer le coût salarial par unité de valeur ajoutée produite. L'évolution des CSU dépendra à la fois de la variation de la rémunération de la main-d'œuvre – une augmentation de celle-ci entraînera une augmentation des CSU – et de la variation de la productivité – une augmentation de la productivité entraînera une réduction des CSU. Si l'augmentation de la productivité est plus rapide que celle de la rémunération, alors les CSU diminueront.

La compétitivité-coût est définie comme le rapport entre les CSU des économies concurrentes et ceux de la France. Les coûts sont mesurés sur l'ensemble de l'économie, couvrant à la fois les secteurs les plus exportateurs et ceux moins ouverts aux échanges internationaux. Pour la France, il inclut le CICE.

La compétitivité-prix à l'exportation est définie comme le rapport entre le prix à l'exportation des biens et services étrangers et celui des exportations de biens et services français.

Dans ces deux cas, les données des pays concurrents sont agrégées en utilisant une pondération qui repose sur (i) l'importance du marché pour la France (poids dans les exportations françaises) et (ii) la part détenue par le concurrent sur ce marché.

La compétitivité-prix française s'améliore lorsque les prix français progressent moins vite que les prix étrangers exprimés en une monnaie commune, ce qui inclut donc l'effet du taux de change. Outre le change, la différence entre l'évolution des compétitivités-coûts et des compétitivités-prix réside dans l'évolution des marges des entreprises. Profitant d'une baisse des coûts, les entreprises peuvent en effet reconstituer leurs marges avant de la traduire en baisse des prix.

Deux ensembles de pays concurrents sont considérés, d'une part nos principaux concurrents de l'OCDE et, d'autre part, de façon plus ciblée, nos principaux concurrents au sein de la zone euro.

Les coûts salariaux unitaires (coût du travail pondéré par la productivité) ont augmenté moins rapidement en France (+1 % par an en moyenne) qu'en Espagne (+1,2 %) et surtout qu'en Allemagne ou au Royaume-Uni où leur croissance a été particulièrement forte (respectivement +2,4 % et +3,7 % par an en moyenne) entre 2013 et 2020.

Dans l'industrie manufacturière, la France enregistre aussi une hausse maîtrisée des CSU, de l'ordre de +0,8 % en moyenne par an entre 2013 et 2020. En comparaison, les CSU dans l'industrie manufacturière ont progressé sur la même période de +1,6 % par an en moyenne en Allemagne, de +3,6 % au Royaume-Uni et de +0,7 % dans la zone euro.

FIG. 78

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES CSU
ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE
INDICE DE BASE 100=2000 T1

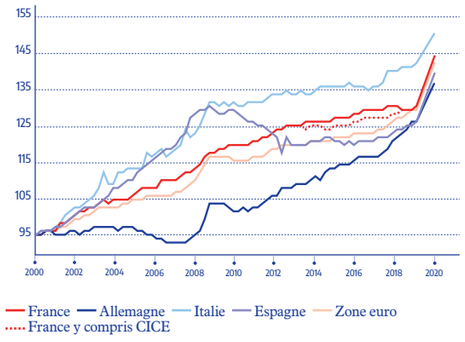

Source : Eurostat, calculs DG Trésor

FIG. 79

DÉCOMPOSITION DE L'ÉVOLUTION DES CSU
TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN (2013-2020)
ENSEMBLE D'ÉCONOMIE

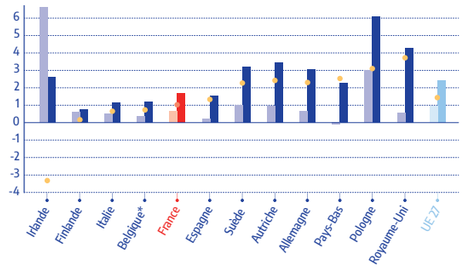

Valeur ajoutée brute par heure travaillée, prix constants
Rémunération de la main-d'œuvre par heure travaillée
Coûts unitaires de la main-d'œuvre

** Données 2020 non disponibles*
Source : OCDE

FIG. 80

DÉCOMPOSITION DE L'ÉVOLUTION DES CSU
TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN (2013-2020)
INDUSTRIE

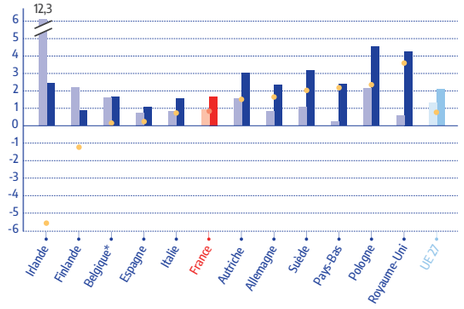

Valeur ajoutée brute par heure travaillée, prix constants
Rémunération de la main-d'œuvre par heure travaillée
Coûts unitaires de la main-d'œuvre

** Données 2020 non disponibles*
Source : OCDE

La modération de l'évolution des coûts du travail depuis 2013 *(cf. encadré supra)* **a permis à la France d'améliorer sa compétitivité.**

Ainsi, la compétitivité-coût de la France, mesurée comme l'évolution relative des CSU en France par rapport aux autres pays concurrents, s'est améliorée vis-à-vis du reste de la zone euro depuis fin 2013 (-5,9 % en France contre +1,1 % dans la zone euro jusqu'à fin 2020[2]), favorisée notamment par les mesures d'allègement du coût du travail introduites à partir de 2013 *(cf. encadré supra)*. Il s'agit de la 3e meilleure progression de notre échantillon sur la période après l'Irlande et la Suède.

Sur la période récente, depuis la crise liée à la Covid-19, la tendance est toujours favorable pour la France. En effet, depuis 2018 et jusqu'à la fin du premier semestre 2021, parmi les grands pays de la zone euro, c'est en France que la compétitivité-coût a le plus progressé (-3,6 %), davantage qu'en Italie (-2,4 %), alors qu'elle diminuait en Allemagne (+3,7 %), en Espagne (+3,8 %) et au Royaume-Uni (+10,7 %). Elle enregistre la 3e meilleure progression de notre échantillon sur la période, derrière l'Irlande et la Pologne.

La compétitivité-prix de la France s'est aussi renforcée par rapport à ses partenaires de l'OCDE en raison de la reconstitution de la marge des entreprises exportatrices, après les importants efforts accomplis depuis 2000 (-1,4 % en France contre +1,1 % dans la zone euro et +0,5 % pour l'Allemagne entre la fin 2013 et la fin 2020).

FIG. 81

ÉVOLUTION DE LA COMPÉTITIVITÉ-COÛT

INDICE DE BASE 100=2015

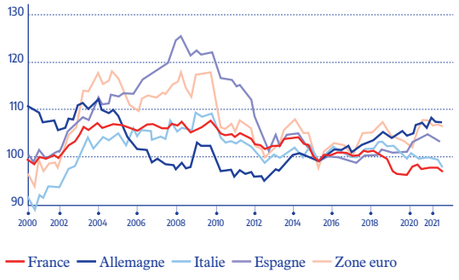

Source : OCDE

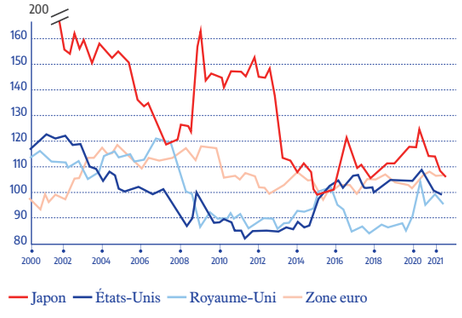

Source : OCDE

Note : une augmentation indique une dégradation de la compétitivité-coût

[2] Une évolution positive indique une dégradation de la compétitivité-coût et une évolution négative, une amélioration.

FIG. 82

ÉVOLUTION DE LA COMPÉTITIVITÉ-PRIX

INDICE DE BASE 100=2015

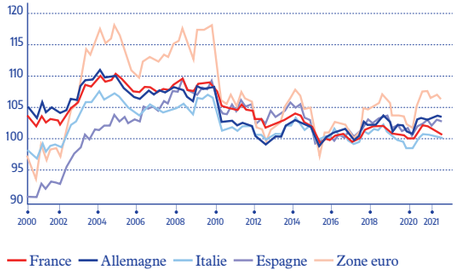

Source : OCDE

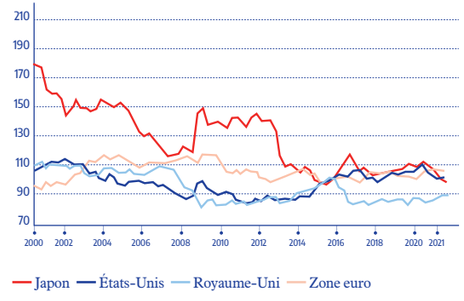

Source : OCDE

Le coût du travail : CICE et pacte de responsabilité

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) introduit par la loi de finances rectificative n° III pour 2012, et effectif à partir de janvier 2013, correspondait à un crédit d'impôt restituable et reportable sur l'IS. **À compter du 1er janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par un allègement pérenne de cotisations sociales patronales** de 6 % pour les salaires inférieurs à 2,5 smic. Pour accentuer la baisse du coût du travail pour les rémunérations les plus faibles, cette transformation a été accompagnée par une baisse supplémentaire des cotisations de 4 points au niveau du smic au 1er octobre 2019, dégressive jusqu'à 1,6 smic.

Le pacte de responsabilité et de solidarité (PRS), instauré en 2015[3], comprend notamment un ensemble de mesures visant à réduire le coût du travail ainsi que la fiscalité des entreprises. Le volet coût du travail prévoyait une première tranche en janvier 2015 ciblée sur les bas salaires, inférieurs à 1,6 smic, puis une seconde tranche en avril 2016 ciblée sur les salaires compris entre 1,6 smic et 3,5 smic. Ce volet du pacte prévoyait également un allègement des cotisations sociales des indépendants en 2015.

La hausse du coût horaire du travail français a connu un net infléchissement depuis 2013 par rapport à la zone euro, grâce à l'introduction du CICE et du pacte de responsabilité. Ainsi, entre le 4e trimestre 2012 et le 2e trimestre 2021, le coût de la main-d'œuvre a augmenté moins rapidement en France que dans la moyenne de la zone euro : +11,5 % en France contre +16,2 % en zone euro.

Au niveau du salaire minimum, le taux de cotisations employeurs en France figure parmi les plus faibles en comparaison internationale. Les réductions de cotisations employeurs ont été renforcées en France ces dernières années, en particulier pour les bas salaires. En 2015, le pacte de responsabilité et de solidarité (PRS), puis en 2019 la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement pérenne de cotisations employeurs, complétés au 1er octobre 2019 par un renforcement des allègements généraux, ont permis d'accentuer les réductions du coût du travail, en particulier au niveau du salaire minimum. Ces mesures donnent une place atypique à la France dans les comparaisons internationales du coût du travail : pour les salaires médians, la France présente effectivement un taux de cotisations employeurs parmi les plus élevés, mais ce n'est pas le cas pour les bas salaires, qui bénéficient de ces mesures d'allègement.

FIG. 83

INDICE DU COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE
INDUSTRIE, CONSTRUCTION ET SERVICES
BASE 100 = 2014 T1

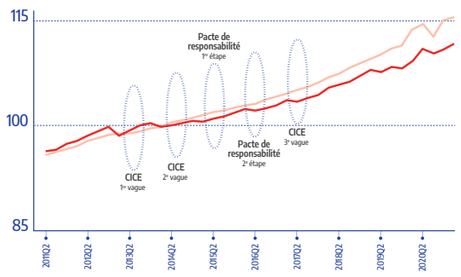

Source : Eurostat ; calculs Business France

FIG. 84

COÛT HORAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE
INDUSTRIE (SAUF CONSTRUCTION)
EN €

	2004	2008	2012	2016	2017	2018	2019	2020
Allemagne	30,3	32,5	35,2	38,4	39,5	40,4	41,4	41,8
France	29,5	33,1	36,4	36,8	37,4	38,4	39,1	40,2
Italie	22,3	24,2	27,2	27,5	27,7	28	28,8	29,7
Espagne	17,9	20,8	23	23,2	23,3	23,4	23,9	24,9
Zone euro (19 pays)	24,3	26,9	30,5	31,9	32,6	33,3	34,1	34,8

Source : Eurostat

FIG. 85

TAUX DE COTISATIONS POUR LES EMPLOYEURS AU NIVEAU DU SALAIRE MINIMUM ET DU SALAIRE MÉDIAN (2020)
EN % DU SALAIRE BRUT

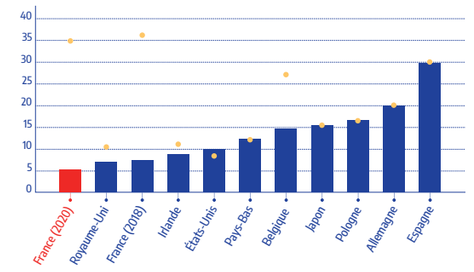

Source : OCDE, pour le groupe d'experts sur le smic

Note : la situation pour la France en 2020 est post-renforcement des allègements généraux (1er octobre 2019).

[3] Disposition contenue dans la LFSS 2015.

Fiscalité

L'environnement socio-fiscal français se distingue des autres pays du fait de la part significative des cotisations sociales dans les prélèvements obligatoires. Ces cotisations viennent en miroir de l'**importante offre française de services publics** qu'elles contribuent à financer (*cf. chapitre 2.8 Qualité de vie*).

En 2020, selon la publication de l'OCDE des *Statistiques des recettes publiques*, les recettes fiscales représentent 45,4 % du PIB en France, contre 38,3 % en Allemagne et 32,8 % au Royaume-Uni. Le niveau de ces recettes doit cependant être apprécié au regard de la large gamme de prestations financées par ces prélèvements : infrastructures (transports, énergie, télécommunications), santé, éducation, prestations sociales, culture… (*cf. chapitres 2.4 Infrastructures, 2.8 Qualité de vie et 2.9 Énergie et croissance verte*).

FIG. 86

RECETTES FISCALES
EN % DU PIB

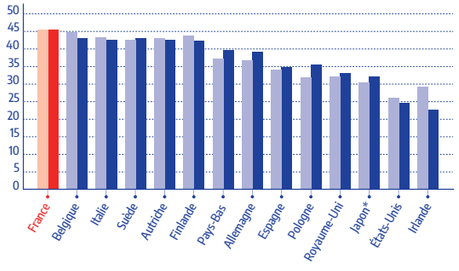

2015 2020

* *Données 2019*
Source : OCDE

En termes de structure des prélèvements obligatoires, les cotisations de Sécurité sociale représentent la part la plus importante des sources des recettes fiscales françaises en 2019, soit 32,8 % du total. Concernant les impôts sur le revenu, sur les bénéfices et sur les gains du capital (pour les personnes physiques et les sociétés), la France présente la seconde part la plus faible dans le total des prélèvements parmi les pays de l'échantillon : 26,1 % des recettes fiscales totales en 2019. Selon Eurostat, le taux de prélèvement obligatoire sans cotisations imputées de la France a peu évolué en 2020 et a atteint 45,6 % du PIB, au deuxième rang des pays européens, juste derrière le Danemark (47,4 % du PIB). La moyenne est de 40,6 % du PIB dans la zone euro.

FIG. 87

STRUCTURE DES RECETTES FISCALES (2019)
EN % DE RECETTES TOTALES

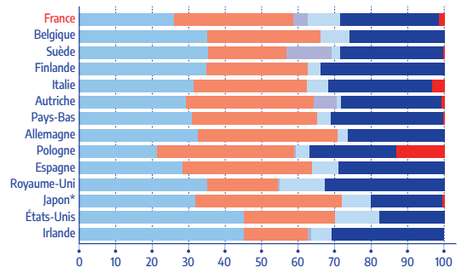

Impôts sur le revenu, bénéfices et gains en capital
Cotisations de Sécurité sociale
Impôts sur les salaires ou la main-d'œuvre
Impôts sur le patrimoine
Impôts sur les biens et services
Autres impôts

* *Données 2018*
Source : OCDE

Concernant la fiscalité sur le travail, pour un célibataire sans enfant gagnant 100 % du salaire moyen en 2020, **l'Allemagne, la Belgique et l'Autriche exercent une pression fiscale plus importante que la France**. Pour un couple marié avec deux enfants dont les deux membres perçoivent 100 % du salaire moyen, **l'Allemagne et la Belgique exercent une pression fiscale plus importante que la France.**

FIG. 88

TAUX MOYEN DU COIN FISCAL* (2020)
EN % DES COÛTS DE MAIN-D'ŒUVRE

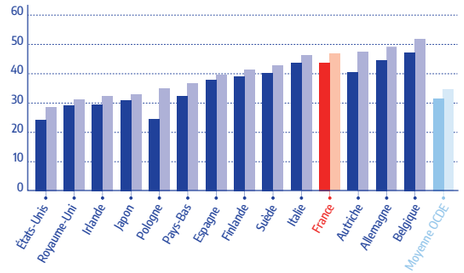

Couple marié avec deux salaires égaux à 100 % du salaire moyen et ayant deux enfants
Célibataire sans enfant ayant un salaire égal à 100 % du salaire moyen

* *Le coin fiscal sur le travail correspond à la différence entre ce que les employeurs paient sous forme de salaires et de charges sociales et ce dont les salariés disposent après impôts et déduction des cotisations de Sécurité sociale. Il correspond ici aux prélèvements obligatoires (impôts sur le revenu, cotisations sociales salariales et patronales, prestations sociales) exprimés en pourcentage du coût du travail.*
Source : OCDE

Le taux statutaire maximal de l'impôt sur les sociétés en France, bien que parmi les plus élevés en 2021 (28,4 %, soit 27,5 % hors CSB), est dorénavant inférieur à celui observé en Allemagne. Ces dernières années le taux d'imposition des sociétés a été réduit et un objectif de 25 % (hors CSB) a été fixé pour 2022 : la France présentera alors un taux d'imposition proche de celui de la Belgique, de l'Autriche, de l'Espagne et des Pays-Bas. Par ailleurs, sous l'égide de l'OCDE, 136 pays se sont accordés sur la mise en place d'un niveau d'imposition minimal de 15 % des bénéfices des entreprises qui exercent leurs activités à l'international à compter de 2023, ainsi que sur l'instauration d'un système de réallocation des surprofits réalisés par les plus grandes entreprises multinationales, en faveur des pays où sont réellement exercées leurs activités.

FIG. 89

TAUX MAXIMUMS LÉGAUX DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS SURTAXES EXCEPTIONNELLES INCLUSES
EN %

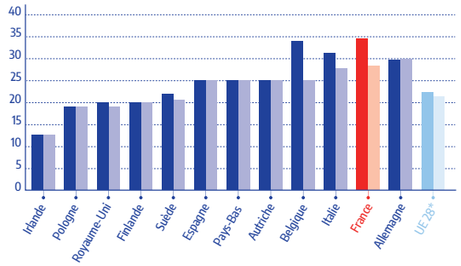

2016 2021

* *Données 2020*
Source : Eurostat, Taxation Trends in the European Union

Les taux maximums légaux sont également à relativiser si l'on considère le montant des recettes liées à l'impôt sur les sociétés. **En 2019, les recettes de l'impôt sur les sociétés ne représentent que 2,2 % du PIB en France**, niveau similaire à celui de la Pologne et légèrement inférieur à celui du Royaume-Uni (2,5 %). L'explication vient notamment d'un traitement différencié pour les PME[4] en France qui bénéficient **des taux réduits d'imposition de 15 % et 28 % pour les premières tranches de bénéfices** (respectivement de 0 à 38 120 € de bénéfices, et de 38 120 à 500 000 €[5]). La France présente une singularité fiscale qui se caractérise par un taux de l'impôt sur les sociétés élevé pour les grands groupes, mais une assiette étroite, réduite par des dérogations et des exonérations.

FIG. 90

RECETTES DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

EN % DU PIB

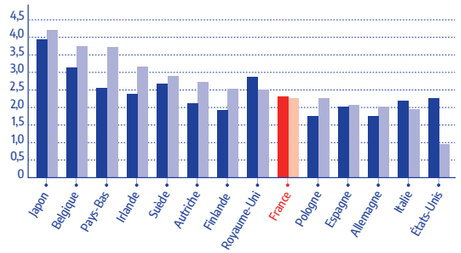

Source : OCDE

Enfin, **depuis la réforme du crédit d'impôt recherche (CIR) en 2008, la France est devenue le pays offrant le meilleur traitement fiscal de la R&D pour les entreprises.** La France est ainsi le 1er pays de l'OCDE en termes de financement public et d'incitations fiscales pour la R&D des entreprises, avec une contribution de 0,39 % du PIB en 2018.

FIG. 91

FINANCEMENT PUBLIC ET INCITATIONS FISCALES À LA R&D DES ENTREPRISES (2018)

EN % DU PIB

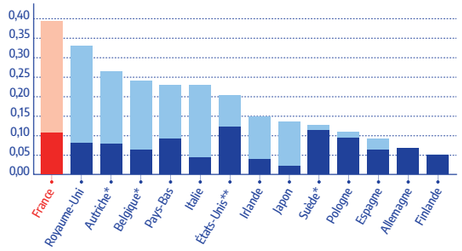

** Données 2017*
*** Données 2017 pour "Incitations fiscales pour la R&D"*
Source : OCDE

Grâce au CIR, **le coût moyen d'un chercheur en France est inférieur au coût d'un chercheur aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Australie, au Canada ou encore au Japon**, selon l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT). Selon ces estimations, pour les entreprises étudiées, le CIR et les subventions associées diminueraient de 27 % le coût d'un chercheur en France en 2019. Selon le baromètre d'EY[6], la France occupe pour la 2e année consécutive la première place du classement pour l'accueil d'investissements internationaux dans les sites de R&D en Europe.

FIG. 92

COÛT MOYEN DES CHERCHEURS APRÈS INCITATIONS (2019)

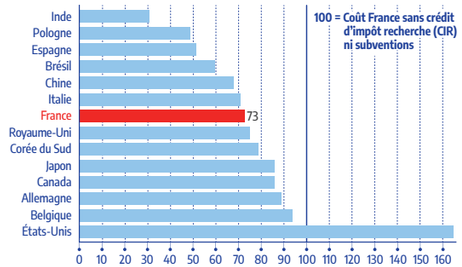

Source : Comparaison internationale sur le coût du chercheur Panel ANRT CIR, ANRT, 2020

[4] Concerne les PME dont le CAHT est inférieur à 7,63 M€ et dont le capital est entièrement reversé et détenu à au moins 75 % par des personnes physiques *(ou par une société appliquant ce critère) (service-public.fr)*

[5] Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 250 M€ bénéficient d'un taux de 28 % jusqu'à 500 000 € de bénéfices et de 31 % au-delà de cette somme. *(service-public.fr)*

[6] *Baromètre de l'Attractivité de la France 2021*, EY, juin 2021.

Le crédit d'impôt recherche : le dispositif fiscal le plus incitatif à la R&D parmi les pays de l'OCDE

En France, le crédit d'impôt recherche (CIR) constitue la principale mesure visant à développer l'activité de R&D des entreprises. Toutes les entreprises ayant des activités de R&D localisées en France, sans restriction de secteur ou de taille, peuvent bénéficier de ce dispositif.

La loi de finances de 2008 a mis en place une refonte fortement incitative qui a rendu le CIR plus généreux et en a simplifié la gestion.

- Le CIR est désormais exclusivement calculé sur le volume des dépenses de R&D (suppression de la « part en accroissement », c'est-à-dire calculée sur la base de l'évolution des dépenses de R&D).
- Le taux du CIR se monte depuis 2008 à 30 % des dépenses de R&D en dessous de 100 M€ et à 5 % au-delà.
- Le montant de CIR aux entreprises (en créance) est passé de 1,8 Md€ en 2007 à 8 Md€ en 2019.

En 2013, le dispositif du crédit d'impôt innovation (CII) a étendu le CIR aux dépenses d'innovation des PME.

- Pour les dépenses engagées à compter du 1er janvier 2013, les PME (au sens communautaire) qui exposent des dépenses d'innovation au titre de la réalisation d'opérations de conception de prototypes, de nouveaux produits ou d'installations pilotes peuvent bénéficier du CII au taux de 20 %.
- Les dépenses d'innovation éligibles sont plafonnées à 400 000 € par an. Une entreprise peut donc bénéficier au maximum d'un crédit d'impôt de 80 000 € (400 000 x 20 %) par an.

Enfin, la procédure d'accord tacite est assouplie : une demande de rescrit pourra être déposée après le début des opérations de R&D, mais impérativement six mois avant le dépôt de la déclaration CIR.

MESURES AMÉLIORANT LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES DU PLAN FRANCE RELANCE

Une baisse massive et pérenne des impôts de production, qui pèsent sur la compétitivité de nos entreprises (3,5% du PIB en 2019 contre 1,7% en moyenne dans l'UE) en particulier dans l'industrie, a été mise en œuvre dans le cadre du plan de relance.

Objectif : cibler particulièrement la compétitivité de nos entreprises industrielles et faciliter la croissance et l'investissement de nos PME et de nos ETI, qui créent des emplois dans les territoires.

La baisse des impôts de production repose sur trois mesures (**10 Md€ par an, soit 20 Md€ sur 2021-2022**) :

1. Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : **réduction de moitié pour toutes les entreprises redevables de cet impôt** (-7,5 Md€).
2. Taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et cotisation foncière des entreprises (CFE) : **réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels** : -2 Md€ de TFPB et -1,8 Md€ de CFE.
3. Contribution économique territoriale (CET) : **abaissement du taux de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée qui serait ramené de 3 % à 2 %.**

Renforcer le bilan des TPE, PME et ETI par la mobilisation de l'épargne financière (3 Md€).

Objectif : restaurer la capacité d'investissement des TPE, PME et ETI visant à la modernisation de l'appareil productif français.

1. **Une garantie publique pourra être accordée aux placements financiers qui recevront un label « France Relance ». Ce label sélectionnera les fonds les plus pertinents pour une reprise durable de l'économie permettant à chacun d'orienter son épargne vers les financements de long terme utiles aux PME et ETI.**
2. **10 à 20 Md€ de prêts participatifs pourront être accordés aux TPE, PME et ETI.** Les réseaux bancaires pourront octroyer des prêts participatifs, c'est-à-dire des prêts de long terme, subordonnés et assimilés à des financements en quasi-fonds propres.
3. **En parallèle, l'action de financement des entreprises par Bpifrance sera renforcée et l'État abondera les fonds d'investissement mis en place par les Régions.**

Développer la production industrielle dans les territoires

Objectif : soutenir des investissements qui permettront à la France d'assurer son indépendance économique et technologique.

Le plan de relance consacre 1 Md€ en soutien des investissements des entreprises industrielles : 600 M€ pour soutenir l'investissement et favoriser les relocalisations dans 5 secteurs stratégiques (la santé, les intrants critiques pour l'industrie, l'électronique, l'agroalimentaire et les applications industrielles de la 5G) et 400 M € pour favoriser le développement de projets industriels dans les territoires en collaboration avec les Régions.

Investir dans les technologies d'avenir

Objectif : le quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA) vise à soutenir l'investissement massif dans les technologies d'avenir. Il mobilisera 11 Md€ d'ici 2022.

1. **Financer des investissements exceptionnels sur quelques filières industrielles ou technologies d'avenir :** les technologies numériques, la recherche médicale et les industries de santé, les énergies décarbonées, l'agriculture responsable et la souveraineté alimentaire, les transports et mobilités durables, les villes de demain, l'enseignement numérique, les industries culturelles et créatives.
2. **Garantir un financement structurel pérenne et prévisible aux écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,** pour faire de la France le terreau le plus fertile en Europe pour les chercheurs et les entrepreneurs.
3. Le PIA 4 interviendra également en fonds propres, pour soutenir la structuration et la croissance du marché du financement des entreprises innovantes à travers des fonds d'investissement.

LE PLAN DE RELANCE DOIT BÉNÉFICIER À TOUS LES FRANÇAIS, MAIS UNE ATTENTION PARTICULIÈRE EST PORTÉE AUX TPE ET AUX PME

Parce que les TPE et PME représentent un tiers de l'activité (chiffre d'affaires) des entreprises françaises, la relance de notre économie devra passer par une reprise durable de leur activité. Celles-ci seront ainsi directement bénéficiaires de certaines mesures : rénovation énergétique, numérisation des TPE et PME, création de foncières pour redynamiser les commerces de centre-ville, baisse des impôts de production. Elles seront ainsi directement bénéficiaires de certaines mesures : rénovation thermique des bâtiments, emploi des jeunes, etc. Au total, plus de 25 Md€ bénéficieront aux TPE et PME.

UN AN APRÈS LE LANCEMENT DU PLAN DE RELANCE, 47,4 MILLIARDS D'EUROS ONT DÉJÀ ÉTÉ ENGAGÉS

2.8 QUALITÉ DE VIE

La qualité de vie fait partie des déterminants des choix d'implantation des entreprises. Elle est un argument majeur pour attirer les travailleurs qualifiés de plus en plus mobiles entre les territoires.

Quelques indicateurs clés permettent d'appréhender ce concept, tel que l'espérance de vie, l'accès aux soins, la sécurité des personnes, ou encore la disponibilité des activités culturelles. Le niveau de dépenses dans les services publics (éducation, santé, logement, transports, culture, etc.) est également révélateur de leur qualité et de leur accessibilité.

En France, le système public offre un ensemble de services gratuits et de qualité, notamment en matière d'éducation et de santé, tout en soutenant le niveau de vie des ménages. La France est ainsi parmi les meilleurs pays au monde en termes d'accessibilité aux soins de santé et de temps consacré aux loisirs et à soi.

Parmi les principaux déterminants de la qualité de vie, la santé et l'accès aux soins sont des déterminants de l'attractivité d'une économie.

Selon les données de l'OCDE, l'espérance de vie en France est parmi les plus élevées au monde. En 2019, une personne née en France a une espérance de vie de 83 ans, soit davantage qu'au Royaume-Uni (81,4) et en Allemagne (81,4). De plus, en France l'espérance de vie à l'âge de 60 ans des femmes (28,2 ans) est la 3e la plus élevée de notre échantillon et celle des hommes (23,6 ans), la 4e.

La bonne santé des individus est une dimension essentielle à considérer lorsqu'on s'intéresse à l'augmentation de l'espérance de vie. La France se classe 5e pays de notre échantillon pour l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans.

La qualité d'un système de santé dépendra aussi en grande partie de son accessibilité financière. Cette accessibilité peut se mesurer par le montant des paiements directs des ménages pour les actes de santé. **En France, ce montant est particulièrement faible, elle est classée 2e de notre échantillon**. Par ailleurs, un reste à charge faible révèle le niveau de soutien financier apporté par les autorités aux objectifs sanitaires nationaux et représente un facteur majeur de la qualité de vie des résidents. Un système peu accessible retardera la décision de consulter un professionnel de santé, ce qui pourra entraîner des conséquences sanitaires dommageables, mais aussi financières, à cause d'hospitalisations tardives.

Ce « reste à charge » très modéré pour les services de santé en France s'explique par un engagement financier public fort. En 2019, **les dépenses publiques de santé en France représentaient 9,3 % du PIB, soit 84,6 % des dépenses totales de santé et la 3e meilleure prise en charge publique des dépenses de santé de notre échantillon derrière la Suède et l'Allemagne.**

FIG. 93

ESPÉRANCE DE VIE ET ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ (2019)
EN ANNÉES

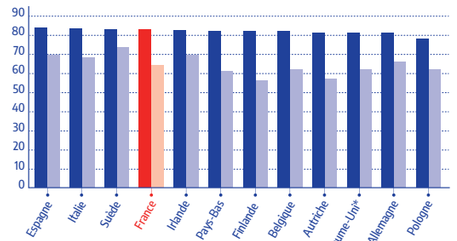

● Espérance de vie ● Espérance de vie en bonne santé

*Données 2018
Source : OCDE, Eurostat

FIG. 94

ESPÉRANCE DE VIE À 60 ANS (2019)
EN ANNÉES

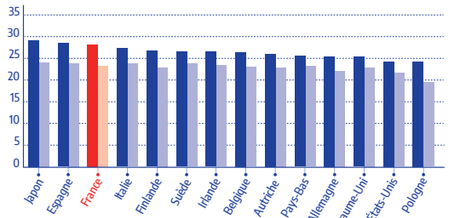

● Femmes ● Hommes

Source : OCDE

FIG. 95

ACCESSIBILITÉ AUX SOINS DE SANTÉ (2019)
PAIEMENT DIRECT DES MÉNAGES, PAR PERSONNE, EN US$ PPP, EN 2019

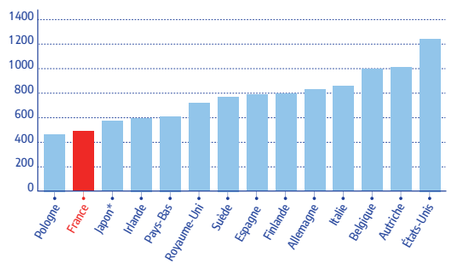

* Données 2018
Source : OCDE

FIG. 96

DÉPENSES DE SANTÉ (2019)
EN % DU PIB

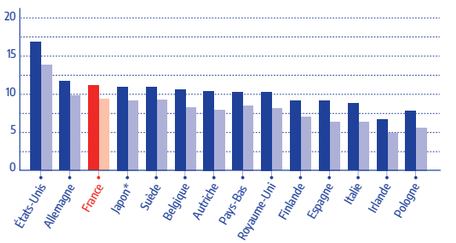

● Dépenses totales de santé ● Dépenses publiques de santé

*Données 2018
Source : OCDE

L'éducation et la prise en charge collective des enfants en bas âge sont d'autres aspects fondamentaux de la qualité de vie proposée par un pays. Les services de garde d'enfants sont abordables en France et permettent aux parents de s'investir dans leur vie professionnelle. En 2019, 471 000 places d'accueil collectif (crèches, jardin d'enfants, garderies) étaient proposées en France, dont 10 900 places créées depuis 2018, essentiellement dans des micro-crèches du secteur privé[1].

En 2020, les dépenses nettes à la charge d'un ménage composé d'un couple et de deux enfants[2] qui utilise les services de garde d'enfants atteignent 11 % du revenu net du ménage en France, derrière l'Allemagne (1 %), mais devant les États-Unis (15 %) et le Royaume-Uni (19 %).

En 2018, 58 % des enfants âgés de 0 à 2 ans étaient inscrits dans un mode de garde formelle ou préscolaire. Ce taux est parmi les plus élevés des pays européens de l'OCDE, et est au niveau de celui des Pays-Bas (58 %) et devant la Suède (46 %), le Royaume-Uni (45 %) et l'Allemagne (38 %). Pour les enfants de 3 à 5 ans, l'enseignement pré-primaire à partir de 3 ans est devenu obligatoire en France en 2019, signal d'une volonté de lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge. **100 % des enfants de 3 à 5 ans sont inscrits dans l'enseignement pré-primaire ou à l'école primaire en France,** qui se place au même niveau que le Royaume-Uni, et devant l'Allemagne (94 %).

L'engagement public dans l'éducation en France est conséquent : **en 2018, la France consacre 5,2 % de son PIB à l'éducation (enseignement supérieur compris)**, dont 88 % de financement public. La dépense intérieure d'éducation (DIE) s'élève à 11 201 US$ par élève en moyenne du primaire au post-secondaire (hors tertiaire), montant supérieur à la moyenne de l'OCDE, égale à 10 661 US$ par élève. Le coût moyen d'un élève du supérieur en France est de 17 420 US$.

FIG. 97

DÉPENSES NETTES À LA CHARGE DES PARENTS QUI UTILISENT LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS (2020)

POUR UN COUPLE AVEC 2 ENFANTS AYANT UN REVENU ÉGAL AU SALAIRE MOYEN EN % DU REVENU NET DU MÉNAGE

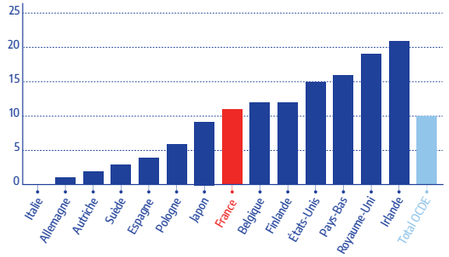

Source : OCDE

FIG. 98

SCOLARISATION ET PRÉ-SCOLARISATION DES ENFANTS DE 0 À 5 ANS (2018)

EN % DU TOTAL DE CHAQUE CLASSE D'ÂGE

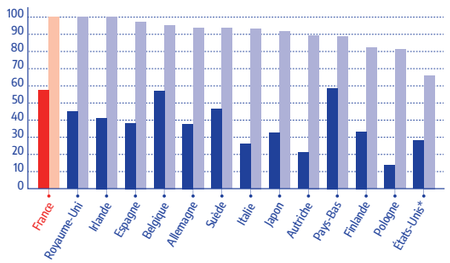

● Proportion des enfants de 0-2 ans inscrits dans un mode de garde formelle et pré-scolaire
● Proportion des enfants de 3-5 ans inscrits dans l'enseignement pré-primaire ou à l'école primaire

Source : OCDE
** Données 2011, derrière année disponible*

Le niveau de protection sociale offert par un pays à ses résidents prend de multiples formes : allocations familiales, congés payés, aides au logement, indemnisations chômage…

Les dépenses publiques de protection sociale couvrent plusieurs catégories de dépenses : la famille, le logement, les exclusions sociales, les indemnités chômage, la vieillesse et la santé. Elles atteignent 31 % du PIB en France. Ce chiffre reflète **le haut niveau de protection sociale dont bénéficient les résidents français et positionne la France à la première place** de notre échantillon pour les dépenses publiques de protection sociale devant l'Allemagne (26 %), le Royaume-Uni (21 %) et les États-Unis (19 %).

Parmi les différents postes de dépenses de protection sociale, la France est également bien placée. Elle est le 2e pays européen pour la part du PIB consacrée aux indemnités chômage et pour les politiques actives du marché du travail (1,9 % en 2018). Les politiques actives de l'emploi finançaient plus de 1,6 million d'emplois aidés en 2019 (en France métropolitaine), pour des étudiants en alternance, des professionnels en formation ou en reprise d'étude, des créateurs d'entreprises, etc. Elle est de plus 3e pour les aides au logement (0,7 % du PIB) ainsi que la protection maladie et les soins de santé (9,1 % du PIB).

FIG. 99

DÉPENSES PUBLIQUES DE PROTECTION SOCIALE (2019)

EN % DU PIB

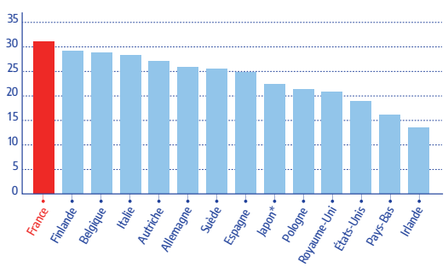

Source : OCDE
** Données 2017*

FIG. 100

DÉPENSES PUBLIQUES DE PROTECTION SOCIALE (2018)

CHÔMAGE ET POLITIQUE ACTIVE DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN % DU PIB

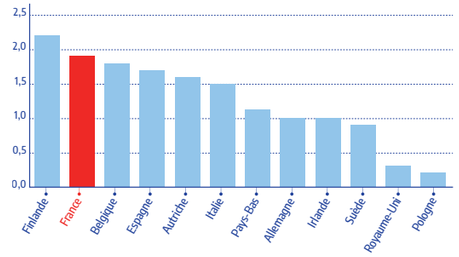

Source : Eurostat

FIG. 101

DÉPENSES PUBLIQUES DE PROTECTION SOCIALE (2018)

AIDE AU LOGEMENT EN % DU PIB

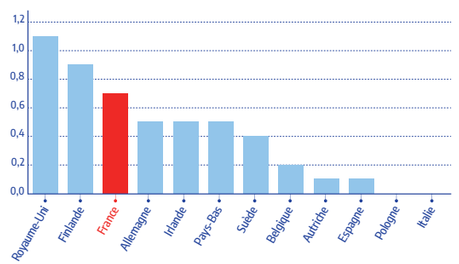

Source : Eurostat

[1] Rapport d'évaluation des politiques de Sécurité sociale – Famille, projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2022.
[2] Pour un couple dont les deux membres perçoivent un revenu égal au salaire moyen, données OCDE.

La durée des congés payés/rémunérés de maternité, de paternité et de congé parental pour les mères et les pères fait partie des indicateurs de soutien des États aux familles. En cumul pour les mères et les pères, ces congés atteignent 70 semaines en France en 2018 (3e rang de l'échantillon), devant l'Allemagne (66,7 semaines), le Royaume-Uni (41) et les États-Unis (aucun congé payé/rémunéré au niveau fédéral).

La France agit pour davantage d'égalité entre les femmes et les hommes lors de l'arrivée d'un enfant et a ainsi prolongé le congé paternité à 28 jours pour les pères (dont 3 jours à la charge de l'employeur) depuis le 1er juillet 2021 contre 14 précédemment. La France fait ainsi figure de précurseur par rapport à l'Allemagne (0 jour de congé paternité) ou le Royaume-Uni (1 à 2 semaines en 2019).

FIG. 102

DURÉE DU CONGÉ RÉMUNÉRÉ DE MATERNITÉ, DE PATERNITÉ ET PARENTAL (2018)

EN SEMAINES

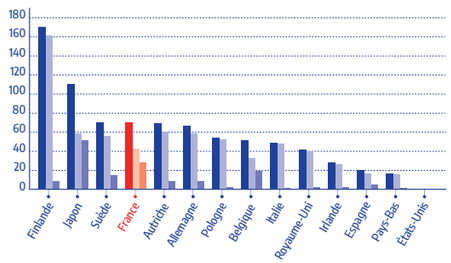

● Cumul des durées de congé payé/rémunéré de maternité, de paternité et parental pour les pères et les mères
● Durée du congé payé de maternité et parental pour les mères
● Durée du congé rémunéré de paternité et parental réservé aux pères

Source : OCDE ; calculs Business France

Les loisirs et la culture sont des éléments clés pour évaluer la qualité de vie. Les Français consacrent plus de 16 heures par jour aux loisirs et à soi en 2019, au 2e rang de notre échantillon derrière l'Italie. La France se place devant l'Allemagne (15 h et 37 min), le Royaume-Uni (14 h et 55 min) et les États-Unis (14 h et 26 min).

Enfin le niveau de dépense publique pour la culture et les loisirs confirme l'engagement public fort pour le cadre de vie en France : en 2019, la France consacre une dépense équivalente à 1,4 % du PIB pour la culture et les loisirs. Elle se positionne à la première place de notre échantillon pour cet indicateur, loin devant l'Allemagne (0,9 %) et le Royaume-Uni (0,6 %).

FIG. 103

TEMPS CONSACRÉ AUX LOISIRS ET À SOI (2019)

EN HEURES PAR JOUR

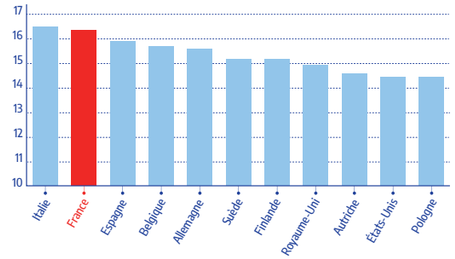

Source : OCDE, Indicateurs du vivre-mieux édition 2019

Les données des Indicateurs du vivre-mieux de l'édition 2019 ne sont pas comparables avec celles des éditions précédentes. Les données pour les Pays-Bas, le Japon et l'Irlande, uniquement disponibles en 2018, ne sont donc pas proposées pour la comparaison.

FIG. 104

DÉPENSES PUBLIQUES POUR LA CULTURE, LES LOISIRS (HORS R&D) (2019)

EN % DU PIB

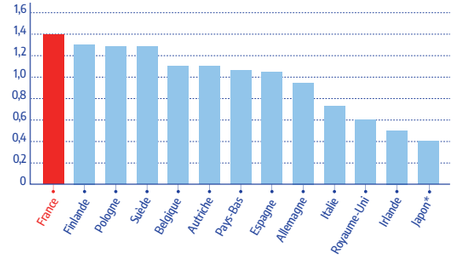

* *Données 2018*
Source : OCDE

La France offre une qualité de vie complète à ses habitants, entre accès facilité à la santé, protection sociale, système éducatif performant, ou encore activités culturelles. Cet environnement de vie est principalement financé par la dépense publique, sans pour autant pénaliser les revenus et le niveau de vie des résidents.

Au-delà d'un système de protection social solidaire et accessible à tous, la France assure un niveau élevé de revenu disponible ajusté net aux ménages. Cet indicateur mesure le montant maximum qu'un ménage peut dépenser sans s'endetter ou réduire son patrimoine : il s'agit de l'ensemble des revenus dont dispose un ménage avant prélèvements (revenus d'activité, revenus du patrimoine, etc.), auxquels s'ajoutent principalement les prestations sociales en espèces (minima sociaux, prestations familiales, pensions de retraite, indemnités chômage, etc.), moins les impôts directs (impôt sur le revenu et le patrimoine, les cotisations et les contributions sociales).

En 2019, le revenu disponible ajusté net moyen de la France atteint 31 304 US$, derrière les États-Unis (45 284) et l'Allemagne (34 294), et devant la Suède (31 287) ou encore le Royaume-Uni (28 715).

En plus du niveau de revenu disponible moyen par habitant, il est important d'évaluer comment ces revenus se répartissent entre les ménages et de mesurer les inégalités de distribution. Par un système de prélèvements et d'aides publiques, les pouvoirs publics participent activement à réduire les inégalités pour favoriser le vivre-ensemble. Le coefficient de Gini, qui mesure ces inégalités *(cf. encadré méthodologique)*, s'établit en France à un niveau de 0,29 en 2019 après redistribution, soit un meilleur niveau qu'au Royaume-Uni (0,34) et équivalent à celui de l'Allemagne (0,30). Le rapport interdécile des niveaux de vie (D8/D2), qui est une mesure de la répartition des revenus *(cf. encadré méthodologique)* place également la France (4,3) à un meilleur niveau que l'Allemagne (4,9) et le Royaume-Uni (5,6).

Enfin l'OCDE calcule tous les mois un indicateur comparatif des niveaux de prix dans les pays membres : se basant sur un panier de biens et de services représentatif, il permet d'obtenir un niveau comparatif des prix en fonction d'un pays de référence. Selon cet indicateur, l'Irlande, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Finlande ont un niveau des prix plus élevé que la France, contrairement à la Pologne, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne.

FIG. 105

REVENU DISPONIBLE NET AJUSTÉ DES MÉNAGES (2019)

EN MILLIERS DE US$

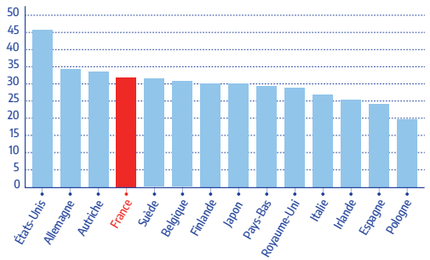

Source : OCDE

FIG. 106

INÉGALITÉ DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS (2019)

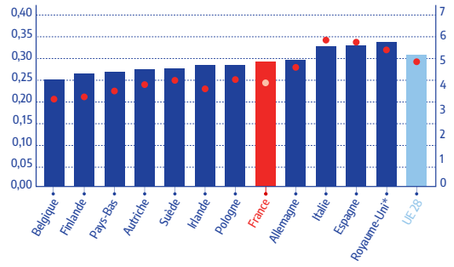

● Coefficient de Gini (échelle de gauche)
● Rapport interdécile D80/D20 (échelle de droite)

* *Données 2018*
Source : Eurostat

FIG. 107

INDICATEUR DE COMPARAISON DES PRIX (MAI 2021)

RAPPORT DES PPA, RÉFÉRENCE FRANCE (100)

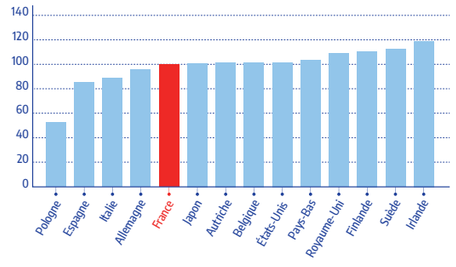

Source : OCDE

Le niveau de sécurité des individus dans une société est aussi un indicateur important d'attraction des travailleurs et de leur famille. Dans ce domaine, la France est l'un des pays les plus sûrs de notre échantillon. Pour exemple, la France dispose d'un des plus faibles taux d'homicides des pays de notre échantillon en 2018.

FIG. 108

TAUX D'HOMICIDES (2018)

RATIO POUR 100000 HABITANTS

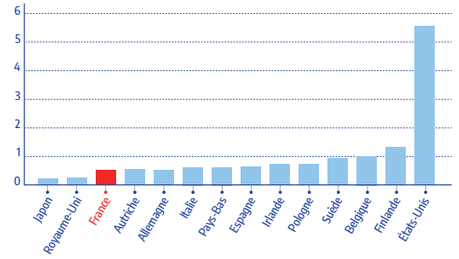

Source : OCDE, Indicateurs du vivre-mieux édition 2019

MÉTHODOLOGIE

LA MESURE DE L'INÉGALITÉ DE LA DISTRIBUTION DES NIVEAUX DE VIE

L'indice de Gini est un indicateur permettant de mesurer le niveau global d'inégalités de distribution des niveaux de vie[3] au sein d'un pays. Il est compris entre 0 et 1 : 0 représentant une situation d'égalité parfaite où chaque ménage dispose d'un revenu égal et 1 une situation d'inégalité totale où un seul ménage concentre tous les revenus.

Le **rapport interdécile des niveaux de vie (D8/D2)** est le rapport entre le revenu seuil des 20 % des niveaux de vie les plus élevés (D8) et le revenu plafond des 20 % des niveaux de vie les plus modestes (D2). Il constitue une mesure de l'inégalité : **plus ce rapport interdécile est élevé, plus la différence de revenu est forte et plus la distribution des revenus est inégale dans la société.**

[3] Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social

Les indicateurs statistiques sont importants pour concevoir et évaluer les politiques visant à assurer le progrès des sociétés. Il existe cependant un écart entre la mesure statistique des réalités socio-économiques et la perception de ces mêmes réalités par les citoyens.

En 2009, une commission présidée par le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz a rendu au président de la République un rapport présentant des pistes visant à améliorer la mesure de la croissance économique et à corriger les carences de l'indicateur de référence, le produit intérieur brut (PIB), depuis longtemps critiqué.

Le rapport établit une distinction entre l'évaluation du bien-être présent et l'évaluation de sa soutenabilité. Le bien-être présent dépend à la fois des ressources économiques, comme les revenus, et des caractéristiques non économiques telles que l'appréciation subjective, l'environnement naturel…

Même si la liste précise de ces aspects repose inévitablement sur des jugements de valeur, il existe un consensus sur le fait que la qualité de la vie dépend de la santé et de l'éducation, des conditions de vie quotidienne (dont le droit à un emploi et à un logement décent), de la participation au processus politique, de l'environnement social et naturel des personnes et des facteurs qui définissent la sécurité personnelle et économique.

Cette commission avait en outre prôné la mise en place d'une série d'indicateurs afin de mettre davantage l'accent sur la mesure du *« bien-être »* dans les statistiques économiques.

Dans ce cadre, et à l'occasion de son 50e anniversaire, placé sous le thème « Des politiques meilleures pour une vie meilleure », l'OCDE a lancé l'initiative *« Vivre mieux »*. Il s'agit d'un nouvel indice interactif intitulé *« vivre mieux »* qui permet à chaque économie de mesurer et de comparer sa propre qualité de vie en dépassant le cadre classique des statistiques du produit intérieur brut. L'indice intègre onze dimensions : logement ; revenu ; travail ; communauté ; éducation ; environnement ; gouvernance ; santé ; bien-être subjectif ; sécurité ; et conciliation travail et vie privée. Cet indice interactif offre la possibilité d'accorder un poids variable à chacune de ces dimensions.

La France obtient de bons résultats dans de nombreux indicateurs du bien-être comparé à la plupart des autres pays. La France se positionne au-dessus de la moyenne de l'OCDE dans les dimensions du logement, de la santé, de la participation citoyenne, des liens sociaux, de l'équilibre vie professionnelle-vie privée et de la sécurité. Elle se positionne au niveau de la moyenne de l'OCDE dans les dimensions plus subjectives du bien-être comme la qualité de l'environnement, l'éducation et les compétences et se situe en dessous pour les dimensions de l'emploi et des revenus.

Parmi les principales variables :

- En termes de santé, l'espérance de vie à la naissance en France est de 83 ans, soit deux ans de plus que la moyenne de l'OCDE. L'espérance de vie chez les femmes est de 86 années contre 79 années chez les hommes.

- En ce qui concerne la sphère publique, le sentiment d'appartenance et le degré de participation des citoyens sont élevés en France.

- Le taux de participation électorale, qui traduit la participation des citoyens au processus politique, s'est élevé à 75 % lors des dernières élections présidentielles, soit un taux plus élevé que la moyenne de l'OCDE de 68 %. En France, la participation électorale est estimée à 78 % pour les 20 % les plus aisés, contre 70 % pour les 20 % les plus modestes. Cette différence est moins large que l'écart moyen au sein de l'OCDE de 13 points de pourcentage.

L'indice de développement humain du PNUD

Depuis 1990, le Rapport sur le développement humain du PNUD publie l'indice de développement humain (IDH), alternative aux mesures conventionnelles de développement centrées uniquement sur des indicateurs de revenu ou de croissance économique. L'IDH représente une volonté de définition plus large du bien-être.

S'inspirant des recherches sur l'économie du bien-être de l'économiste Amartya Sen, l'IDH a été créé pour souligner que les capacités des individus à agir devraient être le critère ultime d'évaluation du développement d'un pays, et non pas la croissance économique seule. L'IDH peut également être utilisé pour remettre en question les choix de politiques nationales, en se demandant pourquoi deux pays avec le même niveau de revenu national brut par habitant peuvent se retrouver avec des résultats tellement différents en matière de développement humain.

L'IDH est un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays dans trois aspects fondamentaux du développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

Avec un indice de 0,901 en 2019, la France fait partie des pays bénéficiant d'un niveau de développement humain très élevé. Elle est au 26e rang mondial, derrière l'Allemagne (6e rang avec un IDH de 0,947) et le Royaume-Uni (13e rang avec un IDH de 0,932) et l'Espagne (25e rang avec un IDH de 0,904) mais devant l'Italie (29e rang avec un IDH de 0,892).

Ma Santé 2022, stratégie de transformation du système de santé

La stratégie de transformation du système de santé français « Ma Santé 2022 », présentée le 18 septembre 2018 par le gouvernement, a été adoptée le 16 juillet 2019 par le Parlement.

Cette stratégie a pour objectif de remédier à la rigidité du système de santé actuel dans un contexte de tensions budgétaires croissantes, en suivant trois axes : replacer le patient et la qualité des soins au centre du système ; répondre aux besoins de soins de proximité (par l'articulation de la médecine de ville, du médico-social et de l'hôpital) ; et repenser les métiers et la formation des professionnels de santé.

Les principales mesures de cette réforme sont les suivantes :

- **création d'un financement au forfait pour la prise en charge à l'hôpital des pathologies chroniques** comme le diabète et l'insuffisance rénale chronique pour leur partie hospitalière ;
- **création de 1 000 communautés professionnelles territoriales de santé** (CPTS) pour mailler le territoire à l'horizon 2022 et favoriser la coordination des professionnels de santé au niveau local ;
- **développement du métier d'assistants médicaux** auprès des médecins libéraux, avec un soutien financier public sous conditions afin de libérer du temps médical et de permettre aux médecins de se concentrer sur les soins ;
- **labellisation d'« hôpitaux de proximité » dès 2020** pour assurer des missions hospitalières de proximité, avec un objectif de 500 à 600 établissements labellisés ;
- **réforme du régime des autorisations des activités de soins** organisées à des échelles territoriales, dans une logique de gradation des soins. Elle se fera en plusieurs phases et aboutira dès 2020 sur de nouvelles normes pour certaines activités ;
- **création d'un statut unique de praticien hospitalier,** associée à la suppression du concours PH ;
- **redonner au service son rôle de « collectif »** dans l'organisation des activités de soins et le management de l'équipe soignante ;
- **renforcer la participation des médecins au pilotage des hôpitaux** ;
- **suppression du *numerus clausus* et refonte des premiers cycles d'études de santé** pour diversifier les profils et créer des passerelles entre métiers de la santé ;
- **réforme du 2e cycle des études médicales et suppression des épreuves classantes nationales** pour une orientation basée sur les compétences et les aptitudes des élèves et de leur projet professionnel.

Source : ministère des Solidarités et de la Santé

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

Le 13 septembre 2018, le président de la République a présenté la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. L'objectif du gouvernement français est de « construire un État providence du XXIe siècle » qui permette de lutter contre les inégalités de destin et de donner une égalité des chances réelles. 8,5 Md€ sont consacrés à cette stratégie durant le quinquennat, auxquels se sont ajoutées de nombreuses contributions à travers le plan France Relance. Un second bilan d'étape de la mise en œuvre de ce plan a été publié en octobre 2021 et permet d'apprécier l'avancée de la mise en place de la stratégie malgré des retards dus à la crise sanitaire de la Covid-19. Cette stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a plusieurs objectifs :

- **Assurer l'égalité des chances dès la petite enfance**. Il s'agit d'offrir un cadre de sociabilisation à tous les enfants, d'inciter à la mixité sociale et d'améliorer la qualité éducative de l'accueil de la petite enfance. L'accent est notamment porté sur les territoires fragiles. Près de 9 000 places de crèches ont été créées depuis 2018, dont 17 % dans les zones prioritaires. Une aide exceptionnelle de solidarité a également été versée pendant la crise sanitaire à plus de 4 millions de familles modestes.
- **Garantir les droits fondamentaux des enfants**. Une alimentation équilibrée pour tous est visée grâce, entre autres, à la distribution de petits-déjeuners dans les écoles des territoires défavorisés et à la mise en place de tarifs de cantines plus abordables. À la rentrée 2021, 1 000 communes se sont engagées dans le dispositif, dans près de 3 000 écoles, avec pour objectif d'en faire bénéficier 300 000 élèves dans le premier degré. Des programmes spécifiques sont également développés pour assurer un hébergement décent pour tous les enfants, ainsi que pour sortir de la rue et de la mendicité les enfants concernés.
- **Soutenir les jeunes et leur garantir un parcours de formation.** L'objectif est d'investir fortement dans la formation de la jeunesse et d'accompagner les jeunes en risque de décrochage. Ainsi l'obligation de formation a été portée à l'âge de 18 ans. Pendant la période de confinement liée à la crise sanitaire, les quartiers prioritaires ont également bénéficié de matériel supplémentaire pour lutter contre le décrochage scolaire. Le plan « 1 jeune 1 solution », inscrit dans le plan France Relance, bénéficie de 9 Md€ pour accompagner les jeunes dont l'entrée dans la vie active a été bouleversée par la crise sanitaire.
- Un volet **accès à la santé a élargi la prise en charge des soins** avec la réforme du 100 % santé et la complémentaire santé solidaire.
- **Apporter un soutien monétaire aux plus démunis en proposant notamment la création d'un revenu universel d'activité** : il s'agit de refondre les minima sociaux en une allocation unique, pour rendre le système plus efficace, plus équitable et plus simple. **L'accompagnement de tous vers l'emploi avec la création d'un service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) est également un objectif**. À compter de janvier 2022, ce seront 80 territoires qui devraient être engagés dans le déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Une « Garantie activité » doit ainsi combiner un accompagnement social renforcé et une insertion dans l'emploi pour 300 000 personnes par an ; et 100 000 salariés supplémentaires doivent bénéficier d'une insertion par l'activité économique tournée vers les personnes les plus fragiles. De plus, de nombreuses expérimentations réussies sont étendues, dont le programme « Territoires zéro chômeur de longue durée ».

Source : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_national_-_3_ans_pauvrete-_oct21-v5_1110.pdf

2.9 ÉNERGIE ET CROISSANCE VERTE

La protection de l'environnement et la production verte d'énergie sont devenues des enjeux incontournables de toute activité de production. La capacité à sécuriser des sources d'énergie fiables et bon marché ainsi que le développement des énergies renouvelables sont des éléments clés de l'attractivité économique.

Par-delà l'enjeu environnemental, la croissance verte représente également un fort intérêt économique car elle est porteuse de nombreuses opportunités de développement technologique et d'emplois.

La France garantit un prix stable et attractif de l'électricité aux entreprises tout en développant de plus en plus les sources d'énergie verte, non émettrices de CO_2.

1 – *Des prix de l'électricité compétitifs et stables*

L'attractivité d'un pays dépend en partie de sa capacité à assurer aux entreprises un accès à des sources d'énergie fiables et compétitives dans le temps.

En France, les prix de l'électricité sont particulièrement attractifs pour les entreprises[1]. Ils comptent parmi les plus compétitifs d'Europe, après les pays nordiques. Les écarts de prix payés par les entreprises françaises fortement consommatrices d'énergie et celles des autres pays européens s'expliquent notamment par une fiscalité avantageuse en France ainsi que des coûts de réseau faibles. Par ailleurs, les consommateurs français bénéficient d'un accès à une partie de l'électricité nucléaire à un prix plafonné (ARENH)[2], qui limite l'effet d'une augmentation des prix de l'électricité sur le coût d'approvisionnement des entreprises françaises. La variabilité du prix de l'électricité en France est également très faible.

Dans l'Union européenne, la France se distingue par l'originalité de son mix énergétique. La prépondérance de l'énergie nucléaire (à l'origine de 66 % de l'électricité produite en 2020[3]) permet à la France de disposer d'une électricité compétitive et peu carbonée et d'assurer l'indépendance énergétique du pays.

[1] En 2019, selon le ministère de la Transition écologique *(Chiffres clés de l'énergie – Édition 2020)*, l'électricité était la première énergie consommée dans l'industrie (39 % de l'énergie consommée dans ce secteur), le secteur résidentiel (34 %) et dans le secteur tertiaire (49 %).

[2] L'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), instauré par la loi NOME en 2012, permet aux fournisseurs d'électricité de s'approvisionner en électricité nucléaire auprès d'EDF au prix de 42 €/MWh, dans la limite de 100 TWh.

[3] International Energy Agency.

FIG. 109

PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ (2e SEMESTRE 2020)
CLIENTS NON RÉSIDENTIELS PAR NIVEAU DE CONSOMMATION, PRIX TTC (EN €/KWH)

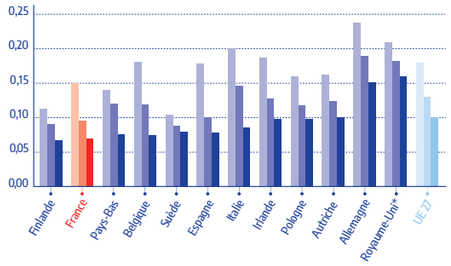

* *Données S1 2020*
Source : Eurostat

FIG. 110

VARIABILITÉ DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ (S2 2017-S2 2020)
CLIENTS NON RÉSIDENTIELS PAR NIVEAU DE CONSOMMATION, ÉCART TYPE DU PRIX TTC EN %

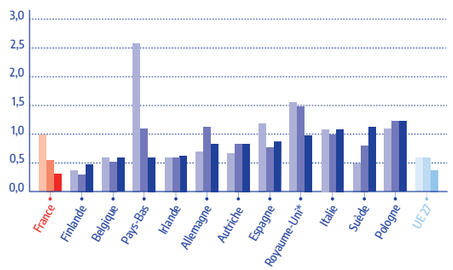

* *Données S2 2017-S1 2020*
Source : Eurostat

2 – *L'énergie française, une énergie décarbonée*

Afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, les pays sont tous engagés dans un processus de remplacement des sources carbonées par des énergies renouvelables.

Dans l'UE 28, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie atteint 18,9 % en 2019 (soit plus de 2,5 points de pourcentage en plus en cinq ans).

La Suède se distingue des autres pays par la très forte contribution des énergies renouvelables à sa consommation finale brute d'énergie (56,4 % en 2019). **En France, cette contribution s'établit à 17,2 % en 2019**, similaire à celle de l'Allemagne (17,4 %) et supérieure à celle du Royaume-Uni (12,3 %).

FIG. 111

PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION FINALE BRUTE D'ÉNERGIE
EN %

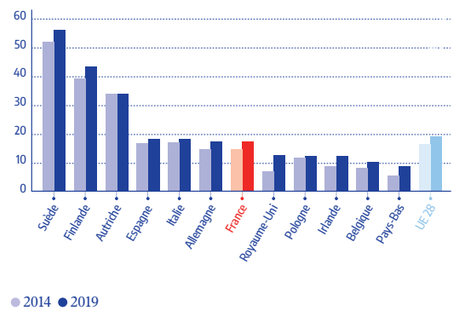

Source : Eurostat

En 2019, la France est le 2e producteur européen d'énergie primaire tirée des énergies renouvelables, représentant 11,4 % du total de l'UE 28. Elle est précédée par l'Allemagne qui contribue à hauteur de 18,9 % à la production d'énergie renouvelable en UE.

FIG. 112

PRODUCTION PRIMAIRE D'ÉNERGIE PROVENANT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
EN % DU TOTAL DE L'UE28

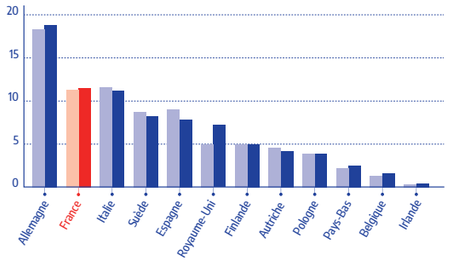

Source : Eurostat ; calculs Business France

L'Action pour le climat de l'Union européenne / pacte vert pour l'Europe

L'Union européenne a pris plusieurs engagements pour réussir sa transition vers une économie sobre en carbone. Ces engagements se déclinent notamment autour de deux horizons, 2030 et 2050[2], avec pour objectif de faire de l'UE le premier continent neutre pour le climat d'ici à 2050.

L'Union européenne a définitivement adopté, en 2018, une série de textes législatifs offrant un **cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030, qui s'applique à partir de 2021.** Cette stratégie fixe trois grands objectifs à l'horizon 2030 : (i) réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % (par rapport aux niveaux de 1990), objectif décliné d'une part *via* le marché carbone européen pour les secteurs industriels et de l'énergie et, d'autre part, *via* un partage de l'effort pour les autres secteurs ; (ii) porter la part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables à 32 % ; (iii) améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 32,5 %. Il y a d'ores et déjà eu un accord pour relever l'ambition par rapport aux orientations initiales.

Dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, l'objectif de réduction des émissions nettes de gaz a été porté à 55 % d'ici 2030 et inscrit dans le droit européen par la loi Climat européenne du 30 juin 2021. De plus, la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique d'ici 2030 est relevée à 40 %.

Ces objectifs s'inscrivent dans la feuille de route de la Commission européenne pour « **Une économie sobre en carbone à l'horizon 2050** », avec pour objectifs : (i) une réduction des gaz à effet de serre comprise entre 80 % et 95 % (par rapport aux niveaux de 1990) ; (ii) une contribution de tous les secteurs économiques, (iii) une transition abordable et réalisable vers une économie sobre en carbone.

[2] Action pour le climat de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/clima/policies/strategies_fr

L'Accord de Paris sur le climat (COP21)

Face aux défis climatiques, les 195 États parties à la négociation de la COP21 se sont engagés à signer un **accord universel et juridiquement contraignant** à Paris en décembre 2015. Cet accord a pour objectif de limiter la hausse moyenne de la température « bien en dessous de 2 degrés, et de mener des efforts encore plus poussés pour limiter cette augmentation à 1,5 degré ».

L'accord reconnaît une **responsabilité partagée mais différenciée** des États dans le réchauffement climatique. Les contributions nationales aux efforts de lutte contre le réchauffement climatique sont déterminées librement par les États de manière à tenir compte de manière flexible de ce principe de responsabilités différenciées. De plus les États développés se sont engagés conjointement à Copenhague en 2009 à mobiliser, à partir de 2020, des financements publics et privés à hauteur de 100 Md$ par an en faveur des pays en développement pour participer au financement de leurs actions de lutte contre le changement climatique[3].

L'Accord de Paris est entré en vigueur en 2016 et ses règles de mise en œuvre ont été adoptées à la COP24 en décembre 2018.

[3] Ce montant annuel sera augmenté à partir de 2025. Les négociations sur le nouvel engagement n'ont pas encore débuté.

La structure de la production d'électricité par pays révèle la spécificité des mix énergétiques et leur dépendance aux énergies fossiles.

La France, comme la Suède, a une production électrique très décarbonée du fait de la très faible part de la production thermique dans son mix électrique. **Seuls 8,8 % de la production d'électricité de la France sont issus de moyens de production carbonés.** Cette particularité française s'explique par la prédominance de l'énergie nucléaire non émettrice de gaz à effet de serre.

Bien que des efforts importants aient été réalisés en termes de développement des énergies renouvelables, la production d'électricité des grandes économies de notre échantillon reste fortement dépendante des énergies fossiles en 2020, c'est notamment le cas du Royaume-Uni (40 %), de l'Allemagne (44 %), de l'Italie (57 %), des États-Unis (60 %), du Japon (73 %) ou encore de la Pologne (81 %).

FIG. 113

STRUCTURE DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (2020)
EN %

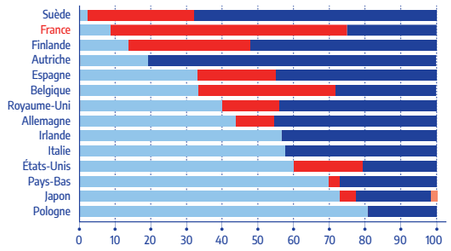

Source : International Energy Agency ; calculs Business France

L'hydraulique est la première source renouvelable de production d'électricité en France (51 % de la production d'électricité renouvelable en 2020) comme en Autriche (77 %), en Suède (65 %) et au Japon (47 %).

FIG. 114

STRUCTURE DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE RENOUVELABLE (2010)
EN %

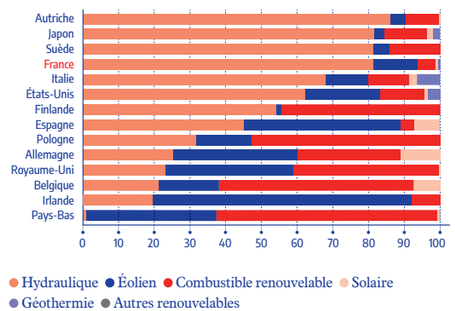

Source : International Energy Agency ; calculs Business France

FIG. 115

STRUCTURE DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE RENOUVELABLE (2020)
EN %

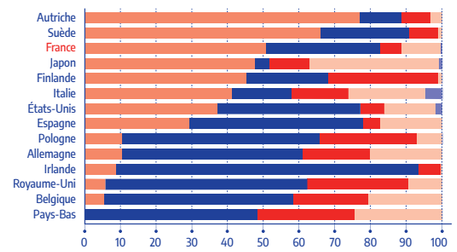

Source : International Energy Agency ; calculs Business France

En dix ans, la structure de la production d'électricité d'origine renouvelable a évolué vers une forte augmentation de la part de l'éolien et du solaire. En 2010, 12 % de l'énergie renouvelables produite en France provenait de source éolienne, contre 32 % en 2020. De même pour l'énergie d'origine solaire, dont la part est passée de 1 % à 11 % en dix ans.

La qualité environnementale du processus de production et du fonctionnement de l'économie en général joue un rôle déterminant dans le développement d'une croissance verte et durable.

Cette qualité environnementale peut être mesurée par les émissions de gaz à effet de serre dans chaque économie, relativement à sa taille. Ainsi, l'intensité carbone mesure les émissions de gaz à effet de serre dues à la consommation d'énergie, exprimées en unité de PIB. Cet indicateur montre des niveaux relativement faibles pour les principales économies européennes. **La très faible intensité carbone de la France** peut en partie s'expliquer par la nature de son mix énergétique privilégiant l'énergie nucléaire plutôt que les énergies fossiles.

De même que l'intensité carbone de la France est faible, **les émissions de gaz à effet de serre (pour 1 000 habitants) positionnent très favorablement la France,** 2e de notre échantillon, derrière la Suède.

FIG. 116

INTENSITÉ CARBONE
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE* (MILLIERS DE TONNES) / PIB EN MILLIONS DE PPP

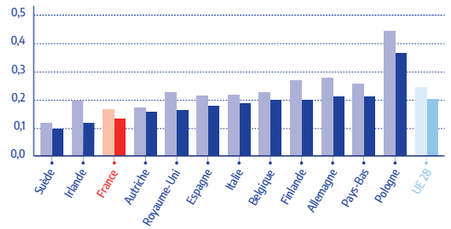

** Gaz à effet de serre : CO_2, N_2O en équivalent CO_2, CH_4 en équivalent CO_2, HFC en équivalent CO_2, PFC en équivalent CO_2, SF_6 en équivalent CO_2, NF_3 en équivalent CO_2*
Source : Eurostat

FIG. 117

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE*
EN MILLIERS DE TONNES POUR 1 000 HABITANTS

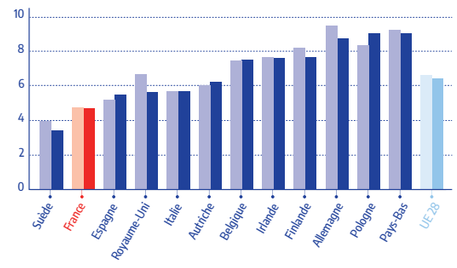

** Gaz à effet de serre : CO_2, N_2O en équivalent CO_2, CH_4 en équivalent CO_2, HFC en équivalent CO_2, PFC en équivalent CO_2, SF_6 en équivalent CO_2, NF_3 en équivalent CO_2*
Source : Eurostat

La croissance verte est également un levier de développement économique, elle est porteuse d'opportunités et pourvoyeuse d'emplois, notamment dans les énergies vertes. Les pays les plus avancés dans ces secteurs d'avenir attirent les investisseurs internationaux soucieux de se positionner dans ces domaines.

D'après EurObserv'ER, l**a France est le 3e employeur européen dans les énergies renouvelables en 2018**, avec 151 600 emplois (0,5 % de sa population active). Le 1er pays dans ce domaine est l'Allemagne avec 263 700 emplois (0,7 % de sa population active), suivi de l'Espagne avec 167 100 emplois (0,7 %). Le Royaume-Uni et l'Italie comptent respectivement 131 400 et 121 400 emplois (0,4 % et 0,5 % de leurs populations actives respectives).

Plan Climat du gouvernement

Le 6 juillet 2017, le ministre de la Transition écologique et solidaire a présenté le plan Climat du gouvernement mobilisant l'ensemble des ministères sur la durée du quinquennat pour accélérer la transition énergétique et climatique et pour mettre en œuvre l'Accord de Paris.

Les principaux axes de cette stratégie nationale sont les suivants :

- **rendre l'Accord de Paris irréversible**, en faisant progresser le droit de l'environnement, et en mobilisant la société française ;
- **améliorer le quotidien des Français**, en développant une mobilité propre et accessible à tous, en éradiquant la précarité énergétique, en consommant plus responsable et en renforçant l'économie circulaire ;
- **s'engager pour la neutralité carbone en 2050 en produisant une électricité décarbonée,** en arrêtant d'extraire les énergies fossiles, en renforçant le prix du carbone et mettant fin à la vente des véhicules utilisant des carburants fossiles d'ici 2040 ;
- **faire de la France le n° 1 de l'économie verte**, en dessinant des solutions d'avenir avec la recherche et en faisant de Paris la capitale de la finance verte ;
- **mobiliser le potentiel des écosystèmes et de l'agriculture pour lutter contre le changement climatique,** en s'adaptant à ses conséquences et en arrêtant l'importation de produits contribuant à la déforestation ;
- **renforcer la mobilisation internationale**, en soutenant les acteurs non gouvernementaux engagés pour le climat, et en accompagnant les pays en développement dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Source : https://www.gouvernement.fr/action/plan-climat

L'écologie au cœur du plan France Relance

Doté de 100 Md€, le plan France Relance fait de la transition écologique un objectif stratégique en consacrant 30 Md€ (11 Md€ pour les transports, 9 Md€ pour l'industrie-énergie, 7,5 Md€ pour le bâtiment-logement et 1,2 Md€ pour l'agriculture) exclusivement aux investissements verts.

Chaque axe du plan de relance doit apporter une contribution à la transition écologique. Tout ce qui est mis en œuvre dans le cadre du plan de relance doit répondre à une ambition : devenir la 1re grande économie décarbonée européenne en atteignant la neutralité carbone en 2050. Il s'agit de promouvoir une croissance à la fois durable et juste à travers :

- la rénovation thermique des bâtiments,
- l'aide à la décarbonation de l'industrie,
- le bonus écologique,
- la prime à la conversion pour l'achat d'un véhicule propre,
- ou encore la transformation du secteur agricole.

Ce plan traduit la volonté de faire le choix d'une croissance durable et juste pour la France. Une croissance qui économise les ressources naturelles, qui émet moins de CO_2 et qui protège la biodiversité. Le plan France Relance soutient également la recherche et l'innovation pour le développement de technologies vertes.

Loi Climat et Résilience

En août 2021, la loi Climat et Résilience est promulguée en France, marquant un tournant pour une société pleinement engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique et la surconsommation de ressources.

Concrètement la loi fixe une série d'objectifs :

- à court terme, comme la limitation de la circulation de véhicules polluants dans certaines zones, la fin de la publicité pour les énergies fossiles ou la proposition de repas végétariens dans les cantines ;

- à moyen et long terme, la vente de véhicules trop polluants sera interdite tout comme la location de logements mal isolés. L'État accompagne et incite les propriétaires de logements mal isolés à effectuer des rénovations, notamment grâce au dispositif MaPrimeRénov', dont le budget a été augmenté de 2 Md€ dans le cadre du plan France Relance. En septembre 2021, plus de 500 000 projets de particuliers ont déjà bénéficié de cette prime. Face au succès remporté par l'initiative, l'objectif du nombre de demandes a été revu à la hausse, jusqu'à 900 000 demandes fin 2022.

Source : https://www.ecologie.gouv.fr/loi-climat-resilience

Directeur de publication
Christophe Lecourtier,
Directeur général

Rédacteur en chef
Manuel Marcias

Contributeurs
Louise Cassagnes et Édouard Peillon

Les services de la Direction générale du Trésor
coordonnés par le bureau
« échanges extérieurs et risque-pays »

Traducteurs
David Williams
Peter Stewart

Coordination éditoriale
Guillaume du Rivau, chef de projet édition

Conception, réalisation
HOPSCOTCH
décembre 2021

BUSINESSFRANCE

BUSINESS FRANCE EST L'AGENCE NATIONALE AU SERVICE DE L'INTERNATIONALISATION DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE.

Elle est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France.

Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Elle gère et développe le V.I.E (volontariat international en entreprise).

Business France dispose de 1 500 collaborateurs situés en France et dans 58 pays. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires.

Depuis janvier 2019, dans le cadre de la réforme du dispositif public d'accompagnement à l'export, Business France a concédé l'accompagnement des PME et ETI françaises à des partenaires privés sur les marchés suivants : Belgique, Hongrie, Maroc, Norvège, Philippines et Singapour.

Pour plus d'informations : www.businessfrance.fr @businessfrance

BUSINESS FRANCE

77, boulevard Saint-Jacques
75680 Paris Cedex 14
Tél. : +33 1 40 73 30 00

Avec le concours de la Direction générale du Trésor - ministère de l'Économie et des finances.

Au service des ministres, la DG Trésor propose et conduit, sous leur autorité, la politique économique au plan national, européen et international.

Elle dispose de 1 400 collaborateurs, dont près de la moitié dans son réseau international. Les services économiques à l'étranger se mobilisent au service de l'appui à l'internationalisation des entreprises, concourent à l'attractivité de la France et assurent la promotion des réformes en cours et de la politique économique du gouvernement.

Trésor
DIRECTION GÉNÉRALE

www.tresor.economie.gouv.fr